

N° 17

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

AFFAIRES ETRANGERES

(Dispositions concernant les relations culturelles et la coopération technique.)

Par M. Adolphe CHAUVIN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, secrétaires ; Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Roger Besson, Florian Bruyas, Henri Caillavet, Georges Cogniot, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Jean Filippi, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Dominique Pado, Paul Pauly, Jacques Pelletier, Hector Peschaud, Gustave Philippon, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Mme Jeannette Thorez-Vermeersch, MM. René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 3), 459 (tome III), 462 (2^e partie) et in-8° 65.

Sénat : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexe 3) (1967-1968).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Relations culturelles internationales - Coopération technique.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE. — Les relations culturelles	8
I. — Le cadre juridique.....	8
II. — Les crédits de fonctionnement et d'équipement.....	22
III. — La langue française dans les pays étrangers.....	27
A. — Enseignement du français à l'étranger.....	31
1. Les Etablissements d'enseignement.....	31
a) Etablissements relevant directement de la D.G.R.C.	32
b) Etablissements ne dépendant pas de la D.G.R.C. mais relevant d'organismes subventionnés par le Département	32
c) Etablissements secondaires privés auxquels le Département apporte son concours.....	35
d) Etablissements d'enseignement d'Etats étrangers auxquels le Département apporte son concours.....	35
2. Le personnel enseignant.....	36
3. L'enseignement du français par la radiodiffusion et la télévision	44
B. — Le français comme langue de culture et d'information.....	48
IV. — L'action culturelle.....	55
A. — Bourses et accueil d'étudiants.....	56
B. — Les échanges	70
1. Les échanges artistiques	71
2. Les échanges culturels et scientifiques	86
C. — L'action par la radiodiffusion et la télévision.....	88
DEUXIÈME PARTIE. — La coopération technique	91
I. — Les fins de la coopération technique.....	91
II. — L'effort d'aide économique et technique accompli par la France. Comparaison globale de l'aide française avec celle des autres pays industrialisés.....	92
III. — Les deux catégories de l'aide : coopération bilatérale, multilatérale	94
IV. — Structures politiques et administratives.....	95
A. — Gouvernement et Administration centrale.....	95
B. — Postes diplomatiques.....	96
V. — Besoins. — Personnel nécessaire pour les satisfaire.....	97

	Pages.
VI. — Le cadre de pensée et d'action : méthodes et cadre juridique. — Plan pluriannuel. — Accords de coopération technique.....	100
VII. — Les moyens financiers.....	102
A. — 1. Dépenses en capital. — Investissements.....	102
2. Crédits de fonctionnement (titres III et IV).....	103
B. — Participation financière des pays aidés.....	105
VIII. — Les moyens en personnel.....	105
A. — Recrutement direct.....	105
1. Fonctionnaires détachés	105
2. Particuliers recrutés individuellement sous contrat temporaire	105
3. Jeunes gens appelés du service national.....	105
B. — Bureaux d'études.....	106
IX. — Les modalités de la coopération technique.....	107
— Enseignement technique.....	107
— Documentation, diffusion scientifique et technique.....	109
— Bourses	111
— Coopération scientifique, coopération nucléaire.....	112
— Etudes et opérations intégrées (études, financement, achats d'équipement et de matériel, techniciens, forma- tion des hommes).....	115
X. — Les résultats.....	115

Mesdames, Messieurs,

Pour juger un budget, il ne suffit point de se référer seulement aux chiffres de l'année précédente ou à ceux qui figurent à un plan établi depuis de nombreuses années déjà ; l'important est de définir les fins de notre politique et de les avoir présentes à l'esprit lors de l'examen des différents chapitres et des mesures nouvelles. Aussi bien, le domaine de la coopération culturelle et technique est-il si riche d'implications de toute sorte qu'un peu de clarté, qu'un effort d'explication des motifs ne sont pas superfétatoires. Quels buts cherchons-nous à atteindre par notre coopération culturelle et technique ? Propager notre langue et notre culture, aider les pays en voie de développement à vaincre les obstacles qui freinent leur progrès, améliorer le capital d'estime et d'amitié dont nous disposons dans le monde, enfin enrichir la pensée et les techniques des Français par l'apport des cultures étrangères.

Aucune de ces fins n'est indépendante de l'autre et celle que nous avons nommée en dernier ne nous paraît pas d'importance moindre que celles auxquelles on a coutume de penser.

Ayant ainsi tenté de définir les raisons de l'effort financier et humain que nous faisons, nous devons nous interroger sur la relation qu'il peut y avoir entre coopération culturelle et technique d'une part, coopération économique, expansion commerciale et développement industriel de la France d'autre part. Certes, une coopération culturelle et *a fortiori* une coopération technique bien conçue, efficace, peut favoriser des actions de coopération économique. Certes, les coopérations culturelles et techniques peuvent favoriser l'expansion commerciale et, par là, le développement industriel de la France, mais elles ne sont pas un *moyen* pour y parvenir ; elles ne doivent pas être conçues comme telles. Les moyens qui doivent être mis en œuvre pour atteindre ce résultat sont d'ordre économique et commercial et leur responsabilité incombe au Ministère de l'Economie et des Finances d'une part, notamment au Centre national du commerce extérieur, aux industriels d'autre part. Ni l'expansion linguistique, ni la coopération

technique ne doivent être substituées à un effort propre d'étude des marchés, à une recherche des formules commerciales et bancaires les plus attirantes ; notre effort de coopération culturelle et technique ne doit jamais avoir le sens d'une publicité en faveur des biens d'équipement et des matériels techniques qui ne devraient se recommander que par leurs propres qualités et être servis par des moyens commerciaux beaucoup plus importants. Ce principe découle immédiatement du fait que coopération culturelle et coopération technique ont, par des moyens et dans des domaines un peu différents parfois, une seule et même fin : la formation des hommes. Or, lorsqu'il s'agit d'éducation, il ne saurait jamais être question d'une subordination à des impératifs économiques ; *a fortiori*, quand ces impératifs sont ceux d'une nation étrangère.

Ce que la France doit vouloir apporter, c'est un humanisme scientifique ouvert aux réalités nouvelles, aux conditions de développement du monde moderne et cette fin dépasse de très loin les considérations d'ordre économique. Cependant, autant votre Commission est opposée à tout gauchissement de la coopération culturelle et technique qui en ferait la servante de notre expansion commerciale et de notre propre développement industriel, autant elle réclame avec énergie un effort plus intense d'expansion commerciale, de recherche de débouchés outre-mer, de renouvellement et d'amélioration de nos méthodes commerciales dans tous les pays, bien sûr, mais spécialement dans ceux où notre action de coopération culturelle et technique est importante, cette expansion commerciale pouvant constituer un soutien très efficace de notre expansion culturelle.

Une politique ainsi définie implique et requiert en France même une profonde mutation, une synthèse entre deux tendances qui, le plus souvent encore, se contredisent et s'affaiblissent mutuellement : d'une part un humanisme « littéraire » sceptique, méfiant, trop attaché au passé, trop conservateur, quelque peu méprisant du progrès matériel et des techniques qui le rendent possible ; d'autre part, le goût des sciences et du progrès technique, tradition déjà vieille pourtant, qui trouve dans la « philosophie des lumières » du XVIII^e siècle son origine. Par suite de circonstances historiques qu'il n'est pas utile de rappeler, l'industrie qui est née de ce dernier courant s'est, dans une certaine mesure, laissé brider dans d'étroites frontières par un protectionnisme précautionneux. Il ne faut pas que notre coopération culturelle et technique soit, en quelque sorte,

considérée comme le fourrier de notre expansion commerciale et industrielle et comme devant se substituer à une préférence impériale d'un autre temps.

Synthèse de l'humanisme, de la science et des techniques, tel doit être notre effort si nous voulons que la France soit une nation industrielle et se développe, si même nous voulons que la science, l'art, la culture française atteignent, retiennent et convainquent ; c'est aussi ce visage que nous devons montrer aux étrangers. A cette condition, les moyens importants dont nous disposons seront efficaces, serviront les peuples et nous serviront. Mais cet effort difficile, cette conversion au monde moderne que nous devons faire si nous voulons continuer à avoir un rang honorable parmi les nations et avoir prise sur les autres peuples, nous sera facilitée par les apports étrangers.

L'idée d'assistance, c'est-à-dire l'idée d'une suprématie culturelle et technique incontestée, est dépassée, si jamais elle a été juste. Nous croyons aux vertus de notre culture, certes, mais nous devons comprendre qu'elle doit, pour s'adapter au monde moderne, aux conditions du développement scientifique, technique et social de la fin du xx^e siècle, s'enrichir des cultures des pays techniquement, sociologiquement et économiquement moins avancés et des apports des grands pays industrialisés. A cet égard, notre politique étrangère actuelle nous sert grandement car nous pouvons bénéficier de l'apport culturel et scientifique de l'Est et de l'Ouest avec qui nous entretenons des relations d'amitié. L'U. R. S. S. et les Etats-Unis sont actuellement les deux creusets où se forge le monde du xxi^e siècle ; plus proche de nous, l'Allemagne Fédérale et la Grande-Bretagne ont, dans certains domaines, des méthodes supérieures aux nôtres et une avance certaine.

L'idée fondamentale de notre coopération culturelle et technique doit donc être celle d'une pénétration réciproque. Certes, la coopération avec les pays dit « en voie de développement », dont la définition reste à trouver, est nécessairement la plus importante parce que le nombre de ces pays l'emporte de beaucoup sur les autres et que leurs besoins sont criants, mais une véritable coopération, un véritable échange avec les pays de haute culture littéraire, industrielle et technique doit également devenir un objectif majeur de notre politique.

C'est en fonction de ces quelques réflexions que nous aborderons le budget des Affaires étrangères — Relations culturelles et Coopération technique — qui nous est soumis.

PREMIERE PARTIE

LES RELATIONS CULTURELLES

I. — Le cadre juridique.

Notre action de coopération culturelle se développe dans le cadre d'accords culturels conclus avec les différents pays du monde.

Depuis le vote du dernier budget, et jusqu'au 1^{er} novembre 1967, cinq accords culturels ainsi que deux arrangements administratifs ont été conclus par la France avec des pays étrangers :

— accord de coopération culturelle et technique signé à Managua (Nicaragua) le 22 décembre 1966. Cet accord a été suivi de deux arrangements administratifs, signés le 7 février 1967, qui ont un objet bien délimité : l'un l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire au Nicaragua, l'autre un programme de développement de l'enseignement secondaire agricole dans ce pays.

— accord de coopération culturelle, technique et scientifique, signé à Panama le 10 janvier 1967.

— accord culturel avec le Danemark, signé à Paris le 15 février 1967.

— accord culturel avec la Tchécoslovaquie, signé à Paris le 26 octobre 1967.

— accord culturel avec l'Irlande, signé à Paris à l'occasion de la visite du Premier Ministre d'Irlande le 4 novembre 1967.

Plusieurs des dispositions de ces accords marquent la volonté légitime du Département de favoriser le développement de l'enseignement du français dans les pays étrangers et, en particulier, d'obtenir que notre langue fasse l'objet d'un enseignement plus étendu dans les établissements scolaires étrangers.

A l'heure actuelle, près de 70 accords culturels ont été signés ; une quinzaine sont en préparation. Ces accords constituent un cadre juridique qui n'entraîne pas par lui-même de dépense budgétaire. Nous mentionnerons parmi eux, plus spécialement, les

accords culturels conclus et actuellement en vigueur avec les pays totalement ou partiellement francophones. Ils sont de trois catégories :

1. — Les uns ont été conclus avec les pays où l'enseignement du français est généralisé, nos professeurs et nos établissements particulièrement nombreux, notre coopération dans les domaines techniques importante : pays de l'ancienne Indochine, pays du Maghreb. Les accords dont il s'agit ont essentiellement pour objet de déterminer le statut de nos professeurs et de nos coopérants. Ce sont :

Algérie : la Convention entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle entre ces deux pays, signée le 8 avril 1966.

Cambodge : la Convention annexe au Traité entre la France et le Cambodge relative aux questions culturelles, signée le 8 novembre 1949.

Laos : la Convention sur l'enseignement du 13 avril 1957.

Maroc : la Convention culturelle du 5 octobre 1957.

Tunisie : le Protocole de coopération culturelle et technique du 15 avril 1959.

2. — D'autres accords ont été conclus avec les pays d'Afrique Noire dans lesquels la langue française a une situation prédominante. Ils prévoient une coopération particulièrement développée dans l'enseignement et les domaines techniques, l'octroi de bourses, des échanges culturels et artistiques nombreux et suivis. Pour l'application de ces accords, une commission mixte est créée qui se réunit périodiquement. Ce sont :

Burundi : l'Accord de coopération culturelle et technique du 11 février 1963.

Congo-Kinshasa : l'Accord de coopération culturelle et technique du 11 février 1963.

Guinée : la Convention sur les échanges culturels du 29 juillet 1961.

Rwanda : l'Accord de coopération culturelle et technique du 4 décembre 1962.

A ces quatre accords avec les Etats africains peut être ajouté :
Haïti : l'Accord culturel avec Haïti du 24 septembre 1945 et son additif du 3 octobre 1948.

3. — Une troisième catégorie d'accords comprend ceux qui ont été passés, soit avec les pays européens voisins de la France dans lesquels le français est en partie la langue de la population :

Belgique : Accord culturel du 22 février 1946.

Luxembourg : Accord culturel du 8 février 1954,
soit, enfin avec le *Canada* et, en particulier, le *Québec* :

Québec :

— entente sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'Education du 27 février 1965 ;

— entente sur la coopération culturelle du 24 novembre 1965.

Canada : Accord culturel du 17 novembre 1965.

Le Sénat sera certainement très intéressé par une analyse complète de nos relations culturelles avec le Canada et le Québec, puisque l'année 1967 a vu le succès de l'exposition de Montréal et qu'à la suite du voyage du Président de la République il a été décidé de faire un effort particulier de coopération culturelle avec ce pays, dont un des états est, pour la grande majorité de ses habitants, francophone.

CANADA

Notre action culturelle dans l'ensemble du Canada s'est beaucoup développée au cours de ces dernières années. Elle est mise en œuvre par un Conseiller culturel à Ottawa, assisté de trois Attachés culturels, à Québec, Montréal et Toronto. Un poste de Conseiller scientifique a été créé en 1966 à Ottawa.

Depuis deux ans, et en application de l'*accord culturel franco-canadien* du 17 novembre 1965, le Gouvernement fédéral met un grand zèle à développer ces relations. Mais — les travaux de la Commission culturelle franco-canadienne réunie le 6 juin 1967 à Ottawa l'ont montré — les *résultats sont limités* dans le domaine de l'*éducation*, qui est de la *compétence des Provinces* et où l'on se heurte à l'*autonomie des Universités*. Néanmoins les autorités fédérales ont accordé 110 bourses à des

étudiants français en 1966-1967, facilité l'envoi de 30 assistants canadiens-anglais dans les lycées français, amorcé avec nous un programme d'échanges scientifiques, favorisé les échanges radio-phoniques et de télévision (Radio-Canada est de la compétence fédérale).

De son côté, le Gouvernement français a détaché 289 *professeurs français* dans les Universités canadiennes (y compris celles du Québec) dont 118 dans l'enseignement supérieur (trois fois plus qu'il y a quatre ans). Il a accordé 92 *bourses universitaires* dont la moitié au Québec.

Il est à noter, d'autre part, que le Canada dans son ensemble est maintenant le second importateur de livres français après la Belgique (38 millions de francs en 1966).

Nous nous efforçons d'utiliser nos relations avec le Gouvernement fédéral pour faire pénétrer l'influence culturelle française dans les provinces anglophones et dans celles où les francophones sont en forte minorité (Nouveau Brunswick).

QUÉBEC

Les relations culturelles de la France avec le Québec s'éten-
daient essentiellement, jusqu'à une période récente, à trois sortes
de domaines :

1. — *L'enseignement secondaire*, par la présence à Montréal de deux établissements français, l'un pour les garçons, le *Collège Stanislas*, créé en 1938 (filiale du Collège Stanislas de Paris), et l'autre pour les filles, le *Collège Marie-de-France*, créé en 1939. Depuis leur fondation, à l'initiative du Gouvernement français, ces deux établissements reçoivent du département une aide considérable en professeurs et en crédits de fonctionnement.

2. — Les échanges de *Professeurs universitaires* organisés le plus souvent de façon directe entre les Universités, mais avec l'aide financière du département (notamment par la subvention accordée à l'Institut franco-canadien).

3. — Les *bourses universitaires*, accordées à des étudiants québécois pour leur permettre de compléter leurs études supérieures en France.

Ces échanges étaient toutefois assez limités car les responsables de l'éducation au Québec, c'est-à-dire les milieux religieux, tenaient à ce que la Province reste repliée sur elle-même et se montraient réticents à des contacts avec la France.

Cette situation a complètement évolué depuis 1964, le problème de la défense de la langue française contre l'américanisation progressive de certaines parties du Canada français, notamment de Montréal, joint à une évolution politique profonde du Québec (marquée au printemps de 1964 par la création d'un Ministère de l'Éducation et d'un Ministère des Affaires culturelles) ont conduit les dirigeants québécois à se tourner résolument vers la France.

Des pourparlers furent donc engagés entre les deux Gouvernements et aboutirent à la signature d'une « Entente sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation » du 27 février 1963 et d'une « Entente sur la coopération culturelle » du 24 novembre 1965.

Il est à noter que ces deux Accords furent expressément approuvés par le Gouvernement fédéral d'Ottawa, aux termes d'échanges de lettres signées aux mêmes dates.

Les ententes de 1965 ont fourni un cadre très utile au développement de la coopération culturelle entre le Québec et la France. Une commission permanente de coopération créée par l'Entente du 7 février s'est réunie à plusieurs reprises, les 26 et 27 mai 1965, 27 au 30 novembre 1965, 10 juin 1966 et, en dernier lieu, les 20 et 21 avril 1967.

Cette dernière réunion a enregistré l'accroissement très net des diverses activités culturelles et échanges entre la France et le Québec, notamment l'augmentation sensible du nombre des professeurs et experts français au Québec et des Québécois venus en France, des échanges de missions, des stages de formation de professeurs d'Écoles normales et d'Écoles normales techniques, des contingents de bourses et de stages, de la diffusion des manuels universitaires français, des envois de programmes français de radio-diffusion et de télévision, etc.

Parallèlement à cet effort, le Ministère des Affaires étrangères consacrait des investissements d'un montant élevé destinés à l'aménagement et à l'agrandissement des collèges français au Québec. Une subvention de 300.000 F en 1966 était destinée au Cours Claudel

à Ottawa, établissement encouragé par le Gouvernement québécois. Une autre de 4 millions et demi en 1967 était consacrée à l'agrandissement des bâtiments du Collège Marie de France à Montréal. Enfin, un crédit de 2.280.000 F est prévu, pour moitié en 1968 et pour moitié en 1969, en faveur du Collège Stanislas de Montréal, dont les effectifs pourront ainsi passer de 850 à 1.500 élèves.

*
* *

A la suite du voyage du Président de la République au Québec en juillet 1967, le Gouvernement a décidé d'établir *un programme de développement des échanges culturels scientifiques, techniques et d'information avec le Québec* s'étendant sur trois années. Au cours des entretiens que M. Alain Peyrefitte, Ministre de l'Education nationale, représentant du Gouvernement, a eus du 11 au 14 septembre à Québec avec le Premier Ministre, M. Daniel Johnson, et plusieurs Ministres du Gouvernement québécois, ce programme de développement a été mis au point d'un commun accord. Il a été approuvé du côté français au cours du Conseil des Ministres du 20 septembre 1967 « qui a pris acte des décisions arrêtées d'un commun accord à Québec à l'issue de la mission du Ministre français de l'éducation nationale et qui visent à décupler en trois ans le volume des échanges entre les deux pays dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la science et de la technique ».

Le programme triennal prévoit que, du côté français, les crédits qui étaient de l'ordre de 5 millions en 1967 (1) pour la Direction générale des Relations culturelles, la Direction de la Coopération, les services d'Information et de Presse passeraient pour l'ensemble de ces trois services à :

- 24.800.000 F en 1968,
- 32.500.000 F en 1969,
- 40.000.000 F en 1970,

ce qui représenterait par rapport au projet initial du budget 1968 les crédits supplémentaires suivants :

- 18.080.000 F en 1968,
- 25.780.000 F en 1969,
- 33.280.000 F en 1970.

(1) Le chiffre exact pour 1967, y compris les crédits de coopération technique et de presse était supérieur à 5 millions, mais il incluait un crédit exceptionnellement élevé de 1,8 million, pour les manifestations artistiques à l'occasion de l'Exposition de Montréal.

Pour l'année 1968, des crédits budgétaires supplémentaires de 10 millions de francs ont été inscrits dans le projet de budget aux différents chapitres et articles intéressant la Direction générale des Relations culturelles, la Direction de la Coopération technique et les Services d'Information et de Presse.

Quant aux crédits supplémentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription au projet de budget 1968 (8 millions environ), les services du Ministère des Affaires étrangères s'efforceront de les dégager, dans le cadre de leurs crédits globaux. Si cela ne se révélait pas possible en cours d'année, l'octroi de crédits supplémentaires serait envisagé.

L'ensemble des décisions arrêtées entre MM. Daniel Johnson, Premier Ministre, Jean-Jacques Bertrand, Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Education et de la Justice, Jean-Noël Tremblay, Ministre des Affaires culturelles, Marcel Masse, Ministre d'Etat à l'Education, d'une part, et M. Alain Peyrefitte, Ministre de l'Education nationale, représentant le Gouvernement français, d'autre part, a fait l'objet d'un procès-verbal commun arrêté le 14 septembre 1967 à Québec. Ce programme a été approuvé par le Conseil des Ministres réuni le 20 septembre 1967 à Paris.

Ces décisions, dont la mise en œuvre sera rendue possible du côté français, par l'apport des crédits mentionnés ci-dessus, sont essentiellement les suivantes :

— *Création d'un Centre franco-québécois de développement pédagogique*, de caractère permanent, composé de deux sections formées chacune de personnels français et québécois et siégeant respectivement auprès des deux Ministères de l'Education.

Le Centre a pour tâches :

- a) De confronter les expériences pédagogiques des deux parties en matière de programmes, de méthodes, de manuels, de matériel didactique, de formation des maîtres, etc. ;
- b) D'organiser des expériences conjointes dans le domaine pédagogique ;
- c) D'étudier l'harmonisation des scolarités à tous les niveaux ;
- d) De coordonner l'organisation des stages de formation et de perfectionnement des maîtres et des colloques sur les problèmes pédagogiques.

Les deux Gouvernements participeront au fonctionnement du Centre par le détachement de spécialistes, la fourniture de matériel pédagogique et le financement de ces opérations.

— *Création d'un Centre franco-québécois de développement de l'enseignement technologique*, qui a pour tâches :

- a) De confronter les expériences respectives des deux pays dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les Collèges d'enseignement général et professionnel au Québec et les Instituts universitaires de technologie en France ;
- b) D'entreprendre des expériences conjointes ;
- c) De favoriser les échanges de maîtres et d'étudiants, en particulier par le jumelage entre établissements similaires ;
- d) D'étudier l'éventualité de la création d'un Institut universitaire de technologie au Québec.

Le Centre fera appel à la collaboration des divers milieux intéressés : administration, enseignants et entreprises.

Il sera doté par les deux Gouvernements des moyens nécessaires en personnel et en crédits de fonctionnement.

— *Création d'un Centre franco-québécois de recherche scientifique et technique* qui, dans le domaine des sciences exactes, des sciences de la nature et des sciences humaines, a pour mission :

- a) De susciter la constitution d'équipes franco-québécoises de chercheurs au sein des organismes de recherches des deux pays et, en particulier, des Universités ;
- b) De faciliter les échanges de chercheurs ;
- c) De faciliter les échanges d'information scientifique et technique.

En outre, il a été décidé de mettre en commun la documentation scientifique et technique disponible en France et au Québec. A cet effet, des liens directs seront établis entre organismes scientifiques de documentation et de recherche, de telle sorte que les chercheurs français et québécois bénéficient réciproquement de l'égalité d'accès à toutes sources de documentation utiles à leurs travaux.

Dans le même esprit, les chercheurs québécois seront admis au Centre national de la Recherche scientifique dans les mêmes conditions que les chercheurs français.

Des études pourront enfin être menées conjointement dans des spécialités choisies en commun, notamment dans les domaines suivants : hydrologie, énergie électrique, énergie nucléaire, agronomie, études polaires, grand nord québécois, pêcheries, sciences forestières, géophysique, électronique et informatique. Les deux Gouvernements faciliteront la réalisation de ces programmes de recherche en mettant à la disposition des organismes intéressés le personnel et les moyens financiers nécessaires. Les charges seront supportées, en principe, pour moitié par chaque pays.

— *Augmentation du nombre des professeurs* envoyés au Québec. De 346 actuellement (enseignement général et enseignement technique) leur nombre pourra s'élever jusqu'à 1.000 d'ici trois ans, dans la mesure où des demandes seraient adressées par les autorités québécoises aux autorités françaises. Pour le moment, les besoins québécois concernent notamment les secteurs des maternelles, de l'enseignement collégial et de l'enseignement supérieur.

— *Augmentation du nombre des bourses universitaires et des bourses de stage technique* offertes aux étudiants québécois qui passeront de 145 actuellement à 1.000 en 1970.

Le montant de ces bourses françaises sera fixé pour l'année universitaire à 6.750 F en ce qui concerne les étudiants préparant une licence et à 13.500 F pour les étudiants poursuivant des études ou des recherches postérieures à la licence, celui des bourses techniques à 1.500 F par mois. Le Gouvernement français prendra à sa charge les voyages aller-retour des étudiants québécois bénéficiant de ces bourses.

Des bourses de « prestige » financées conjointement par les deux Gouvernements, d'un montant de 45.000 à 70.000 F, destinées à permettre à quelques étudiants d'élite soigneusement sélectionnés d'effectuer un séjour d'études de deux à trois ans en France dans un établissement de très haut niveau seront créées.

Enfin, le montant des mensualités allouées à des professeurs d'enseignement supérieur québécois se rendant en France pour

y effectuer des recherches scientifiques de haut niveau sera porté à 2.000 F.

De son côté, le Ministre de l'Éducation du Québec a annoncé l'intention de son Gouvernement de continuer à augmenter le nombre des bourses permettant à des Français de poursuivre des études supérieures ou des recherches au Québec.

— Extension de la subvention à la vente au Québec des *manuels universitaires* scientifiques, techniques et médicaux français aux manuels universitaires des autres disciplines et, notamment, des sciences humaines.

Des subventions seront accordées pour la rédaction de manuels scolaires ou universitaires écrits en collaboration par des auteurs français et québécois.

En outre, les deux Gouvernements créeront un groupe de travail chargé de leur faire rapport sur l'ensemble de la question du livre français au Québec et, notamment, de sa diffusion.

— Création dans certains établissements d'enseignement supérieur en France, de *chaires de littérature et civilisation françaises au Canada* et accroissement du nombre de postes de professeurs associés réservés à des Québécois dans les Universités françaises.

— Accroissement de la place réservée en France à la *connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et de la civilisation du Canada français* dans les programmes de tous les ordres d'enseignement, et participation d'auteurs québécois à la rédaction des manuels relatifs au Québec.

— Admission de Québécois aux classes préparatoires aux grandes écoles françaises, aux concours d'entrée et à des stages dans ces grandes écoles, organisation d'épreuves d'admission à certains examens et grands concours français au Québec, ouverture du concours général des lycées et collèges aux candidats québécois, admission d'étudiants québécois dans les instituts et écoles des Beaux-Arts.

— Encouragement à l'*échange de fonctionnaires entre la France et le Québec*.

— Accroissement de la coopération déjà établie en matière d'enseignement audio-visuel, notamment de télévision scolaire, grâce à la fourniture réciproque de films et de matériel enregistré, à

l'échange de spécialistes et à la production conjointe d'émissions, de telle sorte que soit instituée une véritable *banque franco-québécoise des moyens audio-visuels*.

— Mise au point d'un *programme de développement des échanges de jeunes* et création d'un mécanisme destiné à faciliter l'organisation de ces échanges, étant entendu que ceux-ci devront avoir un caractère essentiellement éducatif et formateur.

— Mise en œuvre des *équivalences de diplômes français et québécois* à tous les niveaux et étude de la possibilité de leur donner leurs prolongements civils de part et d'autre.

— Accroissement par la France des *fournitures de programmes de radiodiffusion et de télévision*.

— Renforcement du *bureau de l'Office de la Radiodiffusion et de la Télévision à Montréal*.

— Amélioration de la distribution des *films d'expression française au Québec*.

— Accroissement des facilités de transport par avion des *publications françaises*.

— Accueil de Québécois dans les *écoles de journalisme* et organisation à leur intention de stages dans les journaux. Augmentation du nombre des invitations adressées à des journalistes québécois.

— Dons réciproques de *fonds de bibliothèques* et dépôt légal réciproque des livres aux bibliothèques nationales de France et du Québec.

— Aide accrue aux initiatives ayant pour objet de promouvoir *l'universalité et l'unité de la langue française*.

— Concours accru apporté par la France à l'animation et à l'équipement des centres culturels du Québec et fourniture par les autorités québécoises de films et des conférences sur le Québec destinés aux Maisons de la Culture françaises et aux Centres culturels français à l'étranger.

— Intensification des *échanges artistiques* entre le Québec et la France par l'envoi d'expositions, d'ensembles musicaux et de troupes de théâtre, notamment de troupes attachées aux Maisons françaises de la Culture.

— Association du Québec à l'œuvre de *restauration des monuments historiques* entrepris dans les provinces françaises dont sont originaires les Québécois.

L'effort que la France consentira pour renforcer ses liens avec le Québec est donc très important. Dans la mesure où il ne gênerait pas le développement de nos actions de coopération culturelle et technique avec d'autres parties du monde qui en ont besoin elles aussi, et peut-être davantage, en particulier l'Amérique latine, nous ne pouvons qu'y consentir. Notre crainte est qu'il n'en soit pas exactement ainsi.

Notre inquiétude aussi est née des circonstances dans lesquelles il a été décidé d'amplifier notre programme de coopération avec le Québec. Sont-elles bien faites pour convaincre les autres pays que la coopération culturelle et technique française n'a pas d'autre fin que les siennes propres ? Soupçonnée, même injustement, d'être un moyen au service d'une disposition d'esprit ou d'un dessein politique, fût-il très légitime, notre coopération culturelle et technique deviendrait inefficace, ne rencontrant plus la confiance des peuples que nous voulons comprendre, élever et servir, ou dont nous voulons prendre les leçons. Notre culture, dont nous sommes fiers, ne recevrait plus l'accueil favorable que lui assure son génie. En elle se retrouve la générosité française dont nous témoignons en tant que législateurs qui avons à décider sur les moyens financiers de son expansion. Il ne convenait pas qu'aucun doute pût subsister sur ce point. Nos amis de Québec et du monde entier le comprendront certainement.

REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES DE LA DIRECTION

	ALGERIE		MAROC		TUNISIE	
	1967	1968	1967	1968	1967	1968
A. — Crédits de fonctionnement.						
I. — Enseignement.						
— Rémunérations :						
a) Des agents servant dans les établissements français.....	837.632	837.632	36.809.026	36.809.026	16.568.770	16.568.770
b) Des agents servant au titre de la Coopération culturelle..	62.678.676	75.558.676	18.000.000	18.000.000	18.100.000	17.500.000
— Fonctionnement	44.465.388	44.465.388	6.427.098	6.427.098	5.943.120	5.943.120
— Frais de voyage.....	29.610	29.610	800.000	800.000	600.000	600.000
	<u>108.011.306</u>	<u>120.891.306</u>	<u>62.036.124</u>	<u>62.036.124</u>	<u>41.211.890</u>	<u>40.611.890</u>
II. — Bourses universitaires.						
a) Boursiers à l'étranger.....	»	»	»	»	»	»
b) Boursiers en France.....	1.650.000	1.650.000	2.294.320	2.027.650	1.208.400	1.092.500
c) Accueil d'étudiants étrangers.....	1.650.000	1.650.000	2.294.320	2.027.650	1.208.400	1.092.500
	<u>1.650.000</u>	<u>1.650.000</u>	<u>2.294.320</u>	<u>2.027.650</u>	<u>1.208.400</u>	<u>1.092.500</u>
III. — Action culturelle.						
— Echanges culturels et scientifiques	367.000	367.000	1.050.000	1.350.000	115.000	152.000
— Production et diffusion de matériel culturel.....	2.450.000	2.450.000	2.155.000	2.235.000	1.152.000	1.195.000
— Fonds culturel.....	»	»	»	»	»	»
	<u>2.817.000</u>	<u>2.817.000</u>	<u>3.205.000</u>	<u>3.585.000</u>	<u>1.267.000</u>	<u>1.347.000</u>
IV. — Echanges artistiques.....	402.000	400.000	275.000	345.000	163.000	165.000
Total crédits fonctionnement...	112.880.306	125.758.306	67.810.444	67.993.774	43.850.290	43.216.390
B. — Crédits d'investissements.						
Investissements culturels.....	1.422.100	1.230.060	50.000	190.000	200.000	1.000.000
Programmes élargis (chap. 68-80, § b)	»	»	»	»	»	»
	<u>1.422.100</u>	<u>1.230.060</u>	<u>50.000</u>	<u>190.000</u>	<u>200.000</u>	<u>1.000.000</u>
Total général.....	114.302.406	126.988.366	67.860.444	68.183.774	44.050.290	44.216.390

(1) En crédits de paiement sur un total de 25.500.000 F d'autorisations de programme.

(2) En crédits de paiement sur un total de 17.267.000 F d'autorisations de programme.

GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES POUR 1967 ET 1968

CAMBODGE, LAOS, VIET-NAM		AUTRES PAYS		TOTAL		MESURES nouvelles.	POURCENTAGE d'augmentation.
1967	1968	1967	1968	1967	1968		
14.856.290	15.751.470	99.422.865	106.513.685	168.494.583	176.480.583	+ 7.986.000	+ 4,7
15.540.351	15.540.351	3.307.500	3.307.500	117.626.527	129.906.527	+ 12.280.000	+ 11
7.263.500	7.263.500	35.900.850	40.768.850	99.999.956	104.867.956	+ 4.868.000	+ 5
5.420.000	7.020.000	6.638.000	6.823.000	13.487.610	15.272.610	+ 1.785.000	+ 14
43.080.141	45.575.321	145.269.215	157.413.035	399.608.676	426.527.676	+ 26.919.000	+ 6,9
»	»	6.102.000	7.052.000	6.102.000	7.052.000	+ 950.000	+ 15,5
1.353.125	1.399.265	21.644.155	25.550.585	28.150.000	31.720.000	+ 3.570.000	+ 13
1.353.125	1.399.265	27.746.155	32.602.585	34.252.000	38.772.000	+ 4.520.000	+ 13,2
115.000	152.000	7.830.000	10.789.000	9.477.000	12.810.000	+ 3.333.000	+ 35
2.993.000	3.105.000	45.465.950	48.483.950	54.215.950	57.468.950	+ 3.253.000	+ 6
»	»	7.500.000	8.000.000	7.500.000	8.000.000	+ 500.000	+ 6,8
3.108.000	3.257.000	60.795.950	67.272.950	71.192.950	78.278.950	+ 7.086.000	+ 9,7
55.000	55.000	8.361.000	9.291.000	9.256.000	10.256.000	+ 1.000.000	+ 10,2
47.596.266	50.286.586	242.172.320	266.579.570	514.309.626	553.834.626	+ 39.525.000	+ 7,6
»	»	20.827.900	12.579.940	22.500.000	15.000.000	— 7.500.000	
430.000	3.000.000	2.000.000	3.500.000	2.430.000	6.500.000	+ 4.070.000	
430.000	3.000.000	22.827.900	16.079.940	(1)24.930.000	(2)21.500.000	— 3.430.000	
48.026.266	53.286.586	265.000.220	282.659.510	539.239.626	575.334.626	+ 36.095.000	

II. — Les crédits de fonctionnement et d'équipement.

Les crédits de fonctionnement dont la Direction générale des Relations culturelles doit disposer pour 1968 s'élèvent à 553.834.626 francs, en augmentation de 39.525.000 francs par rapport à 1967, soit un accroissement de 7,6 %. De très grandes différences doivent être notées dans l'évolution des crédits selon la région géographique considérée.

Les crédits pour l'Algérie passent de 112.880.306 francs à 125.758.306 francs, soit une augmentation de 12.878.000 francs (+ 11,4 %). Les deux autres pays du Maghreb par contre ne bénéficient d'aucune augmentation de crédits. L'ancienne Indochine française recevra 50.286.586 francs contre 47.596.266 francs en 1967 ; l'augmentation de 2.690.320 francs (5,6 %) est faible. Les « autres pays » voient leur dotation augmenter de 10,8 % ; les crédits qui leur sont affectés passent, en effet, de 242.172.320 francs à 266.579.570 francs, soit une augmentation de 24.407.250 francs.

On constate donc une certaine redistribution des crédits de fonctionnement entre les différentes régions du monde. Sauf pour l'Algérie, en effet, le coefficient d'augmentation des pays du Maghreb et de l'ancienne Indochine est ou négatif ou très inférieur à celui des « autres pays ». Cependant, le pourcentage des crédits affectés à ces « autres pays » atteint seulement 48,1 % du total.

En ce qui concerne les dépenses en capital, la Commission déplore une diminution très sensible des crédits inscrits aux chapitres 56-20, 68-80 § b et 68-81.

Les autorisations de programme ouvertes en 1967 atteignaient 25.500.000 F (1). Pour 1968, ces crédits seraient ramenés à 17.267.000 F (2). La réduction de 8.233.000 F est considérable en valeur absolue ; elle l'est aussi en valeur relative puisqu'elle atteint 32,2 %.

Les crédits de paiement sont diminués dans des proportions moindres. En 1967, ils atteignaient 24.930.000 F ; en 1968, leur montant serait seulement de 21.500.000 F. La réduction (3.430.000 F) est de 13,75 %.

(1) Chapitre 56-20	16 millions.
Chapitre 68-80, § b,	6 —
Chapitre 68-81	3,5 —
(2) Chapitre 56-20	11.267.000 F.
Chapitre 68-80, § b,	3 millions.
Chapitre 68-81	3 —

En ce qui concerne les autorisations de programme, nous voyons qu'elles seront utilisées pour un nombre très limité d'opérations nouvelles qui se situeront dans le Proche-Orient, en Amérique latine, au Canada, à l'île Maurice, et dans trois pays d'Europe, à Madrid, à Londres et en Suède (1).

Les crédits de paiement se répartissent très différemment selon les régions et l'évolution ne semble pas du tout illustrer une volonté de réorientation de notre effort de coopération culturelle. Si, en effet, les crédits de paiement globaux sont réduits de 13,75 %, ceux qui sont affectés aux « autres pays » sont diminués de 6.747.960 F, soit 29,5 %. Par contre, les crédits du Maghreb, sauf ceux d'Algérie, et de l'ex-Indochine sont augmentés dans des proportions très importantes puisque le Maroc bénéficie de 190.000 F contre 250.000 F (+ 140.000 F), la Tunisie d'un million de francs contre 200.000 F (+ 800.000 F), le Cambodge de 3 millions de francs contre 430.000 F (+ 2.570.000 F). L'Algérie est seule de cet ensemble privilégié à voir son crédit diminuer : 1.230.060 F contre 1.422.100 F, soit une diminution de 192.040 F.

L'augmentation des crédits du Maghreb et de l'ancienne Indochine est de 150 % ; la part relative des crédits de paiement affectés aux « autres pays » diminue de 91,5 % en 1967 à 74,7 % en 1968.

*
* *

Le tableau suivant permettra de se rendre compte des conditions dans lesquelles le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle est appliqué. Ce deuxième plan quinquennal n'incluant pas l'Algérie dans ses prévisions, il est évident qu'il convient, pour apprécier la situation exacte, de défalquer les crédits affectés aux relations culturelles avec l'Algérie.

(1) Beyrouth, chapitre 56-20, A. P.,	3	—
— Proche-Orient, chapitre 68-80	2,5	—
— Alliance française d'Amérique latine: Mexico, Montevideo, Mendoza, Bahia-Blanca, chapitre 68-80	1	—
— Collège Stanislas (Canada) } chapitre 68-80	1,7	—
— Collège franco-suédois		
— Madrid, lycée français, chapitre 56-20	5	—
— Londres, lycée français, chapitre 56-20	1	—
— Ile Maurice, maison de la culture, chapitre 56-20	1,5	—

Comparaison des crédits prévus par le deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle et des crédits budgétaires au titre des années 1967 et 1968.

(Compte non tenu des crédits affectés aux relations culturelles avec l'Algérie.)

	1 9 6 7			1 9 6 8		
	PREVISIONS du Plan.	BUDGET 1967	POURCENTAGE de couverture.	PREVISIONS du Plan.	BUDGET 1968	POURCENTAGE de couverture.
Enseignement	264.985.371	291.597.370	110,04	278.445.371	305.636.370	109,76
Bourses	29.920.000	32.602.000	108,96	33.300.000	37.122.000	111,47
Action culturelle	88.278.400	68.375.950	77,45	103.756.800	75.461.950	72,72
Echanges artistiques.	13.290.000	8.854.000	66,62	15.290.000	9.856.000	64,46
Total crédits de fonctionnement..	395.473.771	401.429.320	101,24	430.792.171	428.076.320	99,36
Investissements	30.000.000	24.930.000	83,10	30.000.000	20.270.000	67,56
Total général	426.473.771	426.359.320	99,97	460.792.171	448.346.320	97,30

N. B. — 1° Les crédits de coopération culturelle au titres du Maroc et de la Tunisie (c'est-à-dire les compléments de rémunération des enseignants mis à la disposition de ces deux pays) n'étaient pas inclus dans le Plan. S'ils devaient être défalqués du projet de budget de 1968, le pourcentage de couverture serait ramené, pour la rubrique « Enseignement » de 109,76 % à 96,8 %.

2° En ce qui concerne les bourses, l'objectif du Plan (4.412 bourses de 8 mois, soit 35.296 mensualités) a été largement atteint, puisque 4.025 bourses de 9 mois, soit 36.225 mensualités, ont été attribuées pour l'année universitaire 1967-1968.

L'interprétation exacte des chiffres contenus dans ce tableau doit tenir compte évidemment de la hausse des rémunérations, les prévisions du plan étant faites en francs constants. On peut estimer que les chiffres de 1966 devaient être de 10 % plus élevés qu'ils ne le sont en fait et ceux de 1967, de 13 à 14 %. Votre commission est donc en droit de conclure que notre effort de coopération culturelle, évalué en crédits budgétaires, ne correspond pas à la volonté qui s'est manifestée, affirmée, à l'origine du Plan d'expansion culturelle et que le Gouvernement invoque très souvent, de reprendre dans le monde les positions que nous avons perdues du fait, notamment de la guerre.

En ce qui concerne l'insuffisance des crédits de fonctionnement, le Département a cherché à y remédier grâce, d'une part, à l'emploi des jeunes du contingent et, d'autre part, à la mise à la charge des pays aidés d'une fraction de plus en plus grande des dépenses de coopération culturelle. Ces solutions ne sont pas suffisantes. D'une part, il se peut que le service militaire soit réduit ; d'autre part, la coopération culturelle ne doit pas être liée trop étroitement aux possibilités financières des pays avec lesquels nous sommes en relations. Enfin l'emploi des volontaires du contingent ne saurait être considéré comme une panacée, leur manque de préparation à une tâche difficile diminuant l'efficacité que l'on peut attendre de leur compétence technique.

La dégradation de la situation est particulièrement nette pour les dépenses en capital. Le second Plan prévoyait, pour 1967, 30 millions de francs dont 10 millions de francs de subventions ; pour 1968, 30 millions de francs dont 10 millions de francs de subventions ; les autorisations de programme atteignaient en 1967, 25.500.000 F dont 3.500.000 F de subventions (Algérie : 2 millions 652.160 F) ; en 1968, 17.267.000 F dont 3 millions de francs de subventions (Algérie : néant).

Quand, au cours des missions qu'ils ont accomplies, les membres de la Commission des Affaires culturelles ont pu constater, dans de nombreux pays, l'importance des besoins à satisfaire, ils ne peuvent accepter de telles insuffisances. L'efficacité de la politique du Département ne pourra qu'être atténuée par manque de moyens financiers.

La note ci-jointe permettra au Sénat de se rendre compte :

- a) Des travaux engagés en 1967 ;
- b) Des travaux qui seront engagés en 1968 ;
- c) Des travaux terminés en 1967 ;
- d) Des travaux qui seront achevés en 1968.

a) *Travaux engagés en 1967.*

Opérations relevant du chapitre 56-20 :

Construction de bâtiments supplémentaires au lycée Marie-de-France, à Montréal.

Construction d'un Institut culturel à Santiago du Chili : l'avant-projet a été approuvé par le Département. Le projet d'exécution est en cours d'établissement. Les travaux de construction commenceront début 1968.

Construction de l'immeuble des Services culturels de Buenos Aires.

Construction du nouveau lycée français de Madrid. Les appels d'offre ont été lancés en juillet. Les travaux de terrassement ont débuté en septembre. Les travaux de construction commenceront en novembre-décembre 1967.

Construction d'un centre culturel à Tunis. Au cours de l'année, divers travaux de sondage ont été effectués et l'avant-projet établi. La construction commencera en 1968.

Réparations importantes aux lycées français d'Algérie. Cette opération a été prévue en deux tranches pour les années 1967 et 1968.

Constructions de bâtiments supplémentaires au lycée français de Londres. Les plans ont été étudiés au cours de l'année 1967 pour la construction d'un bloc réfectoire et d'un bloc « classes maternelles » qui débutera en 1968.

Reconstruction de l'hôpital français de Beyrouth (Hôtel-Dieu de France). Après des études qui se sont poursuivies pendant plusieurs années, l'avant-projet a pu être approuvé à la fin de l'année 1966, les projets d'exécution ont été réalisés par les architectes, l'appel d'offres lancé en Juin sera jugé en Novembre et l'entreprise désignée pourra commencer les travaux au début de l'année 1968.

Travaux conservatoires urgents à l'église Sainte-Anne de Jérusalem appartenant à l'Etat et gravement endommagée par un bombardement le 7 juin 1967.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Versement d'une première tranche de subvention pour la construction de la Maison de l'Alliance Française de Mexico (la seconde tranche sera versée en 1968).

Opérations relevant du chapitre 68-80 § B.

Construction du nouveau lycée esteglal de Kabul: les études préliminaires de l'architecte ont été effectuées et l'avant-projet déposé. Le projet d'exécution sera remis d'ici la fin de l'année et les travaux de construction commenceront au printemps 1968.

Construction de l'Ecole normale supérieure de Phnom-Penh. Les appels d'offres ont été lancés et les travaux de construction doivent débuter en 1968.

Participation à des travaux archéologiques (restauration des Temples de Karnak, du site de Carthage). Cette participation sera poursuivie en 1968.

b) Travaux qui seront engagés en 1968.

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Construction d'une maison de la culture à l'Ile Maurice.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Versement de subventions aux comités des Alliances Françaises de Montevideo, Managua, Mendoza, Bahia-Blanca, afin de les mettre en mesure de réaliser la construction ou la reconstruction de leurs établissements culturels.

Versement de subventions d'investissements (construction et équipement) à des collèges ou à des petites écoles appartenant à des associations privées, notamment au collège Stanislas de Montréal.

Subvention au Foyer international d'accueil de Paris où sont hébergés des étudiants étrangers boursiers du gouvernement français.

Opérations relevant du chapitre 68-80 § B.

Poursuite des opérations engagées en 1967 (participation à des travaux archéologiques, construction de l'Ecole normale supérieure de Phnom-Penh, construction du lycée esteglal de Kabul).

c) Travaux terminés en 1967.

Opérations relevant du chapitre 56-20.

Achat par l'Etat de l'immeuble de l'Institut français de Brême.

Achat par l'Etat d'un logement de fonction à Nairobi.

Achat par l'Etat d'un terrain de sports pour le lycée français de Londres.

Achèvement des travaux de construction de la nouvelle Maison Française d'Oxford et équipement (ouverture le 15 octobre 1967 — inauguration le 18 novembre par le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles).

Réparations au lycée de Meknès.

Réparations et aménagement de la salle de spectacles de l'Institut français de Téhéran.

Achèvement des travaux de construction du Centre culturel de Kigali (Rwanda).

Réparations aux lycées français d'Algérie.

Achat par l'Etat de l'hospice wallon d'Amsterdam en vue d'y installer le Consulat général et l'Institut culturel français.

Opérations relevant du chapitre 68-81.

Versement des dernières tranches de subvention pour la construction du lycée franco-japonais de Tokyo (dans le cadre du collège « Etoile du Matin »). Le lycée a été inauguré au mois de mai.

Dernière subvention de construction pour l'annexe de Carrasco du lycée de Montévidéo.

Versement d'une subvention pour l'acquisition de l'immeuble du cours Claudel d'Ottawa (qui reviendra ultérieurement à l'Etat).

Versement d'une subvention d'investissement pour l'Ecole française de Stockholm.

Versement de subventions pour la construction de l'immeuble de l'Alliance française de Quito et de l'Alliance française de Guatémala.

Subvention d'équipement au Foyer international d'accueil de Paris.

Opérations relevant du chapitre 68-80, § B.

Construction du Centre pédagogique de Butaré (Rwanda).

d) *Travaux qui seront achevés en 1968.*

Chapitre 56-20.

Achèvement des travaux de construction du lycée français de Buenos-Aires prévu pour l'automne 1968.

Travaux de réparations aux lycées français d'Algérie.

III. — La langue française dans les pays étrangers.

Parmi tous les objectifs que le Ministère des Affaires étrangères doit s'assigner en matière de coopération culturelle et technique, l'expansion linguistique française est peut-être le plus important.

Il est extrêmement difficile d'évaluer d'une façon assez précise la situation de la langue française dans le monde et, par conséquent, de juger de l'efficacité des moyens que nous employons. Cependant, si des succès indéniables peuvent être mis à l'actif du Département, il ne faut pas se dissimuler que l'expansion de notre langue rencontre des difficultés sérieuses et que, même dans des pays où elle est solidement implantée, comme en Italie, elle est l'objet d'une concurrence très forte de la langue anglaise. Dans le pays qui vient d'être cité, et malgré l'importance des moyens que nous mettons en œuvre, la langue française perd chaque année du terrain : environ 1 % des Italiens qui parlent français. De plus, il ne faut pas oublier que le monde vit une époque de croissance démographique considérable et d'augmentation du taux de scolarisation dans la plupart des pays.

Nous avons donc à gagner du terrain, nous avons aussi à ne pas en perdre dans de nombreux pays où notre culture est en concurrence avec l'espagnole ou l'anglaise.

Ces difficultés existent même dans les pays francophones dans lesquels nous nous efforçons d'avoir une action particulièrement efficace. C'est le cas du Canada. Ici se pose le problème de la francophonie. Il est certain que la langue est un des liens les plus forts entre les hommes et qu'elle peut être le fondement d'une solidarité et d'une politique commune.

Depuis quelques années se créent dans le monde des organismes qui se donnent pour but le regroupement des hommes ayant en commun la culture et la langue françaises.

C'est ainsi que, dès 1961, est née à Montréal, sur une initiative québécoise, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Ont été créées également des Associations professionnelles telles que l'Association internationale des médecins de langue française ou la Fédération internationale de la presse de langue française. Par ailleurs, les grammairiens de langue française tiennent régulièrement des assises pour la défense de notre langue (Biennales de Namur en 1965, de Québec en 1967), tandis qu'en mars 1966 un Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française se constituait, en France, sous la présidence du Premier Ministre.

Ces organisations sont nées du refus de ce sentiment d'infériorité qui affligeait les pays de langue française et que le Président Senghor dénonçait en juillet 1965 (1). Face à l'unité d'action des pays anglophones, lors des grandes conférences internationales, les pays francophones se trouvaient désarmés. Il leur fallait s'unir afin, suivant l'expression du Président Bourguiba, de défendre leur « univers culturel commun ».

Actuellement, en effet, on peut estimer à 150 millions le nombre de francophones répartis dans les 31 pays dont 24 ont le français comme langue officielle (France, Canada, Belgique, Suisse, Luxembourg, Haïti, Cameroun, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda).

(1) « Je ne comprends pas que nous, francophones, soyons atteints de je ne sais quel complexe d'infériorité et que nous refusions de nous grouper ». Président Senghor, 9 juillet 1965.

En outre, en Tunisie, en Algérie, au Maroc, au Cambodge, au Laos, au Liban et à l'île Maurice, le français est une langue administrative et culturelle.

Il n'était pas possible que les parlementaires demeurent à l'écart du mouvement qui agitait les pays francophones.

C'est ainsi qu'en France même fut créé, au sein du Parlement, un groupe tendant à la création d'une Association internationale des parlementaires de langue française.

Ce groupe, commun aux deux chambres, a établi ses statuts en juin 1966. Il est présidé par le Président de l'Assemblée Nationale et son Bureau est complété par deux vice-présidents, l'un appartenant à l'Assemblée Nationale, l'autre au Sénat, un Secrétaire général et un Trésorier, choisis dans l'une et l'autre Assemblée, et huit membres (quatre Députés et quatre Sénateurs).

Le Bureau ainsi composé est élu après chaque renouvellement de l'Assemblée Nationale par un Comité composé de 25 Députés et 15 Sénateurs, Présidents ou animateurs de groupes d'amitié des pays de langue française de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

L'initiative de créer l'Association internationale proprement dite revint au Grand-Duché du Luxembourg d'où le Président de la Chambre des députés, M. Victor Bodson adressa, en février 1967, une lettre à tous les Présidents d'Assemblées des pays de langue française les incitant à constituer au sein de leur Parlement des sections de parlementaires de langue française et les invitant à se rendre à Luxembourg en mai 1967, en vue de créer une Association internationale des parlementaires de langue française.

Vingt Parlements acceptèrent l'invitation du Président Bodson et envoyèrent des délégués à cette réunion constitutive : Belgique, Canada, Cameroun, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte-d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Laos, Madagascar, Mali, Niger, Ruanda, Sénégal, Tchad, Togo, Luxembourg.

D'autres pays tels la Tunisie, le Cambodge, le Burundi se déclarèrent intéressés par ce projet, mais ne purent pour des raisons de calendrier, envoyer des délégués à Luxembourg.

Parmi les délégués, la présence de onze présidents et vice-présidents d'Assemblées nationales démontra l'intérêt que les pays francophones apportaient à la naissance de l'Association.

Trois commissions furent constituées au cours des réunions des 17 et 18 mai :

— la Commission des statuts (présidée par M. Paul de Stexhe, ancien Ministre et Sénateur de Belgique) ;

— la Commission des relations interparlementaires (présidée par M. Haidara, Président de l'Assemblée Nationale du Mali) ;

— la Commission du programme et des activités culturelles (présidée par M. Georges Portmann, Sénateur français).

S'agissant d'une réunion constitutive, l'attention se porta surtout sur les conclusions présentées par la Commission des statuts.

Aux termes de l'article 2 de ces statuts, adoptés par l'Assemblée générale :

« L'Association internationale des parlementaires de langue française, exprimant la solidarité naturelle de ses membres, a pour but de prendre et de favoriser des initiatives de toute nature pour le rayonnement de la langue et de la culture françaises. Elle n'a pas d'objectif politique. Elle entend instituer entre les parlementaires de langue française, notamment au moyen de réunions et d'échanges d'informations, une étroite coopération et encourager les manifestations de toute nature pour la défense et l'illustration de leur culture commune ».

D'après M. Jean de Broglie, Rapporteur de la Commission des statuts, l'ensemble des dispositions adoptées indique qu'il s'agit de réunir des délégations parlementaires venues de parlements où la langue française est employée et qu'il n'est évidemment pas demandé que le français soit la langue exclusive de ces parlements.

L'Association veut considérer sur un même plan les Etats où le français est la langue officielle, ceux où le français est la langue véhiculaire, ceux-mêmes où le français ne serait en quelque sorte qu'une langue d'accompagnement.

D'après les statuts adoptés, les organes de l'Association sont l'Assemblée générale et le Bureau, assistés d'un secrétariat général.

L'Assemblée générale se compose des membres de l'Association et se réunit chaque année en assemblée ordinaire. Le Bureau est désigné pour deux ans par l'Assemblée générale ; il se compose de neuf membres (1). Il exécute les décisions de l'Assemblée générale.

(1) *Composition actuelle du Bureau* : Président : M. Victor Bodson (Luxembourg) ; Membres : MM. Jules A Bary (Belgique), J. de Broglie (France), Boubakar Gueye (Sénégal), Marigoh (Cameroun), Melebe (Congo-Kinshasa), Phan Norindr (Laos), Gérard Pelletier (Canada), X (Tunisie) ; Secrétaire général : M. Xavier Deniau (France).

rale, prépare le budget de l'Association, examine les questions relatives à l'admission ou à la participation des nouveaux membres et des membres associés.

Le siège de l'Association est à Luxembourg, le secrétariat général étant établi à Paris.

Les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Association sont fournis annuellement par les sections selon des règles proposées par le Bureau.

Un règlement intérieur élaboré par le bureau et adopté par l'Assemblée générale doit déterminer les modalités d'application des statuts.

Une Assemblée générale doit se tenir à la fin du premier trimestre de 1968. Cela ne sera véritablement qu'à cette époque, lorsque le règlement intérieur aura été adopté par l'Assemblée générale, qu'il sera possible de considérer l'Association comme définitivement constituée et que celle-ci pourra alors pleinement remplir la mission qu'elle s'est donnée.

Il doit être bien entendu, l'Association l'a d'ailleurs souligné, que l'expansion de la langue française ne doit pas avoir pour fin le soutien d'une politique. S'il devait en être ainsi, les efforts que la France accomplit et les moyens qu'elle utilise en personnel et en équipement, dans le monde entier, perdraient sans doute de leur efficacité, car ils seraient immanquablement liés aux fluctuations politiques mondiales.

Si, donc, nous pouvons espérer que le développement de notre langue dans les pays non-francophones et l'affermissement de son pouvoir dans les pays francophones permettent de créer peu à peu une communauté d'idées, toute arrière-pensée politique doit être absolument exclue. C'est sous le bénéfice de ces observations que nous étudierons d'abord :

A. — ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

1. — *Les établissements d'enseignement.*

Pour cette action, quels moyens mettons-nous en œuvre ? Ces moyens sont de nature très différente en raison de la très grande diversité des pays dans lesquels s'exerce notre action de coopération culturelle.

Nous pouvons ranger les établissements où le français est enseigné en quatre catégories :

- les lycées relevant de la Direction générale des Relations culturelles ;
- les lycées relevant d'organismes subventionnés par le Département ;
- les établissements secondaires privés auxquels le Département apporte son concours ;
- les établissements d'enseignement d'Etats étrangers.

a) Etablissements relevant directement
de la Direction générale des Relations culturelles.

Au 1^{er} janvier 1967, les *lycées et collèges* sont au nombre de 44 et ils groupent 55.112 élèves ; ils emploient 1.821 professeurs détachés.

Les *instituts*, au nombre de 49 (+ 4 annexes) ont 70.238 élèves et sont répartis en 21 pays.

Les *centres culturels*, au nombre de 183, groupent 101.143 élèves ; ils sont répartis dans 42 pays.

Le total des élèves qui reçoivent un enseignement dans les établissements de la D. G. R. C. s'élève à 226.493.

b) Etablissements ne dépendant pas de la D. G. R. C.
mais relevant d'organismes subventionnés par le Département.

Les tableaux suivants permettent de se rendre compte et de l'importance des moyens dont disposent les établissements de cette catégorie et de l'aide financière qui leur est apportée.

Nombre d'établissements, effectifs scolaires, nombre de professeurs détachés pour les cinq grandes associations subventionnées par le Quai d'Orsay :

NOMBRE d'élèves.	NOMBRE DE PROFESSEURS détachés.	NOMBRE d'établissements.
160.000 environ.	<p align="center">ALLIANCE FRANÇAISE</p> <p>1.500 recrutés sur place, environ. 385 professeurs détachés.</p>	<p>9 lycées ou collèges. 110 centres d'enseignement environ.</p>
11.250	<p align="center">MISSION LAIQUE</p> <p>250 recrutés sur place, environ. 164 détachés.</p>	<p>10 lycées, écoles ou cen- tres culturels.</p>
20.500 environ.	<p align="center">ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE</p> <p>1.050 recrutés sur place. 20 détachés.</p>	<p>72 établissements.</p>
1.439	<p align="center">COMITÉ PROTESTANT DES AMITIÉS FRANÇAISES A L'ÉTRANGER</p> <p>23 détachés dont 9 rémunérés par la D.G.R.C.</p>	<p>1 établissement.</p>
2.000.000	<p align="center">COMITÉ CATHOLIQUE DES AMITIÉS FRANÇAISES A L'ÉTRANGER</p> <p>21 détachés, 43 contrats types, nombre de professeurs religieux et de recrutés sur place inconnu.</p>	

a) Subventions accordées en 1967 par le Ministère des Affaires étrangères.

	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant des amitiés françaises.	CONGREGA- TIONS catholiques.
Fonctionnement du siège cen- tral à Paris.....	500.000	117.480	30.000	5.000	22.000
Fonctionnement des établisse- ments (y compris matériel pédagogique)	2.343.538	655.730	619.785	»	10.987.766
Rémunérations	13.178.880	6.348.400	1.028.500	394.000	1.126.000
Entretien et réparations des immeubles	200.000	120.000	»	»	19.423
Emprunts	93.634	67.708	49.812	»	49.812
Investissements	500.000	»	»	»	500.000
Total pour 1967.....	16.816.052	7.309.318	1.728.097	399.000	(1) 12.705.001
	38.957.468				
Total général des subventions accordées en 1966.....	15.220.734	6.329.500	1.597.712	350.000	6.005.522
	29.503.468				

(1) Ces chiffres comprennent en 1967 les subventions inscrites en 1966 au Budget des Affaires algériennes.

b) Subventions d'investissements (chapitre 68-81).

	ALLIANCE française.	MISSION laïque.	ALLIANCE israélite française.	COMITE protestant.	CONGRE- GATIONS catholiques.
Quito (Equateur), Maison de l'Alliance française.....	300.000	»	»	»	»
Mexico (Mexique).....	200.000	»	»	»	»
Collège des Frères Maristes de Jounieh (Liban).....	»	»	»	»	500.000
	500.000	»	»	»	500.000

c) Subventions pour emprunts (chapitre 34-12, Art. 7).

OPERATION	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant.	CONGREGATIONS catholiques.
Emprunt pour la construction du Lycée d'Alexandrie (20 ^e échéance).....	»	17.895,55	»	»	»
Lycée français de Santiago du Chili (12 ^e échéance).....	69.737,92	»	»	»	»
Lycée d'Addis Abéba :					
1 ^{er} emprunt, 11 ^e échéance...	»	24.906,40	»	»	»
2 ^e emprunt, 12 ^e échéance...	»	24.906,40	»	»	»
Lycée de Tel-Aviv :					
1 ^{er} emprunt, 12 ^e échéance...	»	»	24.906,40	»	»
2 ^e emprunt, 11 ^e échéance...	»	»	24.906,40	»	»
Reconstruction du Collège La Bourdonnais (Ile Maurice) (6 échéance, participation).	23.896 »	»	»	»	»
Institution de la Trinité-des-Monts à Rome (Pieux Etablissements, modernisation, 10 ^e échéance).....	»	»	»	»	49.812,80
	93.633,92	67.708,35	49.812,80	»	49.812,80

g) Etablissements secondaires privés
auxquels le Département apporte son concours.

La Direction générale des Relations culturelles ne leur verse aucune subvention et ne les aide que par le détachement de professeurs.

Ces établissements sont au nombre de 16. Leurs effectifs scolaires s'élèvent à 9.066 élèves ; le Département y détache 75 professeurs.

d) Etablissements d'enseignement d'Etats étrangers
auxquels le Département apporte son concours.

Ils ne reçoivent également aucune subvention et ne sont aidés que par le détachement de professeurs.

Ces établissements sont au nombre d'un millier ; leurs effectifs scolaires s'élèvent à plus de 500.000 élèves (1) ; le Département y détache plus de 7.000 professeurs.

PAYS	ETABLISSEMENTS	NOMBRE d'élèves.	NOMBRE de professeurs détachés par le Département.
Afghanistan	Lycée de garçons Estiklal de Caboul	2.613	15
	Lycée de jeunes filles Malalai de Caboul	2.157	5
Algérie	570 lycées et collèges	140.000	2.974
Bulgarie	Lycée de langue française de Sofia	600	3
	Lycée de langue française de Varna	360	2
	Lycée de langue française de Stara-Zagora	340	1
Cambodge	32 établissements	63.300	218
Laos	15 lycées et collèges.....	7.715	280
Danemark	Lecteurs itinérants dans établissements danois	»	2
Finlande	Lycée de Tampere.....	»	1
Grande-Bretagne ...	Collège d'Eton	»	1
Maroc	210 établissements du 2° degré...	220.000	1.705
Norvège	Lycées norvégiens	»	2
Pologne	Lycée de langue française de Cracovie	»	1
Tchécoslovaquie	Lycées de Prague et Bratislava..	»	4
Tunisie	168 établissements du 2° degré et technique	100.525	1.693
Turquie	Lycée national turc Galatasaray..	1.259	30
Viet-Nam Sud	8 établissements secondaires vietnamiens de Saïgon.....	4.287	24
R. A. U.	6 lycées Al Hourreya.....	7.700	66
Koweït	Etablissements secondaires.....	»	15
Yougoslavie	2 écoles primaires de Belgrade..	»	1

2. — Le personnel enseignant.

Dans le rapport sur le projet de budget pour 1967, il était précisé que le nombre d'enseignants gérés par la D. G. R. C. était de 15.189 au 1^{er} janvier 1966. Ce chiffre ne comprenait pas les maîtres enseignant en Algérie puisque c'est seulement depuis le 1^{er} janvier 1967 que les relations culturelles avec l'Algérie dépendent de la Direction générale des Relations culturelles.

(1) Au cours de l'année scolaire 1966-1967, sur un total de 650.230 élèves scolarisés dans les établissements français ou franco-étrangers 24.747 étaient de nationalité française ; la proportion la plus forte se trouve naturellement dans les établissements relevant directement du Département où, sur un total de 39.483 élèves 17.404 étaient de nationalité française.

873 unités supplémentaires ont été affectées à notre enseignement à l'étranger dans les pays dont la Direction générale des Relations culturelles a la charge, et autres que l'Algérie.

Le total des enseignants au 1^{er} janvier 1967 dans tous les pays du monde, autres que ceux qui relèvent du Secrétariat d'Etat à la Coopération, c'est-à-dire les 14 Républiques africaines et malgache, est de 25.562.

Le tableau ci-dessous montre comment ont été répartis les effectifs de professeurs recrutés grâce aux augmentations de crédits votés pour 1967 :

**Répartition des effectifs des professeurs recrutés
grâce aux augmentations de crédits votées pour 1967.**

	CIVILS		MILITAIRES		TOTAL		
	Rémunérés par le département.	Non rémunérés par le département.	Rémunérés par le département.	Non rémunérés par le département.	Rémunérés.	Non rémunérés.	Total.
Europe occidentale.....	9	64	5	4	14	68	82
Europe de l'Est.....	6	1	10		16	1	17
Moyen-Orient	14	11	17	66	31	77	108
Asie, Océanie.....	20	7	10	2	30	9	39
Cambodge, Laos, Viet- Nam	12		2		14		14
Afrique	48	11	10	29	58	40	98
Amérique du Nord.....		75	2	76	2	151	153
Amérique du Sud.....	27	9	14	11	41	20	61
Total	136	178	70	188	206	366	572
Algérie, Maroc, Tunisie.	(1)		749		749		
Total général....	314		1.007		1.321		

(1) Le nombre d'enseignants civils a diminué de 70 au Maroc et de 40 en Tunisie :
— les dépenses afférentes à ces recrutements ont été les suivantes pour l'année 1967 :

	Civils.	Militaires.	Total.
Rémunérations	3.780.000 F	887.000 F	4.667.000 F
Frais de voyage.....	578.000	127.000	705.000
Total	4.358.000 F	1.014.000 F	5.372.000 F

On remarquera que sur les 314 enseignants civils recrutés grâce aux augmentations de crédits votés pour 1967, l'ex-Indochine ne reçoit que 12 unités ; les deux régions les plus favorisées sont l'Afrique (48) et l'Amérique du Sud (27). L'Algérie, le Maroc et la Tunisie bénéficieront de la présence de 749 militaires du contingent sur un total de 1.007 unités du service des volontaires nationaux, pourcentage très élevé.

Autre constatation : le nombre des civils (178) et des militaires (188) non rémunérés par le Département et envoyés dans les autres pays que le Maghreb, est supérieur à celui des civils (136) et très supérieur à celui des militaires (70) rémunérés par le Département.

Au 1^{er} janvier 1968, les effectifs de professeurs à l'étranger, y compris l'Algérie, sera de 23.294 civils et 3.506 enseignants militaires, soit au total 26.800 non compris, bien entendu, les effectifs des 13 Républiques d'Afrique noire d'expression française et de Madagascar.

Votre Commission remarque l'importance des effectifs des enseignants militaires et elle se réjouit de l'effort qui a été accompli dans ce sens, malgré les réserves qu'elle a déjà formulées à ce sujet.

Le tableau suivant permettra de se rendre compte de la composition qualitative du corps enseignant français dans les pays étrangers.

Répartition qualitative.

	EFFECTIFS au 1 ^{er} janvier 1967.
Instituteurs	7.674
Professeurs d'enseignement secondaire.....	12.163
Enseignement technique.....	2.557
Professeurs d'enseignement supérieur.....	1.527
Fonctions diverses (conseillers pédagogiques, personnel administratif, etc.).....	1.668
	(1) 25.589

(1) Dont 23.090 civils et 2.499 militaires.

Il ne peut pas être comparé à celui que nous avons donné en 1966 car les effectifs des enseignants en Algérie y sont inclus alors qu'en 1964 et 1965 ils étaient séparés de ceux des autres enseignants. L'évolution qui avait été constatée l'année dernière, et selon laquelle les professeurs de plus hauts niveaux remplaçaient des professeurs de niveau moindre, se décèle ainsi moins facilement. Elle ne s'en poursuit pas moins. Sur ce point, votre Commission approuve pleinement la politique suivie par le Département, politique qui tend à former des hommes pour démultiplier nos efforts.

La transformation profonde du corps enseignant français à l'étranger doit aboutir à éliminer peu à peu les instituteurs, pour les remplacer par des professeurs d'enseignement secondaire, d'enseignement technique, d'enseignement supérieur.

Les chiffres qui sont donnés soulignent l'effort que la France accomplit alors que la pénurie de professeurs en France reste grande. On ne saurait, disions-nous l'année dernière, dans l'état actuel de recrutement des professeurs, l'augmenter d'une façon très sensible.

Une question importante se pose : quel est exactement le rôle joué par le professeur français à l'étranger ? Donne-t-il des cours de français ou de civilisation française, enseigne-t-il d'autres disciplines ? Les instituteurs, à de très rares exceptions près, donnent tous des cours de français ou de civilisation française. Dans les pays de l'« étranger traditionnel », les professeurs enseignant la langue et la civilisation françaises représentent 85 % du total ; ceux qui exercent dans des pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance et où l'enseignement est encore organisé d'une façon plus ou moins calquée sur la nôtre (Maroc, Tunisie par exemple), la répartition entre les professeurs de langue et de civilisation françaises et les professeurs des autres disciplines est à peu près la même qu'en métropole.

Dans l'enseignement supérieur, une distinction analogue peut être faite. Dans les pays étrangers traditionnels, un pourcentage de l'ordre de 62 % environ de l'effectif des professeurs enseignent la langue et la civilisation françaises, y compris le droit ; ce pourcentage est très différent en Afrique du Nord ; ainsi, en Algérie, les chiffres sont les suivants :

Droit : 39 ;

Lettres : 48 ;

Sciences : 100 ;

Médecine : 69 ;
Ecole polytechnique : 38 ;
Ecole normale supérieure : 3 ;
Conseil de la recherche scientifique : 75.

Quelle politique devons nous suivre ? Il semble qu'en ce qui concerne au moins les professeurs civils ou militaires rémunérés par le Département, ils devraient dans tous les pays — progressivement sans doute pour le pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance — n'enseigner que la langue, la littérature et la civilisation françaises. Nous devons toujours avoir conscience de la pénurie dont nous souffrons dans notre pays et pour ce qui est des professeurs d'autres disciplines que le français, ne répondre qu'à une demande très précise et dans des cas exceptionnels à des demandes émanant des pays étrangers.

Cependant, votre commission attache une importance toute particulière à l'*enseignement technique*. Cet enseignement est de la compétence de la Direction générale des relations culturelles dans la mesure où il est dispensé dans certains de nos établissements d'enseignement secondaire à l'étranger. Cet enseignement technique est assez peu développé. Citons la section commerciale du lycée de Madrid : 160 élèves, la section « technique économique » du lycée de Barcelone : 121 élèves, la section commerciale du lycée franco-éthiopien de la mission laïque française et le collège technique de l'Alliance française qui compte 610 élèves et 9 professeurs détachés. Citons, également, la section technique du lycée Lyautey à Casablanca : 32 professeurs et 500 élèves, la section industrielle du lycée de Mutuelleville en Tunisie : 700 élèves et 31 professeurs, et le lycée technique du Cap Matifou en Algérie : 408 élèves et 37 professeurs.

Plusieurs membres de votre Commission des Affaires culturelles ont visité à Mexico le lycée franco-mexicain où va être ouverte, en 1968, une section technique préparant au baccalauréat technique (options « mécanique générale », « électricité », « économique et commercial »). Précision importante, ce diplôme donnera accès aux établissements mexicains d'enseignement technique supérieur. Votre commission est particulièrement heureuse de rendre, ici, hommage à tous ceux qui ont participé à une telle œuvre et contribué à la mener à bien. Il est hors de doute que le succès de notre entreprise dépendra, dans une très large mesure, de la possibilité que nous saurons utiliser de créer dans

les grands pays en voie d'expansion, des établissements de ce type donnant un enseignement technique répondant aux exigences du développement et bien intégré dans le système d'enseignement du pays où ils sont implantés.

Nous mentionnerons ici seulement pour mémoire, et bien qu'ils soient très importants, l'enseignement professionnel et l'enseignement technique supérieur qui, l'un et l'autre, sont de la compétence de la Direction de la coopération technique, sauf pour ce qui est des lettres et du droit, les compétences étant partagées pour ce qui concerne les sciences et la médecine, selon qu'il s'agisse de pays en voie de développement (coopération technique) ou non, d'autre part une action dans le cadre d'établissements français (relations culturelles) ou d'établissements étrangers (coopération technique).

On voit, sur ce point précis, la difficulté qui se présente parfois de préciser les compétences de deux directions très importantes du Ministère des Affaires étrangères. Dans quelle mesure serait-il possible d'améliorer cet état de choses ? Votre Commission ne veut pas se prononcer sur une situation de caractère administratif dont, au surplus, il ne lui semble pas qu'elle ait d'inconvénient majeur en ce qui concerne au moins l'efficacité de notre action.

Si la tâche essentielle de la Direction générale des relations culturelles nous semble être l'expansion linguistique française, il est clair que son moyen d'action privilégié doit être la formation de professeurs étrangers de français. Sur ce point, également, la Commission des Affaires culturelles du Sénat approuve complètement l'action du Ministère des Affaires étrangères en souhaitant, toutefois, qu'elle soit encore plus importante. Il nous semble, en effet, que les professeurs de langue devraient être, pour l'essentiel, formés dans les pays dont ils veulent enseigner la langue. C'est, sans aucun doute, dans cette voie que tous les pays devraient s'engager et les efforts qui sont faits par notre D. G. R. C. ne devraient être que la préfiguration d'un beaucoup plus vaste mouvement dans le monde entier.

La contribution que nous apportons à la formation de professeurs étrangers de français peut s'analyser de la façon suivante :

I. — *En France* :

Le bureau pédagogique du service de l'Enseignement examine les problèmes posés par le perfectionnement des professeurs

étrangers de français et fait appel pour les résoudre à différents organismes qui dépendent du Ministère de l'Education nationale. De plus, par l'octroi de bourses d'été, le Ministère des Affaires étrangères permet à un certain nombre de professeurs de participer aux cours d'été des universités françaises.

Ainsi, en 1967 :

a) 212 professeurs étrangers ont participé aux stages de spécialisation organisés par le C. R. E. D. I. F. :

- à Royan du 11 au 31 janvier (43) ;
- à Antibes du 20 mars au 7 avril (40) ;
- à Montpellier du 4 au 29 juillet (78).
- et à Besançon du 4 au 29 juillet (51).

b) 181 professeurs ont participé aux stages du B. E. L. C. organisés à :

- Aix-en-Provence, du 9 août au 1^{er} septembre (101) ;
- Antibes, du 10 juin au 1^{er} juillet (30) ;
- Nice, du 10 juillet au 1^{er} août (30) ;
- Paris, du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre (20).

c) 276 professeurs ont été accueillis au C. I. E. P. de Sèvres durant l'année 1967 lors des stages d'une durée de deux à huit semaines qui ont réuni successivement des groupes d'enseignants venant de 15 pays différents ;

d) 85 professeurs, turcs (40), japonais (20) et polonais (25) ont participé au stage organisé par l'Institut d'études français de Pau du 16 juillet au 30 août 1967 ;

e) 410 professeurs étrangers de français ont pu, grâce aux bourses d'été mises à leur disposition par le Ministère des Affaires étrangères, participer aux cours d'été organisés par chacune des universités françaises ;

f) Il convient enfin de noter que 32 professeurs étrangers de l'enseignement supérieur ont pu, grâce à un programme d'allocations mis en œuvre par le Ministère des Affaires étrangères, effectuer pendant l'année 1967, des séjours d'études en France d'une durée de trois à douze mois.

Ainsi, au cours de l'année 1967, près de 1.200 professeurs étrangers de français se sont rendus en France afin d'y participer à des stages de perfectionnement linguistique et pédagogique ou d'y effectuer des séjours d'études.

II. — A l'étranger :

A l'étranger, où les quelque 800 professeurs et lecteurs de français détachés dans les universités et les instituts pédagogiques participent à la formation des professeurs de français locaux, de nombreux stages sont organisés par les autorités universitaires et par nos services culturels. Chaque année, des spécialistes de la pédagogie du français langue étrangère, envoyés par le Département, viennent animer les sessions les plus importantes.

Ainsi, en 1967, 112 spécialistes venus de France ont assuré dans 41 pays l'animation de 59 stages, séminaires et journées d'information pédagogiques qui ont réuni environ 3.000 professeurs étrangers de français.

La politique ainsi suivie devra certainement être développée et nous sommes convaincus que la D. G. R. C. s'y emploiera puisque, selon toutes ses affirmations, de plus en plus dans la politique culturelle du Département « la formation des formateurs doit se substituer à l'enseignement direct par des professeurs de français ».

Nous ne nous étendrons pas sur la formation de professeurs de français à l'étranger, l'effort du Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français (C. R. E. D. I. F.), qui dépend de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, celui du Centre international d'études de Sèvres (C. I. E. P.), du Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises dans le monde (B. E. L. C.) et du Centre de linguistique appliquée de Besançon (C. L. A. B.) sont tout à fait dignes d'intérêt ; il convient de renforcer leurs moyens pour les aider à assumer leurs responsabilités. Nous dirons seulement un mot des *conseillers ou orienteurs pédagogiques* dont le rôle, tant à l'égard des professeurs français que des professeurs étrangers de français, nous paraît primordial. Au nombre de 49, ils sont conseillers pédagogiques pour les professeurs détachés et assurent leur information professionnelle. A l'égard des professeurs locaux, ils participent à leur formation sur le plan strictement pratique de la pédagogie et de la méthodologie : cours de linguistique appliquée, de méthodologie ou de psycho-pédagogie, classes d'application dans les centres de formation de professeurs de français d'un pays considéré, organisation de stages et de préparation ou de perfectionnement et de réunions pédagogiques périodiques.

Parmi leurs nombreuses autres tâches, ils assurent l'encadrement des professeurs recrutés sur place par les instituts et les alliances françaises ; cette dernière fonction est capitale en ce qui concerne, en particulier, les alliances françaises dont les professeurs recrutés sur place n'ont pas toujours des qualifications très élevées.

Une des conditions de la réussite de notre action de coopération culturelle est, sans aucun doute, la qualité de ceux qui ont reçu mission d'enseigner notre langue. Il ne servirait à rien de jeter à tous vents une graine de valeur incertaine ; nous devons veiller, et ceci est une règle générale impérative pour toute notre coopération, à ce que sa qualité soit hors de contestation.

Nous dirons un mot, pour finir, de la formation des professeurs français de langue étrangère. Certes, cette question n'est pas de la compétence du Département, mais du Ministère de l'Education nationale. Votre Commission sait les efforts que le Département déploie pour concourir notamment au placement des assistants français et nous ne voudrions pas décrire ici tout ce qui est fait en ce domaine, mais votre Commission souhaite vivement, qu'en liaison avec le Ministère de l'Education nationale, les efforts du Département soient poursuivis et que d'une façon systématique les accords culturels prévoient les échanges d'étudiants désireux de devenir professeurs de langue, ou de professeurs de langue désireux de se perfectionner.

3. — *Enseignement du français par la Radiodiffusion et la Télévision.*

Les moyens audio-visuels ont pris, en tout ce qui concerne la culture, une importance qui n'est plus à souligner. Aussi convient-il d'utiliser toutes les ressources de ces techniques nouvelles pour développer l'enseignement du français, pour atteindre des enfants, des adolescents et des adultes qui, jamais, n'auraient fréquenté ou ne fréquenteront nos établissements scolaires, nos Alliances françaises, qui peut-être n'auraient jamais eu, ou n'auront jamais, l'idée d'y venir et n'auraient jamais en tout cas désiré apprendre notre langue. Convaincus de la valeur et de l'efficacité de l'enseignement donné dans des établissements scolaires et universitaires, convaincus que seule cette forme d'enseignement peut faire comprendre le

sens profond d'une culture, nous ne le sommes pas moins de la *nécessité absolue d'utiliser toutes les ressources des techniques nouvelles pour élargir notre champ d'action*. A l'heure présente, la catégorie de la *quantité* est peut-être plus importante que celle de la *qualité*. Au surplus, seules la radiodiffusion et la télévision peuvent toucher dans toute leur étendue les classes sociales dites « moyennes », qui comprennent les techniciens, faibles aujourd'hui encore dans de nombreux pays mais, demain, nombreuses, fortes et prédominantes. Aussi avons-nous cru devoir parler ici de l'enseignement du français par la radiodiffusion et la télévision alors que l'examen de cette question aurait pu venir en même temps que celui des autres formes de l'action culturelle dont les crédits sont inscrits au chapitre 42-23 (Action culturelle). Votre Commission estime que les moyens de communication de masse doivent être employés toutes les fois que la possibilité en est offerte.

On lira ci-dessous une analyse de l'effort accompli dans ce domaine dont votre Commission espère qu'il sera plus intense encore à l'avenir.

Radio.

L'enseignement du français par la radio dispose actuellement de 7 cours :

« Le Français chez vous » : cours fondamental en 52 leçons de 15 minutes (sketch français : 9 minutes, langue étrangère : 6 minutes). — Adaptation en 30 langues.

« Valentine voyage » : cours de conversation pratique, 30 émissions de 12 minutes (sketch français : 7 minutes, langue étrangère : 5 minutes). — Adaptation en 18 langues.

« Gaspard mon ami » : cours élémentaires 2^e degré, 20 émissions de 15 minutes (sketch français : 11 minutes, langue étrangère : 4 minutes). — Adaptation en 16 langues.

« Sur la route » : cours élémentaire 2^e degré, 20 émissions de 15 minutes. — Adaptation en 14 langues.

« Des Machines et des hommes » : technique et commercial, 40 émissions de 20 minutes (sketch français : 9 minutes, adaptation : 6 minutes). — Adaptation en 15 langues.

« Promenades dans Paris » : cours littéraire, 20 émissions de 15 minutes. — Adaptation en 13 langues.

« Promenades artistiques » : cours de civilisation, 20 émissions de 15 minutes. — Adaptation en 10 langues.

Un cours de phonétique sera disponible en 1968 « Le Français tel qu'on le parle aujourd'hui » 20 émissions de 15 minutes.

La priorité a été donnée en 1967 à la fourniture des copies sur bandes magnétiques :

- 121 copies du « Français chez vous » ;
- 134 copies de « Valentine voyage » ;
- 105 copies de « Gaspard mon ami » ;
- 120 copies de « Sur la route » ;
- 127 copies de « Des Machines et des hommes » ;
- 132 copies de « Promenades dans Paris » ;
- 125 copies de « Promenades artistiques ».

Déjà 132 utilisateurs sont intéressés par le cours de phonétique qui leur sera expédié en 1968.

Des séries sur disques plus spécialement demandées en Amérique latine ont été pressées : 130 exemplaires en espagnol et en brésilien représentant 1.620 disques.

Toutes ces séries sont accompagnées d'un manuel en français et d'un manuel mi-français, mi-langue étrangère diffusés selon les mêmes principes que pour la télévision.

La production de 1967 a été consacrée à deux nouveaux cours :

- un cours pour touristes « Promenades à travers la France », 52 leçons de 15 minutes, disponible fin 1968 ;
- un cours plus spécialement destiné à l'Allemagne ainsi que cinq émissions spéciales de 15 minutes destinées à être programmées pendant les vacances scolaires.

Les trois manuels d'accompagnement de « Promenades artistiques », « Promenades dans Paris » et « Le Français tel qu'on le parle aujourd'hui » ont été réalisés en 1967.

Le budget de ce secteur s'élevait à 1.250.000 F en 1967.

En 1966, 273 exemplaires de cinq cours ont été diffusés dans 60 pays. Les cours par la radio sont adaptés soit à Paris par l'O. R. T. F., soit sur place par des représentants de l'O. R. T. F. ou les services culturels.

La diffusion de ces cours se fait généralement à raison de deux fois par semaine (une leçon suivie d'une révision). Ils obtiennent dans tous les pays (en particulier en Amérique latine, en Allemagne, en Iran, en Israël) un très grand succès.

Des cours de français sont diffusés vers l'étranger sur ondes courtes. Il s'agit des cours de l'O. R. T. F. énumérés précédemment à destination de :

L'Allemagne deux fois par semaine : un quart d'heure mercredi et jeudi. Un cours débutants ; un cours perfectionnement.

L'Afrique du Nord : deux fois par semaine : un quart d'heure mardi et jeudi. Un cours débutants ; un cours perfectionnement.

Moyen-Orient : une fois par semaine : cours pour débutants.

Pour tous les autres pays, en particulier les pays de l'Est, les cours sur ondes courtes ont été supprimés.

Télévision :

La D. G. R. C. dispose actuellement de trois séries de films d'enseignement du français par la télévision.

1° « Les Français chez vous » : scènes de la vie quotidienne :

— 39 films d'une durée moyenne de treize minutes, noir et blanc. Film pour « débutants » dont le programme grammatical et linguistique a été soigneusement gradué. Une présentatrice française dialogue, de moment en moment, avec un speaker qui explique, dans la langue du pays, les principales difficultés ;

2° « En France avec Nicolas » : les mésaventures du « Français moyen » :

— 13 films de treize minutes, noir et blanc, et 13 séquences grammaticales en couleur de quatre minutes. Cours moyen première année, il est entièrement en français ; le spectateur est supposé avoir suffisamment de connaissances pour pouvoir suivre sans le secours de sa langue maternelle ;

3° « En France avec Jean et Hélène » : petite intrigue policière, cours moyen deuxième année :

— 13 films de quinze minutes en noir et blanc. Tous ces films sont cédés gratuitement aux utilisateurs qui en font la demande à nos Conseillers culturels.

En 1965 : 18 copies des « Français chez vous » ont été diffusées dans 18 pays.

En 1966 : 22 copies des « Français chez vous » dans 19 pays ;
31 copies de « Nicolas » dans 29 pays.

En 1967 : 26 copies des « Français chez vous » dans 19 pays ;
74 copies de « En France avec Nicolas » dans 41 pays ;
77 copies de « En France avec Jean et Hélène » dans
45 pays.

Ces films sont accompagnés d'un matériel pédagogique comprenant un livre et des disques, reprenant le dialogue du film plus des textes choisis, des exercices grammaticaux, des explications de mots. Ce matériel est très largement distribué :

— soit gratuitement dans les pays en voie de développement (30.000 exemplaires des « Français chez vous » distribués en trois ans) ;

— soit commercialement à un prix imposé et relativement bas dans les pays industrialisés.

Par ailleurs, 1967 a vu le début de la réalisation d'une nouvelle série pour débutants, destinée à remplacer progressivement « Les Français chez vous ». Treize films (sur un total de 39) en couleurs ont été tournés et seront disponibles avec le matériel d'accompagnement en septembre 1968. Le matériel classique (livre et disques) sera enrichi de films fixes et de diapositives. La diffusion se fera selon les mêmes principes que les trois séries précédentes.

Le budget consacré à l'ensemble de l'enseignement du français par la télévision a été, en 1967, de 1.800.000 F.

En 1966, 58 chaînes de télévision dans 48 pays différents ont diffusé « Les Français chez vous ». Cette série est soit :

— utilisée dans sa version originale (Rhodésie, Nouvelle-Zélande) ;

— adaptée aux conditions locales par les utilisateurs eux-mêmes (Belgique, Allemagne, Japon) ;

— adaptée aux conditions locales avec l'aide des services culturels et de l'O. R. T. F. (Tchécoslovaquie).

Les nouvelles séries, qui seront surtout exploitées durant l'année scolaire 1967-1968, semblent intéresser particulièrement les pays d'Amérique latine, le Canada, l'U. R. S. S. et les pays de l'Est. Les résultats obtenus ne seront connus qu'en 1968.

B. — LE FRANÇAIS COMME LANGUE DE CULTURE ET D'INFORMATION

Votre Commission a suffisamment insisté sur l'importance primordiale de l'expansion linguistique pour être très libre d'affirmer aussi que, quelquefois, la connaissance de notre culture littéraire ou scientifique doit avoir le pas sur elle. On pourrait citer de nombreux exemples ; pour n'en prendre qu'un, disons qu'Ibsen serait inconnu en France si le public cultivé avait dû apprendre

le norvégien. La littérature russe, si riche, si ample et si belle, et aimée depuis longtemps en France n'y aurait point pénétré s'il eût fallu que ce soit dans son expression linguistique originale.

Au cours des missions que les Sénateurs de la Commission ont accomplies dans plusieurs pays étrangers, cette impression a souvent trouvé la forme d'une interrogation : Pourquoi dans certains cas, dans certains pays où la langue anglaise, par exemple, est prédominante, notre culture ne serait-elle pas présentée sous la forme où elle est le plus accessible ? L'action du Département n'est pas négligeable en la matière mais la tâche est immense.

Les *subventions pour traductions d'ouvrages français ou pour achats de copyrights* figurent dans le budget du Fonds culturel (chap. 42-23, art. 4) au titre des actions collectives générales. La somme qui leur a été consacrée en 1966 était de 300.000 F ; elle est de 480.000 F en 1967.

Ces actions consistent soit à compenser des contrats conclus à des conditions désavantageuses par des éditeurs français, comme c'est le cas par exemple pour l'Histoire générale des civilisations (Liban), quelques titres de la collection « Poètes d'aujourd'hui » (en allemand et en italien), de la collection « Microcosme » (en serbo-croate, finnois et polonais), de la collection « Que sais-je » (en arabe), soit à réaliser un programme établi en accord avec l'Association nationale du livre français à l'étranger. Le programme de l'année 1966 a été le suivant :

Langue espagnole :

Edition ~~argentine~~ de « De l'Acte à la pensée », d'Henri Wallon, (4.000 exemplaires).

Langue tchèque :

Edition de « Le gouffre de la Pierre Saint-Martin » de H. Tazieff.

Langue hébraïque :

Edition de « Eléments de linguistique générale » du Pr. Martinet.

Langue turque :

Edition du « Traité pratique des eaux souterraines » de Castany (1.000 ex.).

Langue arabe :

Edition libanaise de « La vie et l'œuvre de Theillard de Chardin » de Guénot.

Langue espagnole :

37 ouvrages techniques et d'organisation d'entreprise ;

60 ouvrages de médecine.

Langue portugaise :

2 volumes de l'« Histoire des sciences » ;

1 volume « Physique de Bruhat » ;

Collection « Que sais-je », 20 titres, Brésil.

Langue anglaise :

Traduction des préfaces et de l'appareil de notes normalement insérés dans les « Classiques Garnier », 7 titres.

Langue arabe :

Ouvrages d'initiation à la littérature et à la pensée française contemporaine, Le Caire, 12 titres.

Enfin, des listes de traduction en langues anglaise et espagnole sont établies par les soins du bureau du livre et diffusées à un certain nombre de postes de pays où le français est ignoré. Ce sont pour les traductions de langue anglaise : l'Inde, le Pakistan, la Birmanie, la Thaïlande, Singapour, les Philippines, la Malaisie, le Soudan et la Jamaïque ; pour celles de langue espagnole : l'Equateur, la Bolivie, le Mexique, le Pérou, le Paraguay, Cuba, le Guatemala, le Nicaragua et la République Dominicaine.

Il est, par ce canal, diffusé en moyenne 2.300 volumes par an pour une somme de 50.000 F prélevée sur le chapitre 42-25 article 6 soit que ces postes les prélèvent sur leur crédit d'approvisionnement, soit que le bureau du livre les leur fournisse en plus de leurs approvisionnements.

Peut-on faire plus ? C'est une question délicate, la réponse dépend des circonstances particulières mais le principe devrait être admis que c'est servir, en définitive, notre langue que de tenter d'attirer les esprits qui ne la connaissent pas en leur apprenant la saveur de notre culture.

1° *Fonds culturel.*

Un des importants moyens d'action dont nous disposons pour l'expansion des livres est le *Fonds culturel* qui vient d'être mentionné. En 1964, le Fonds culturel (1) était doté de 4.300.000 F ;

(1) Chapitre 42-23, article 4.

en 1965, de 5.300.000 F ; en 1966, de 6.500.000 F ; en 1967, de 7.500.000 F ; en 1968, de 8 millions, soit une augmentation de 500.000 F par rapport à 1967, ou 6 %. La différence avec les prévisions du plan d'expansion culturelle est encore considérable, les crédits budgétaires n'atteignant que 89 % de ses propositions (9 millions).

Rappelons qu'il existe un Fonds culturel « Presse » inscrit au budget de l'Information. Si nous faisons le total des deux Fonds culturels qui concourent, l'un et l'autre à la diffusion de la pensée française sous la forme écrite, nous remarquons une augmentation assez régulière : en 1964, 10.500.000 F ; en 1965, 12.167.000 F ; en 1966, 13.367.000 ; en 1967, 14.617.000 F ; en 1968, 14.867.000 F (dont 6.867.000 F pour le Fonds culturel « Presse »). Mais l'augmentation de 1967 à 1968 est très faible ; votre Commission déplore cet état de choses.

2° Exportations de livres.

Les exportations de livres français se sont accrues par rapport à celles enregistrées en 1965. Elles sont passées en valeur de 255.394.000 F à 273.069.000 F, soit 7 % en plus par rapport à l'année 1965, comme l'indique le tableau suivant :

Exportations de livres français.

	1963	1964	1965	1966
Valeur exprimée en francs	198.016.000	221.772.000	255.394.000	273.069.000
	+ 12 %	+ 15 %	+ 7 %	

Exportations de livres.

(Trois pays européens.)

(Francs français.)

	1963	1964	1965	1966
Allemagne fédérale..	185.730.000	209.961.000	229.026.000	257.140.920
	+ 7,9 %	+ 9,5 %	+ 11 %	
Grande-Bretagne	537.810.000	592.970.000	634.340.000	710.593.802
	+ 10,2 %	+ 7 %	+ 12 %	
France	198.016.000	221.772.000	255.394.000	273.069.000
	+ 12 %	+ 15 %	+ 7 %	

L'importance de nos exportations de livres doit s'apprécier par comparaison avec d'autres grands pays industrialisés. Les exportations de la Grande-Bretagne en 1966 se sont élevées à 710.593.802 F, soit 12 % en plus par rapport à 1965, et celles de l'Allemagne fédérale à 257.140.920 F. Nous ne pouvons donc être que relativement satisfaits, car si nous avons des raisons d'être assez loin de la Grande-Bretagne, dont la langue est beaucoup plus répandue que la nôtre, on aimerait que les chiffres français soient supérieurs à ceux de l'Allemagne fédérale, ce qui n'est pas le cas.

Les deux tableaux suivants permettront de se rendre compte de l'orientation géographique et de la nature de nos exportations :

	Q. M.	F. F.
<i>Europe :</i>		
1. — U. E. B. L.	48.756	57.431.000
3. — Suisse	20.726	29.777.000
5. — Italie	5.084	8.802.000
8. — Espagne	4.570	7.224.000
9. — Grande-Bretagne	4.516	6.670.000
10. — Allemagne fédérale.....	4.428	6.280.000
	88.080	116.184.000
<i>Amérique :</i>		
2. — Canada	26.812	35.033.000
4. — Etats-Unis	9.753	19.019.000
	36.565	54.052.000
<i>Afrique :</i>		
6. — Algérie	7.838	8.623.000
7. — Côte-d'Ivoire	4.399	7.232.000
11. — Maroc	4.156	5.469.000
13. — République malgache.....	2.588	4.611.000
14. — Sénégal	2.800	3.993.000
15. — Cameroun	2.378	3.642.000
	24.159	33.570.000
<i>Moyen-Orient :</i>		
12. — Liban	3.035	4.835.000
Total	151.839	208.641.000

Les résultats de l'enquête statistique annuelle pour 1966 étant en cours d'établissement, on trouvera dans le tableau suivant les chiffres de l'année 1965 (catégories établies par le Syndicat national des éditeurs) :

	1951 (1)	1965
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Littérature	54,40	24
Enseignement	49,34	26,18
Encyclopédies	45,59	18,85
Jeunesse	10,54	7,86
Sciences et techniques.....	16,84	7,16
Religion	6,50	3,32
Médecine	9,58	3,62
Art et bibliographie.....	13,42	5,27
Droit	6,48	2,68
Erudition	4,94	2,06
Total	217,63	100

(1) Chiffres obtenus d'après les déclarations de l'enquête statistique annuelle en appliquant à l'exportation de chaque maison les pourcentages qu'elle déclare pour son chiffre d'affaires global en ce qui concerne chaque discipline.

En ce qui concerne les exportations, on remarquera qu'elles sont liées assez étroitement à la connaissance de la langue française et au degré de développement : l'Union économique belgo-luxembourgeoise, le Canada et la Suisse occupent de loin les trois premières places ; les Etats-Unis la quatrième et l'Algérie la cinquième.

Notre littérature reste en tête avec 24 % des exportations. Les sciences et les techniques, malheureusement, n'occupent qu'une modeste place avec 7,16 % des exportations.

Si nos exportations de livres ne sont pas ce qu'elles pourraient être sans doute, eu égard à l'attrait que notre culture exerce et au nombre de personnes qui, dans le monde, peuvent lire notre langue, il est très probable que le prix du livre français à l'étranger est une des causes principales de cette situation. Les membres de votre Commission qui ont étudié sur place ce problème, ont souvent reçu

les observations ou les doléances de nos conseillers culturels ou des personnalités étrangères désireuses de se constituer une bibliothèque française ou simplement de lire des livres français.

La question est trop difficile pour être traitée ici. Disons seulement que l'abaissement des prix du livre français à l'étranger est une condition *sine qua non* d'une pénétration culturelle française dans les milieux cultivés. C'est certainement un des éléments fondamentaux d'une politique d'action culturelle française à l'étranger.

Votre Commission sait que le Département n'est pas inactif en ce domaine. La question met certainement en cause de nombreuses responsabilités. Le Gouvernement, dans son ensemble, devrait faire une analyse très rigoureuse de la question et prendre les mesures qui s'imposent pour que les livres français soient désormais vendus dans les pays étrangers à des prix égaux ou inférieurs à ceux des livres étrangers.

Cette action sur les prix, qui impliquerait d'ailleurs une refonte d'un certain nombre de mécanismes commerciaux, soutiendrait efficacement celle de la Direction générale des Relations culturelles conduite en matière *d'envoi gratuit de livres*.

3° *Envoi gratuit de livres.*

La D. G. R. C. fournit des livres scolaires par l'intermédiaire du bureau pédagogique du service de l'Enseignement. 178.000 ont été répartis en 1966, pour une valeur de 989.000 F. D'autre part, le bureau du livre fournit, au titre des approvisionnements, les autres livres et périodiques nécessaires à nos centres et instituts culturels ou destinés à être offerts à des personnes privées ou à des bibliothèques étrangères. L'ensemble des envois du bureau du livre s'est élevé, en 1966, à 359.000 pour une valeur de 3.555.000 F. Les livres scolaires sont envoyés dans la proportion de cinq sixièmes aux établissements et centres culturels français, un sixième aux établissements étrangers ; les envois du bureau du livre sont faits, au contraire, dans la proportion de deux cinquièmes aux instituts et centres français et trois cinquièmes aux bibliothèques et organismes étrangers. A ces envois de la D. G. R. C. viennent s'ajouter ceux du Secrétariat d'Etat à la Coopération et ceux du Ministère de l'Education nationale.

IV. — L'Action culturelle.

Au chapitre 42-21, sont inscrits, à l'article premier, les rémunérations et indemnités du personnel culturel enseignant et administratif en poste dans les services et établissements à l'étranger.

Il est très difficile de séparer le personnel enseignant et celui qui a la responsabilité de l'action et des échanges culturels. Cependant, en soulignant que cette classification n'a pas une valeur absolue, on peut donner la répartition suivante :

(Personnel civil et militaire.)

	PERSONNEL enseignant.	PERSONNEL administratif et culturel.
Cambodge, Laos, Viet-Nam (1)	347	47
Algérie (1)	1.028	549
Maroc (1)	1.111	373
Tunisie (1)	605	118
Article 5, Traditionnels	2.079	480
Total	4.178	1.424

(1) Services et établissements français.

Le personnel administratif et culturel comprend les conseillers et attachés culturels ainsi que les attachés scientifiques ; les effectifs sont les suivants :

- conseillers culturels : 52 ;
- attachés culturels : 78 ;
- conseillers scientifiques : 9 ;
- attachés scientifiques : 4.

Votre Commission se félicite de la présence de conseillers et d'attachés scientifiques dans les ambassades. La place prééminente de la science et des techniques dans la culture moderne impose un effort particulier dans le sens d'un accroissement du nombre de ses personnels qui sont encore trop peu nombreux.

A. — BOURSES ET ACCUEIL D'ÉTUDIANTS

CHAPITRE 42-22

Bourses et accueil d'étudiants.

	1967	1968		
	CREDITS votés.	SERVICES VOTES	MESURES nouvelles.	TOTAL
Article 1 ^{er} . — Boursiers à l'étranger	6.102.000	6.102.000	+ 950.000	7.052.000
Article 2. — Boursiers en France	»	26.625.000	+ 3.695.000	30.320.000
§ » (ancien a.) Algérie	1.425.000	»	»	»
§ » (ancien b.) Autres pays.....	25.200.000	»	»	»
Article 3. — Accueil d'étudiants étrangers ..	1.525.000	1.525.000	— 125.000	1.400.000
Totaux	34.252.000	34.252.000	+ 4.520.000	38.772.000

Au chapitre 42-22 sont inscrits les crédits sur lesquels sont imputées les dépenses de bourses et d'accueil d'étudiants.

Les dotations de ce chapitre sont en augmentation sensible puisque de 34.250.000 F elles passent à 38.772.000 F, soit une augmentation de 4.250.000 F (environ 13,2 %). Les deux articles « Boursiers à l'étranger » et « Boursiers en France » sont augmentés dans des proportions analogues ; les dotations du premier passent de 6.102.000 F à 7.052.000 F, soit une augmentation de 950.000 F ou 15,5 % ; celles de l'article « Boursiers en France » passent de 26.625.000 F à 30.320.000 F, soit une augmentation de 3.695.000 F (13,8 %).

Votre Commission se félicite de l'augmentation des crédits affectés aux bourses, l'un des moyens les plus traditionnels mais les plus efficaces aussi de développement des relations culturelles à un niveau intellectuel élevé.

1. — *Bourses accordées à des étudiants étrangers pour continuer leurs études en France.*

a) Nombre de bourses, disciplines, niveau des études.

C'est cet article qui est le mieux doté puisqu'il représente plus de 77 % du total.

Le nombre de bourses accordées pour l'année 1966-1967 a été de 4.447 ; il doit être, pour 1967-1968, de 5.654, soit 5.212 bourses d'enseignement supérieur, 214 bourses dans les universités d'Abidjan, Dakar et Tananarive et 240 bourses de spécialisation.

Disciplines :

En 1966-1967, les boursiers d'enseignement se sont répartis de la manière suivante entre les différentes disciplines :

— Lettres et sciences humaines.....	56,5 %.
— Sciences et techniques.....	14 %.
— Médecine et pharmacie.....	10 %.
— Droit, sciences économiques et politiques....	10 %.
— Beaux-arts	9,5 %.

Niveau d'études :

On peut estimer à 35 % le nombre des boursiers qui sont déjà titulaires d'une licence lorsqu'ils arrivent en France. Pour l'année 1967-1968, six cents boursiers environ poursuivront en France des études de très haut niveau (doctorat d'Etat, agrégation, C. A. P. E. S., doctorat de 3^e cycle) :

— Doctorat d'Etat lettres et sciences.....	43
— Doctorat d'Etat droit.....	56
— Agrégation, C. A. P. E. S.....	24
— Certificat d'études spéciales de médecine.....	71
— Doctorat de 3 ^e cycle.....	302
— Recherches entreprises par des membres de l'enseignement supérieur.....	95

Votre Commission des Affaires culturelles approuve le Département d'accroître la proportion des boursiers qui viennent effectuer en France des études du niveau du 3^e cycle et son intention de créer des bourses dites de première catégorie d'un taux de 750 F par mois.

Le développement des sociétés industrialisées comme celui des pays du tiers monde exige que ce soit au niveau intellectuel le plus élevé que se fassent les échanges culturels, ce qui, bien entendu, ne signifie pas que l'on néglige la formation des techniciens moyens, particulièrement indispensables dans les pays en voie de développement.

b) Durée du séjour.

Les bourses sont réparties en bourses de perfectionnement d'un an et bourses de formation d'une durée moyenne de deux à trois ans.

Le Maghreb confie à la France la formation d'une grande partie de ses élites. La durée moyenne du séjour en France de ses étudiants est de trois ans.

c) Montant de la bourse.

— Bourses d'enseignement supérieur en France :

Ces bourses sont d'un montant de 480 F auquel viennent s'ajouter des indemnités annexes (logement, documentation, nourriture) qui peuvent porter le total réel de la bourse à 680 F. En outre, le Gouvernement français prend à sa charge les frais d'impression des thèses et, bien entendu, les boursiers bénéficient, sans frais pour eux, des prestations de la Sécurité sociale.

Au cours de la discussion du budget en Commission, plusieurs Sénateurs ont fait ressortir les inconvénients d'un taux de bourses insuffisant et la Commission insiste pour que ce taux soit relevé.

— Bourses à Abidjan, Dakar et Tananarive :

Leur taux mensuel est de 450 F.

— Bourses de spécialisation :

Ces bourses sont destinées à des ressortissants étrangers qui ont déjà une expérience de plusieurs années dans leur profession (techniciens et scientifiques). Leur montant est de 750 F par mois et une indemnité de 150 F peut venir s'y ajouter lorsque les frais de logement supportés par les intéressés dépassent un certain niveau.

d) Prise en charge des frais de voyage.

— Voyage de retour :

Tous les boursiers d'enseignement supérieur ont droit à leur voyage de retour lorsque la durée de leur séjour en France a été de six mois au moins.

Les bénéficiaires de bourses de spécialisation ont droit au voyage de retour quelle que soit la durée de leur séjour. Il en va de même pour les boursiers des trois universités francophones d'Afrique.

— Voyage « aller » :

Pour les boursiers de l'enseignement supérieur, les frais de voyage sont, en principe, laissés à leur charge ; cependant, une tendance se manifeste à payer un nombre croissant de voyages « aller ».

Pour les boursiers de Dakar, Tananarive et Abidjan, tous les voyages « aller » sont pris en charge. Les bénéficiaires de bourses de spécialisation paient eux-mêmes leurs frais de voyage « aller ».

Il ne faut pas se dissimuler que, dans un certain nombre de cas, l'obligation faite à un boursier éventuel de payer le voyage « aller » est un empêchement dirimant à la réalisation de son projet. La Commission insiste donc pour que, dans tous les cas où la valeur du candidat le justifie, les dépenses du voyage « aller » comme celles du voyage de retour soient prises en charge par la France.

e) Répartition des boursiers par Académies.

On constate, d'après les chiffres du recensement effectué en décembre 1966, que sur 5.683 boursiers 2.910 faisaient leurs études dans l'Académie de Paris. Votre Commission a déjà dénoncé cette situation comme très dommageable. Convaincue que la décentralisation intellectuelle est la seule chance pour la France de se développer harmonieusement, elle estime que, par tous les moyens, les effectifs des universités de province doivent s'accroître, ceux de Paris étant déjà surabondants. Elle approuve donc le Département de rendre plus intense son effort en vue d'affecter dans les centres de province un pourcentage plus élevé de ces boursiers.

Sur les tableaux suivants nous ferons quelques remarques :

Le nombre des mensualités accordées aux pays de l'Europe occidentale, en 1967-1968, est supérieur de 10 % à celui des mensualités de 1966-1967.

L'augmentation d'une année à l'autre (en bourses de neuf mois) est très importante pour l'Europe de l'Est (35 %), pour l'Amérique latine (42 %) et pour l'Afrique noire (42 %) ; elle l'est moins pour le Moyen-Orient et l'Amérique du Nord. On peut déplorer, en particulier, que le nombre des bourses pour les États-Unis soit de cinquante-huit seulement, en diminution de deux unités par rapport à 1966-1967.

La comparaison des pourcentages d'augmentation est assez parlante et votre Commission approuve les orientations qu'elle manifeste. Elle se félicite aussi de voir le nombre des bourses (de neuf mois) passer d'une année à l'autre de 3.250 à 4.100 et elle espère que l'augmentation des crédits inscrits à l'article 2 du chapitre 42-22 permettra une évolution aussi favorable pour l'année prochaine.

**Nombre de bourses d'enseignement supérieur
accordées par la Direction générale des Relations culturelles aux étudiants étrangers.**

	1966-1967	1967-1968 (chiffres provisoires).
<i>Europe occidentale (1).</i>		
Allemagne	282	130
Autriche	96	26
Belgique	28	25
Chypre	15	16
Danemark	35	16
Espagne	177	67
Finlande	51	18
Grande-Bretagne	81	46
Grèce	124	76
Irlande	38	11
Islande	6	4
Italie	115	52
Luxembourg	16	16
Malte	11	4
Norvège	34	17
Pays-Bas	29	19
Portugal	45	30
Saint-Siège	27	»
Suède	46	21
Suisse	40	21
Turquie	79	62
	1.375	677
<i>Europe de l'Est (2).</i>		
Albanie	4	4
Bulgarie	56	36
Hongrie	52	22
Pologne	228	90
Roumanie	48	7
Tchécoslovaquie	67	61
U. R. S. S.	40	25
Yougoslavie	89	59
Total	584 (en boursiers)	304 (en bourses de 9 mois)

(1) Les chiffres pour 1966-1967 tiennent compte du nombre de boursiers plus élevé que celui des bourses en raison du fractionnement pratiqué par les postes de cette région. En revanche les chiffres de 1967-1968 sont calculés en bourses de neuf mois, le nombre des boursiers ne pouvant encore être évalué avec précision.

Le nombre de mensualités accordées aux pays d'Europe occidentale en 1967-1968 est supérieur de 10 % à celui des mensualités de 1966-1967.

(2) Augmentation d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois) : 35 %.

	1966-1967	1967-1968 (chiffres provisoires).
<i>Asie, Océanie (1)</i>		
Afghanistan	24	37
Australie	21	34
Birmanie	3	4
Cambodge	48	52
Ceylan	—	13
Chine (Formose)	23	13
Chine (Pékin)	10	—
Corée	27	31
Hong Kong	7	3
Inde	63	67
Indonésie	16	20
Japon	117	118
Laos	20	23
Malaisie	12	22
Maldives		—
Mongolie		4
Népal	2	4
Nouvelle-Zélande	6	7
Pakistan	20	21
Philippines	6	10
Singapour	4	6
Thaïlande	30	54
Vietnam	123	90
Yemen	1	1
Total	583 (en boursiers)	641 (en bourses de 9 mois)
<i>Amérique latine (2).</i>		
Argentine	61	82
Bolivie	14	19
Brésil	136	133
Chili	57	59
Colombie	48	42
Costa Rica	6	12
Cuba	4	3
El Salvador	4	12
Equateur	26	19
Guatemala	8	7
Haïti	53	46
Honduras	5	8
Jamaïque	4	2
Mexique	63	81
Nicaragua	12	19
Panama	9	14
Paraguay	12	14

(1) Augmentation d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois) : 35 %.

(2) Augmentation réelle d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois) : 42 %.

	1966-1967	1967-1968 (chiffres provisoires).
<i>Amérique latine (1) (suite).</i>		
Pérou	39	48
République dominicaine.....	13	17
Trinité et Tobago.....	4	6
Uruguay	22	31
Venezuela	18	23
Porto Rico.....	—	3
	618 (bourses religieuses comprises)	690 (bourses religieuses <i>non</i> comprises)
<i>Moyen-Orient (2).</i>		
Aden	—	2
Arabie Saoudite.....	—	2
Irak	11	11
Iran	85	61
Israël	58	46
Jérusalem	6	5
Jordanie	6	11
Liban	93	48
Syrie	49	56
	308 (en boursiers)	242 (en bourses de 9 mois)
<i>Afrique (3).</i>		
Afrique du Sud.....	11	16
Algérie	63	100
Burundi	—	19
Congo-Kinshasa	12	92
Ethiopie	33	38
Gambie	—	5
Ghana	10	15
Kenya	19	10
Libéria	4	6
Libye	6	11
Malawi	2	2
Maroc	332	280
Maurice	14	20
Nigeria	21	28
Ouganda	15	7
R. A. U.	71	40
Rhodésie	2	3

(1) Augmentation réelle d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois): 42 %.

(2) Augmentation réelle d'une année à l'autre (en bourses de 9 mois): 20 %.

(3) Augmentation réelle d'une année à l'autre pour l'Afrique noire: 42 %.

	1966-1967	1967-1968 (chiffres provisoires).
<i>Afrique (1) (suite).</i>		
Rwanda	—	18
Sierra Leone.....	10	12
Somalie	4	6
Soudan	6	10
Tanzanie	13	11
Tunisie	177	150
Zambie	1	1
	<hr/> 826	<hr/> 901
<i>Amérique du Nord.</i>		
Canada	93	126
Etats-Unis	60	58
Total	<hr/> 153	<hr/> 184
Total général.....	(en bourses de 9 mois) 4.447 (en boursiers)	(en bourses de 9 mois) 3.455 (en bourses de 9 mois)

(1) Augmentation réelle d'une année à l'autre pour l'Afrique noire : 42 %.

Au chiffre de 3.418 indiqué pour 1967-1968 il convient d'ajouter 209 bourses religieuses accordées principalement dans les pays d'Amérique latine et 253 bourses dites de « Programmes spéciaux » (bourses artistiques, allocations d'études à des étudiants nécessiteux, bourses de troisième cycle, bourses de médecins résidents étrangers, bourses de théologie) accordées à des étudiants de tous les pays du monde.

Le total des bourses d'enseignement supérieur (en bourses de 9 mois) ainsi accordées pour 1967-1968 s'élèvera ainsi à 4.100 (chiffre provisoire). En raison du fractionnement des bourses pratiqué par les pays d'Europe et certains pays du Moyen-Orient, on peut évaluer à environ 5.200 le nombre des bénéficiaires de ces bourses.

**Bourses d'enseignement supérieur accordées aux étudiants africains
dans les Universités de Dakar, d'Abidjan et de Tananarive.**

	1966-1967	1967-1968	
Congo		10	
Gambie		5	
Ghana		19	
Kenya		12	
Libéria	Les bourses n'ont été accordées qu'à l'Uni- versité de Tanana- rive (au nombre d'une trentaine) et sont comprises dans les chiffres du ta- bleau de la page 61.	3	
Malawi		1	
Nigéria		69	
Ouganda		18	
Sierra-Léone		14	
Soudan		1	
Tanzanie		6	
Zambie		15	
			<hr/> 173

Bourses de spécialisation.

	1967 Contingent accordé.	1968
Albanie	7	Reconduction des chif- fres de 1967.
Bulgarie	30	
Hongrie	20	
Pologne	20	
Roumanie	25	
Tchécoslovaquie	25	
Yougoslavie	33	
Australie	5	
Canada		
Israël	10	
Japon	60	
Nouvelle-Zélande	5	
	<hr/> 240	

2. — *Bourses accordées aux étudiants français pour des études dans des pays étrangers.*

Ces bourses sont de deux catégories : celles qui sont accordées par les pays étrangers et celles qui sont accordées par la France.

a) *Bourses accordées aux étudiants français par les pays étrangers.*

Le plus grand contingent de bourses accordées par un pays étranger aux étudiants français est de très loin celui des Etats-Unis.

Les étudiants français ont bénéficié, en 1966-1967, de 100 bourses de fondations privées américaines, 49 bourses du Gouvernement américain, 344 bourses accordées par des universités ou des collèges américains, étant précisé que les bourses des collèges (environ deux tiers de ce dernier chiffre) ne sont attribuées qu'à des étudiants de premier cycle (under-graduates).

C'est donc près de 500 boursiers qui ont été accueillis cette année par les U. S. A., grâce à une bourse de séjour payée par ce pays.

En outre, la Commission franco-américaine d'Echanges universitaires, en vertu des dispositions de l'accord de juin 1965, que le Département finance en partie, octroie des bourses de voyage à un nombre important (333) de professeurs, chercheurs et étudiants français se rendant aux Etats-Unis.

Après les Etats-Unis, vient l'Allemagne avec 387 bourses, dont 180 bourses de un mois. L'Europe occidentale, y compris la Grande-Bretagne, accorde 620 bourses, au titre de l'année universitaire 1965-1966. La Communauté économique européenne en accorde 538, soit 86,7 % du total de l'Europe occidentale.

Les bénéficiaires de ces bourses sont en majorité des étudiants de discipline littéraire et d'un niveau élevé (supérieur à la licence).

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, en 1967, les autorités soviétiques prennent en charge nos étudiants dont le nombre est passé à 35 (dont 20 linguistes), le Gouvernement français assumant le paiement des bourses d'études et de stages accordées en France aux étudiants soviétiques.

Ajoutons qu'en 1965, 20 boursiers français ont séjourné en Roumanie, 20 en Pologne, 8 en Yougoslavie, 5 en Hongrie, 5 en Bulgarie et 5 en Tchécoslovaquie. Au total, l'Europe de l'Est accorde donc environ de 90 à 100 bourses aux étudiants français qui en ont reçu, par ailleurs, 30 de la Chine.

Mentionnons, enfin, le Canada qui a attribué, en 1965 125 bourses, dont 35 dans la province du Québec.

Le classement des pays peut donc se faire de la façon suivante :

Etats-Unis	493	Canada	125
Allemagne	387	U. R. S. S.....	35
Italie	136	Chine	30

les autres pays fournissant des contingents égaux ou inférieurs à 20.

On se rendra compte de la très grande disproportion qu'il y a entre les bourses données par les pays de l'Occident et celles des pays de l'Est.

L'effort pourrait donc porter particulièrement, dans la mesure du moins où nos partenaires le peuvent et le souhaitent, sur une extension des bourses accordées par ce groupe de pays.

Le chiffre de 35 pour l'U. R. S. S. paraît très faible.

On sera également étonné de ne trouver, dans le groupe des pays qui donnent un contingent supérieur à 20, ni la Grande-Bretagne, ni le Japon, pays tous deux fortement industrialisés et avec lesquels les échanges intellectuels ne peuvent être que très fructueux.

Bien entendu, le chiffre des boursiers des gouvernements étrangers ne reflète pas exactement l'importance des échanges réels. Il faut tenir compte des bourses données par le Gouvernement français et des étudiants qui vont à leurs frais ou avec le secours d'institutions privées dans des pays étrangers. Il y aurait, par exemple, aux Etats-Unis, d'après une évaluation américaine, environ six cents étudiants français non boursiers et le Département estime à plusieurs milliers de Français, ne bénéficiant ni de l'aide du Gouvernement ni de celle d'un gouvernement étranger, les étudiants se rendant chaque année à l'étranger afin d'y compléter leur formation universitaire.

b) *Bourses accordées aux étudiants français par l'Etat français.*

Le nombre des bourses accordées par le Département aux étudiants et chercheurs français désireux de parfaire leur formation à l'étranger a augmenté au cours des deux dernières années :

131 en 1964-1965. — 146 en 1965-1966. — 206 en 1966-1967.

Mais, nous dit-on, il ne semble pas que cette progression doive se poursuivre en 1967-1968, le nombre des candidatures examinées n'ayant que peu varié. 206 bourses pour des boursiers français à l'étranger contre près de 1.500 accordées aux étudiants français par les pays étrangers, plus de 7.000 accordées par la France à des étudiants étrangers ! Ainsi apparaîtra très minime l'effort que le Gouvernement français accomplit pour permettre à des étudiants qui n'auraient pas reçu des bourses d'un gouvernement étranger de se rendre dans ces pays.

La moitié des boursiers, 137, est allée aux Etats-Unis, 26 en U. R. S. S., 20 dans les pays de la Communauté économique européenne, 7 en Grande-Bretagne.

Près de la moitié — exactement 101 — de ces bourses vont aux disciplines scientifiques (dont 95 pour les Etats-Unis).

Il serait intéressant de faire le compte exact des bourses, scolaires ou universitaires, accordées par la France ou les pays étrangers dans les disciplines scientifiques et techniques. La D. G. R. C. en accorderait environ 623, la D. C. T. 1623 aux étudiants étrangers désireux de venir en France. Comme nous venons de le dire, plus de 100 bourses accordées par France à des étudiants français pour se rendre à l'étranger sont pour des disciplines scientifiques. 70 % des bourses accordées par le Canada et les Etats-Unis, soit environ 432, sont également pour des études scientifiques et techniques.

Ce recensement n'est pas exhaustif ; il faudrait tenir compte de la répartition des bourses entre les disciplines pour les autres pays, mais on peut constater déjà qu'un effort important est fait dans le domaine des échanges culturels scientifiques, ce dont la Commission se réjouit vivement. Ce à quoi le Département doit,

en effet, contribuer et ce à quoi doivent tendre les efforts de tous les pays hautement industrialisés, c'est à créer les conditions de développement d'un humanisme scientifique adapté à notre temps.

Nous ne pouvons que redire ce que nous avons déjà dit dans nos rapports précédents. Les échanges culturels, facilités par l'octroi de bourses, doivent servir le rapprochement des esprits, la compréhension des hommes et la science. Ils doivent renforcer la cohésion de l'Europe, spécialement de la Communauté économique, et la mettre en contact avec d'autres pôles de développement intellectuel très puissants, les Etats-Unis et la Russie. L'esprit de l'Europe, celui de la France, s'est toujours développé grâce aux échanges intellectuels. Notre pays doit être, à une période où les problèmes du sous-développement se posent avec une acuité très grande, le lien entre le Tiers-Monde et les différentes régions industrialisées et intellectuellement très développées.

B. — LES ÉCHANGES

CHAPITRE 42-23

Action culturelle.

	1967	1968		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Article 1^{er}. — Manifestations artistiques.....	9.256.000	9.256.000	1.000.000	10.256.000
Article 2. — Echanges culturels et scientifiques :				
§ a) Accueil	3.323.000	3.323.000	1.524.000	4.847.000
§ b) Missions et congrès.....	3.979.000	3.979.000	1.584.000	5.563.000
§ c) Subventions à des organismes d'échanges culturels.....	2.175.000	2.175.000	225.000	2.400.000
Article 3. — Production et diffusion de matériel culturel :				
§ a) Livres, périodiques, publications, photographies	8.570.000	8.570.000	630.000	9.200.000
§ b) Expositions scientifiques et culturelles	940.000	940.000	60.000	1.000.000
§ c) Cinéma, radiodiffusion, télévision, disques	44.575.950	44.575.950	2.563.000	47.138.950
Article 4. — Fonds culturels.....	7.500.000	7.500.000	500.000	8.000.000
Article 5. — Frais de documentation et de réception	130.000	130.000	»	130.000
Totaux	80.448.950	80.448.950	8.086.000	88.534.950

L'action culturelle, dont les crédits sont inscrits au chapitre 42-23, voit sa dotation portée de 80.448.950 F à 88.534.950 F, soit une augmentation d'environ 10 %. De cette action, nous retiendrons ici trois formes : les manifestations artistiques inscrites à l'article 1^{er}, les échanges culturels et scientifiques inscrits à l'article 2, la radiodiffusion et la télévision inscrites à l'article 3 (§ c). Rappelons que nous avons déjà traité de l'enseignement du français par la Radiodiffusion et la Télévision dans le chapitre III (A-3) et du Fonds culturel (III B, 1).

1. *Echanges artistiques.*

En 1967, 9.256.000 F ont été consacrés aux échanges artistiques. Ces crédits ont été utilisés de la manière suivante :

1° Durant l'*Exposition universelle de Montréal*, la France a présenté un extraordinaire éventail de sa vitalité artistique :

— Le Théâtre de France (28 avril au 14 mai) au Théâtre Misonneuve a donné 12 représentations avec, à son répertoire, « Le Soulier de satin » de Claudel, et « Il faut passer par les nuages » de François Billeldoux, et une brillante distribution qui comprenait Mmes Madeleine Renaud, Simone Valère, Geneviève Page, Francine Bergé et MM. Jean-Louis Barrault, Jean Desailly, Pierre Bertin, Jean-Pierre Grandval ;

— La Compagnie Jean-Marie Serreau (4 au 10 juin) a joué 8 fois « La Tragédie du Roi Christophe » d'Aimé Césaire, au Théâtre Misonneuve ;

— La Comédie de Saint-Etienne (18 au 26 juillet) que dirige Jean Dasté a donné 8 représentations au Théâtre Port-Royal avec à son répertoire « L'Avare » de Molière et « La Double Inconstance » de Marivaux ;

— Le Ballet de l'Opéra de Paris au complet a donné 6 représentations du 22 au 30 juillet dans la salle Wilfrid Pelletier, où la qualité des décors, de la chorégraphie et le talent remarquable des étoiles et des solistes, parmi lesquels on relève les noms de Mlles Claude Bessy, Claire Motte, Yvette Chauviré, Christiane Vlassi, Jacqueline Rayet, et MM. Attilio Labis, Cyril Athanassoff, Jean-Pierre Bonnefous, tout s'est conjugué pour faire de ces représentations un remarquable succès et laisser une impression profonde ;

— L'Orchestre nationale de l'O. R. T. F., dirigé alternativement par MM. Charles Munch et Maurice Le Roux, a donné 5 concerts du 24 au 30 septembre, au cours desquels il a pu faire apprécier un panorama de la musique française de Rameau à Xenakis en passant par Berlioz, Franck, Debussy, Roussel, Dutilleux, Poulenc et Messiaen ;

— Enfin les Ballets Roland Petit auront donné 7 représentations au Théâtre du Port-Royal, accompagnés de l'Orchestre Ars Nova de l'O. R. T. F. que dirige M. Marius Constant. Les étoiles de cette troupe sont : Mlle Vera Filatoff et MM. Félix Blaszk, Robert Bestonto et Jacques Doubrowski.

2° Dans le domaine du *Théâtre* :

— *Tournées de prestige* : La Comédie française s'est rendue en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay ; elle a, d'autre part, donné des représentations à Londres ; enfin elle a effectué une tournée en Autriche. Cependant que le Burg-Theater de Vienne jouait, salle Richelieu. De son côté, le Théâtre de France a participé au Festival de Berlin et s'est rendu en Algérie. Enfin, la Compagnie Jean Vilar a effectué une tournée en U. R. S. S.

— *Les manifestations d'art chorégraphique*, elles aussi, en même temps qu'elles font connaître le ballet français, trop souvent méconnu à l'étranger, revêtent un caractère prestigieux : outre la participation du Ballet Roland Petit et du Ballet de l'Opéra à l'Exposition universelle de Montreal, cette dernière troupe a donné quelques représentations en Roumanie à l'occasion du Festival Enesco ; le Ballet de l'Opéra-Comique a participé au Festival de Saint-Sébastien en Espagne, tandis qu'à Barcelone le Ballet de l'Opéra de Marseille a joué deux fois ; le Ballet classique de France s'est rendu, avec l'appui matériel du Ministère des Affaires étrangères, en Belgique, en Espagne et en Iran où il a donné des représentations à l'occasion des fêtes impériales du Couronnement, tandis qu'avec son appui moral cette troupe a effectué une tournée en Italie ; un appui moral a également été accordé au Ballet Milorad Miskovitch - Janine Charrat pour le périple qu'il a fait en Amérique Centrale où il a parcouru le Mexique, le Guatemala, El Salvador, le Honduras, Costa-Rica, l'Equateur, le Pérou, Panama et le Vénézuéla ; en Amérique Latine également, un groupe d'étoiles et de solistes du Corps de ballet de l'Opéra s'est rendu en Colombie, au Mexique et au Vénézuéla. Enfin, Mme Liane Daydé a dansé deux fois à l'Opéra de Budapest.

— *tournées de centres dramatiques, de troupes permanentes et de jeunes compagnies, représentations dans les universités et dans les centres secondaires* : la Comédie de l'Ouest, sous l'égide du Tréteau de Paris a accompli une importante tournée qui l'a menée d'abord aux Etats-Unis et au Canada, puis en Australie, en

Nouvelle-Zélande et enfin en Iran ; la Compagnie Jacques-Mauclair s'apprête à effectuer une tournée en Pologne, en Bulgarie et, au début de 1968, en Tchécoslovaquie ; la Compagnie Maurice-Escande est allée en R. A. U., au Liban et en Turquie ; la Compagnie « Théâtre et Culture », que dirige Mme Marcelle Tassencourt, a donné des représentations en Allemagne ; la Compagnie Edmond-Tamiz a joué dans les universités américaines ; le Théâtre de Champagne et la Comédie des Alpes se sont rendus en Algérie ; la Compagnie française d'Expansion théâtrale, en Tunisie ; la Compagnie Pierre-Debauche, en Italie ; la Compagnie Gaston-Richer, en Grande-Bretagne ; la Compagnie « Les Réalisations théâtrales » (direction Roger Colas), aux Pays-Bas ; la Compagnie Jean-Gosselin, en Haïti, à la Jamaïque et à la Trinité ; la Compagnie Jean-Davy a donné des représentations, d'une part, en Allemagne et, d'autre part, en Ethiopie.

De son côté la Compagnie Bataille-Cuvelier a joué au Japon des pièces de Ionesco, tandis que, dans ce même pays, ont eu lieu des représentations de *Huis-Clos*, de Sartre, avec Mme Gaby Sylvia.

Signalons aussi les représentations de *L'Eté*, de Romain Weingarten, que la Compagnie du Théâtre de Poche-Montparnasse a monté avec tant de succès à Paris, en Allemagne (Berlin-Ouest), en Yougoslavie (au cours des rencontres internationales de Belgrade) et en Espagne (dans le cadre du Cycle latin de Barcelone).

Enfin, le groupe de Comédie moderne de la Sorbonne a participé au Festival de Zagreb où il a remporté le premier prix.

— *saisons de théâtre français* aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse, au Portugal, au Maroc, en Algérie, en Tunisie et au Liban, où ont été organisées des représentations de théâtre français ;

— *récitals de poésie* et tournées d'artistes de *variétés* : le Grand Music-Hall de Paris avec, en vedette, Mireille Mathieu a effectué une tournée en U. R. S. S. ; Colette Renard a parcouru le Cambodge, le Laos, le Japon et a donné une représentation à Saïgon ; le mime Marceau a visité l'Algérie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, Panama et le Mexique ; Pierre Viala a effectué deux tournées de récitals de poésie aux Etats-Unis et au Canada, tandis qu'Yves Tarlet parcourait la Grèce et l'Allemagne, Pierre Gille et Marcelle Aubert, l'Algérie et que Françoise Delille accomplit en ce moment une tournée dans les universités

américaines. Enfin Robert Manuel s'est rendu à Mexico où il a interprété le rôle du récitant dans *L'Histoire du Soldat*, de Stravinsky et Ramuz.

Signalons enfin, d'une part, que le Ministère des Affaires étrangères accorde son appui à un certain nombre de *troupes sédentaires* qui jouent en français, en Argentine, au Brésil, en Finlande et en Haïti, et que, d'autre part, il s'est attaché à promouvoir une influence française dans les *milieux professionnels du théâtre* : une délégation française s'est rendue d'abord au Congrès de l'Institut international du Théâtre à New York, puis au Colloque que le Centre canadien de l'I. I. T. a organisé sur le thème de « l'architecture théâtrale », tandis qu'un groupe d'étudiants de l'Ecole d'Art dramatique de Starsbourg se rendait à la Rencontre de l'I. I. T. à Stockholm. C'est dans cet esprit également que des missions ont été confiées à Mlle Moudoues à Budapest, M. Nicolas Bataille au Japon et M. Jean-Pierre Ronfard au Canada.

3° En ce qui concerne les *arts plastiques* :

— *expositions françaises à l'étranger* : deux expositions consacrées à Rodin, dont le commissariat était assuré par Mme Goldscheider, ont eu lieu, l'une à Tel-Aviv, au pavillon Rubinstein qui, à cette occasion, a accueilli 125.000 visiteurs, l'autre à Rome, à la Villa Médicis, qui a également reçu un très grand nombre de visiteurs. Une exposition d'aquarelles, de dessins et de gouaches contemporains, après avoir circulé en Roumanie, en Irlande, en Tchécoslovaquie, en Hongrie, se trouve actuellement en Pologne où, présentée en ce moment à Varsovie, elle ira ensuite à Wroclaw et Gdsansk. Une autre exposition d'art graphique contemporain a été exposée au Maroc, en Algérie et en Tunisie et doit aller en R. A. U., puis en Turquie. A Nicosie vient de s'ouvrir une exposition d'œuvres françaises du Musée d'Athènes, qui a eu un grand retentissement puisqu'elle s'est trouvée être la première manifestation de cet ordre dans l'histoire de Chypre. Des expositions circulantes ont parcouru l'Afrique du Sud (Johannesbourg, Le Cap), l'Allemagne (Berlin et Hambourg, d'une part ; Mayence, Erlangen, Ratisbonne, Bonn et Cologne, d'autre part) ; une exposition « Picasso » a eu lieu à Lisbonne, une exposition d'œuvres de Claude Forest à Alger, l'exposition « Hommage à la France » à Naples ; une exposition de dessins français a été présentée à Copenhague à l'occasion du mariage princier.

Il convient de mettre l'accent sur la belle exposition circulante qui vient de débiter aux Etats-Unis ; 40 toiles, allant de Poussin à Corot, sont exposées en ce moment à San Diego ; la collection ira ensuite à San Francisco et, en 1968, à Sacramento et Santa Barbara.

L'art français de la tapisserie est de plus en plus recherché par les musées étrangers. Cette année des tapisseries auront été montrées à Mexico, à Dordrecht (Pays-Bas), à Luxembourg et à Drammen et Kristiansand (Norvège).

Enfin, ont été organisées une participation française à la IX^e Biennale de Sao Paulo et à la I^{re} Quadriennale de décors de théâtre de Prague (où la France obtint le premier prix). Une délégation française s'est rendue au Congrès de l'Association internationale des Critiques d'Art qui s'est tenu cette année à Verruchio en Italie ;

— *expositions étrangères en France* : une exposition d'art malais contemporain s'est tenue au Musée Galliera du 18 mars au 30 avril, tandis qu'aux Archives nationales était présentée, sous le thème de « L'Amitié franco-suisse », une collection d'œuvres, de tableaux, de manuscrits et de souvenirs montrant les influences réciproques de la France et de la Suisse dans le domaine de l'art et de l'histoire. Un appui a également été accordé à une exposition d'art maya qui a circulé dans cinq villes de France : Strasbourg, Nantes, Chambéry, Marseille, Bordeaux. A Paris, au Musée municipal d'Art moderne, et au Havre a été présentée une exposition d'œuvres du peintre roumain Tzuculesco (en réciprocité de l'exposition d'art graphique français qui a circulé en Roumanie). Enfin, le 20 octobre, a été inaugurée au Grand Palais une exposition intitulée « L'Art russe, Trésors des Musées soviétiques ». Cette exposition, qui constitue la réciprocité de l'exposition Rodin, présentée à Moscou et à Leningrad en 1966, va montrer au public parisien un panorama du patrimoine artistique de l'U. R. S. S. de la période antique (Scythe, Sarmate) au xx^e siècle, en passant par l'art russe ancien (icônes, fresques) et l'art russe du xviii^e et du xix^e siècle ; cette exposition comporte également une section consacrée à la peinture soviétique contemporaine.

*

* *

4° En ce qui concerne la *musique* :

— intensification des voyages d'*orchestres* : outre les concerts qu'il a donné dans le cadre de l'Exposition universelle de Montréal, l'Orchestre national de l'O. R. T. F. a joué une fois à Montréal et une fois à Québec ; il se trouve actuellement aux Etats-Unis où il effectue une tournée de seize concerts (dont deux à New York). Auparavant, il s'était rendu en Yougoslavie où il a participé à la Biennale de Musique contemporaine (deux concerts sous la direction de MM. Maurice Le Roux et Ernest Bour). De son côté, l'Orchestre philharmonique de l'O. R. T. F. participait au Festival Bach d'Oxford (Grande-Bretagne) ; sous la direction de M. Charles Brück, il a donné trois concerts avec, en solistes, le Groupe de Percussions de Strasbourg. Cet orchestre a également participé au Festival de Musique contemporaine de Varsovie (Pologne) où il a donné trois concerts, sous la direction de M. Charles Brück et du compositeur polonais Markowski. Enfin, il effectue actuellement une tournée en Allemagne où il donnera cinq concerts à Braunschweig, Hambourg, Hanovre, Essen, Viersen et Aix-la-Chapelle. L'orchestre de l'Association des Concerts Lamoureux a participé au Festival du « Printemps de Prague » (deux concerts) et est allé ensuite à Bratislava (deux concerts). Enfin, l'Orchestre du Domaine musical s'est rendu en Espagne où, sous la direction de M. Gilbert Amy et avec en solistes MM. Claude Helffer et Georges Pludermacher, il a participé au Festival de Musique contemporaine de Barcelone (deux concerts) ; il a ensuite donné un concert à Madrid ;

— tournées d'*orchestres de chambre* : l'Orchestre de Chambre de Paris (direction : M. Pierre Duvauchelle) a effectué une tournée de trois concerts en Allemagne et de quatre concerts en Espagne. Le Collegium Musicum de Paris (direction : M. Roland Douatte) s'est rendu en Belgique où il a donné deux concerts ; l'Orchestre de Chambre de l'O. R. T. F. (direction : M. André Girard) a participé au Festival de Plovdiv et donné trois concerts en Bulgarie. Pour la première fois, un orchestre de chambre français, l'Orchestre de Chambre de Toulouse (direction : M. Louis Auriacombe) s'est rendu en U. R. S. S. où il a donné neuf concerts. L'Orchestre de Chambre Paul Kuentz a effectué une tournée en Amérique latine où il a parcouru l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Venezuela, le Pérou, l'Uruguay, l'Equateur, Panama, le Salvador, Porto-

Rico et le Mexique ; de son côté, l'Ensemble instrumental Andrée Colson s'apprête à donner des concerts en R. A. U., Liban, Irak, Iran, Afghanistan, Inde, Singapour, Malaisie, Thaïlande, Laos et Turquie : c'est le premier orchestre de chambre qui aura effectué une tournée dans les pays d'Extrême-Orient. Enfin, l'Orchestre de Chambre Jean-François Paillard a donné quarante concerts sur la côte Est des Etats-Unis et l'Orchestre de Chambre de Versailles (direction : M. Bernard Wahl) cinq concerts en Italie.

— l'effort du Département en faveur de l'*art lyrique* a été poursuivi : à l'occasion d'une Saison lyrique française, le Théâtre Sao-Carlos de Lisbonne a donné des représentations d'« Orphée » de Glück et de « Roméo et Juliette » de Gounod, sous la direction musicale de M. Jean Fournet et dans une mise en scène de M. Louis Erloo. A Rio de Janeiro, une Saison lyrique française a également eu lieu au cours de laquelle ont été représentés « Jeanne au bûcher » de Honegger, « Manon » de Massenet et « Faust » de Gounod ; le chef d'orchestre était M. Jacques Pernoo, M. Henri Doublier assurait la mise en scène. Enfin, à Londres, a eu lieu, à l'occasion du trentième anniversaire de la mort de Ravel, une représentation de « L'Heure espagnole » et de « L'Enfant et les sortilèges » avec la participation de huit solistes français.

Des *chorales* ont pu, grâce à l'appui du Département, se rendre à l'étranger : la Chorale des Chanteurs de Saint-Eustache (direction : R. P. Martin) s'est rendue en Espagne à l'occasion de la semaine de musique religieuse de Cuenca où elle a donné trois concerts et un concert à Albacete ; la Chorale de la Cathédrale de Strasbourg (direction : M. Louis Martin) a donné six concerts en Italie et la Chorale Elisabeth Brasseur un concert en Allemagne à l'occasion de la Semaine franco-allemande d'Ottobeuren.

Neuf petits *ensembles de musique de chambre* ont effectué des tournées dans 19 pays. Plus de 57 *solistes* se sont rendus à l'étranger en 1967. Il serait fastidieux de les énumérer tous, signalons seulement parmi eux Samson François (au Japon où il a donné en particulier deux concerts lors du Festival d'Osaka) tandis qu'un pianiste plein de promesse, le jeune Michel Beroff a joué un programme consacré à Messiaen lors d'un concert donné dans le cadre du Festival de Sintra (Portugal). Des solistes français ont participé à des Semaines françaises qui ont eu lieu en Suède (Stockholm), Allemagne (Ratisbonne et Bielefeld) San Salvador et Guernesey. Un appui a été accordé aux Jeunesses musicales de

France pour leurs activités en : Algérie (5 tournées), Tunisie (5 tournées), Maroc (6 tournées), ainsi que pour le XXI^e Congrès de la Fédération internationale des Jeunes musicales qui a eu lieu en juillet dans le cadre de l'Exposition universelle de Montréal. Un appui a également été accordé à l'Association des Anciens Elèves du Conservatoire national supérieur de Musique de Paris pour des concerts en Belgique (2), Espagne (8) et aux Pays-Bas (2). Enfin, 10 professeurs de musique ont été envoyés pour des missions de longue durée dans des Conservatoires étrangers.

Signalons aussi que 49 candidats munis d'une bourse de voyage, ont participé à 16 concours internationaux de musique et que grâce à une meilleure information le Concours international Marguerite Long - Jacques Thibaud qui s'est déroulé du 5 au 20 juin, a vu le nombre des candidats s'accroître considérablement : 85 pianistes et 27 violonistes se sont présentés à cette célèbre compétition. M. Ed. Auer, américain, a reçu le premier Grand prix de piano et Mlle Yachvili (U. R. S. S.) le premier Grand prix de violon.

5° En France, le Ministère des Affaires étrangères a accordé son appui à un certain nombre de manifestations. Signalons parmi elles :

- dans le domaine de l'art théâtral :
- le Théâtre des Nations ;
- le Festival mondial de Théâtre universitaire de Nancy ;
- le Festival d'Avignon ;
- le Festival international de la Danse ;
- dans le domaine de la musique :
- le Festival international d'Aix-en-Provence ;
- le Festival international de Besançon ;
- le Mai musical de Bordeaux ;
- le Festival international de Strasbourg ;
- le Festival de Royan, pour la première fois.

En 1968, compte tenu des modifications toujours possibles dans ces domaines, le programme des échanges artistiques marque, dans le domaine du théâtre la volonté du Département de :

1° Maintenir les grandes tournées de prestige : la Comédie française devrait se rendre en Allemagne, au Danemark, en Norvège, en Suède, aux Pays-Bas et éventuellement en Finlande ; le

Théâtre de France irait en U. R. S. S. et en Grande-Bretagne, le Théâtre de la Cité de Villeurbanne donnerait des représentations aux Etats-Unis puis au Québec ;

2° *Accroître son effort en faveur du public scolaire et universitaire* : c'est dans cet esprit que les excellents résultats des tournées organisées dans les universités américaines ont amené à prévoir pour 1968 quatre tournées : les trois premières confiées au Tréteau de Paris feront connaître aux Etats-Unis la compagnie « La Guilde » (Théâtre de l'Est parisien), la Comédie des Alpes et la Compagnie Yves Gasc ; la quatrième concernerait la Compagnie Edmond Tamiz ;

3° *Accroître son effort en faveur du public des villes de province* : par exemple, la Compagnie Jean Laurencochet doit en principe parcourir le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, tandis que la Compagnie Jean Gosselin se rendrait aux Caraïbes et au Venezuela. Ces compagnies, sans pour autant négliger les capitales, visiteront les centres secondaires qui connaissent peu ou mal notre théâtre ;

4° *Faire mieux connaître le répertoire moderne et contemporain à l'étranger* : l'an prochain, en effet, des compagnies pourront jouer des œuvres de Ionesco au Mexique, d'Audiberti en Amérique centrale, d'Anouilh en Allemagne, de Sartre en Tunisie, Beckett sera joué à la fois aux Etats-Unis et en U. R. S. S. où le Théâtre de France se propose de jouer, ainsi qu'en Grande-Bretagne « Il faut passer par les nuages » de Billetdoux. Le répertoire de la tournée de la Compagnie Jean-Marie Serreau qui est prévue en Autriche, en Roumanie et en Yougoslavie, comprendrait une pièce d'Aimé Césaire, tandis que Robert Pinget doit être joué au Portugal.

Pour accroître son effort en faveur du public scolaire et universitaire, et de celui des villes de province, et pour faire mieux connaître le répertoire moderne et contemporain à l'étranger, la Direction générale des relations culturelles, avec l'aide du Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles, a fait appel aux centres dramatiques et aux troupes permanentes. C'est ainsi qu'en 1968, le Théâtre de la Cité de Villeurbanne (Direction : Roger Planchon) aux Etats-Unis et au Québec, la compagnie « La Guilde » (Direction : Guy Réthoré) et la Comédie des Alpes dans les universités américaines, la Comédie de Bourges (Direction : Gabriel Monnet) au Québec et dans les démocraties populaires, le Théâtre de Champagne en Allemagne, la Comédie de l'Ouest en Grande-Bretagne et

au Maroc, le Théâtre de l'Est dans le Moyen-Orient, montreront partout dans le monde le théâtre français sous son aspect le plus vivant.

En ce qui concerne les *arts plastiques*, c'est la nécessité de faire coïncider harmonieusement l'action en faveur de l'art contemporain et le souci de mieux faire connaître les richesses de notre patrimoine artistique, qui marque l'action du Département en 1968. C'est pourquoi :

1° *Dans le domaine de l'art contemporain*, il importe au premier chef que les manifestations internationales, véritables affrontements de toutes les tendances de l'art vivant, accueillent une participation française. Ainsi, il est prévu qu'en 1968 la France sera présente à la 34^e Biennale d'Art de Venise ainsi qu'à la Première Triennale d'Art de New Delhi.

Quatre grandes expositions circulantes sont à l'étude :

L'exposition d'aquarelles et de dessins contemporains qui circule en ce moment dans les pays de l'Est ayant ouvert la voie, une grande exposition de peinture française contemporaine doit visiter la Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. La collection serait composée des œuvres qui figureraient à l'Exposition de peinture contemporaine présentée au Pavillon français de l'Exposition universelle de Montréal ; elle montrerait un large panorama des quatre dernières générations de peintres français :

— les plus illustres (Balthus, Bissière, Brauner, Dubuffet, Fautrier, Giacometti, Hartung, Mathieu, de Staël, Wols, etc. ;

— les peintres confirmés (Lam, Lanskoy, Mannessier, Matta, Michaux, Sima, Soulages, Vasarely, Vieira da Silva, Zao-Wou-Ki, etc.) ;

— la jeune génération (Bellegarde, Benrath, Bettencourt, Dado, Degottex, Duvillier, Claude Georges, Laubiès, Messagier) ;

— les mouvements les plus récents (Jacquet, Michenet, Rancillac, Raynaud).

Au total 75 peintres seraient représentés chacun par une œuvre.

En Amérique du Sud, où une exposition circulaire d'art français qui avait été réalisée en 1965 et 1966, avait rencontré partout l'accueil le plus chaleureux, une collection d'art graphique contemporain doit parcourir en 1968 le Chili, la Colombie, le Venezuela et Porto-Rico ;

— à l'occasion de l'inauguration du Musée de Melbourne, il est prévu que la France envoie une collection de peinture et de sculpture contemporaines. Cette collection serait ensuite présentée à Adélaïde, Canberra, Sydney et Newcastle ;

— la possibilité de faire circuler une partie des œuvres qui figureront à la Première Triennale de New-Delhi est étudiée. Le circuit envisagé couvrirait Bombay, Calcutta, Madras, Hyderabad et éventuellement Bangkok et Singapour.

D'autres projets sont à l'étude : une exposition en Norvège, en Suède et en Finlande, qui serait consacrée soit à Chagall, soit à la sculpture française, une exposition Léger à Amsterdam, une exposition Etienne-Martin au Musée de Jérusalem ainsi que des petites expositions circulantes.

2° *Dans le domaine de l'Art ancien et moderne*, le département poursuivra en 1968 son effort. L'expérience a en effet montré que ces expositions, en dehors de leur valeur proprement artistique, apportent à notre expansion culturelle un caractère prestigieux qui en accroît considérablement la portée.

Le succès rencontré par les différentes expositions consacrées au XVIII^e siècle français ces dernières années devant des publics aussi variés que ceux de Tokyo, Vienne ou de la Californie, a incité le Département à faire un effort pour montrer cette période de l'art français, qui semble rencontrer à l'étranger un accueil privilégié. C'est ainsi qu'est prévue à Buenos Aires une exposition sur le XVIII^e siècle qui sera présentée au Musée des Arts décoratifs, tandis qu'au High Museum of Fine Arts d'Atlanta cette période sera bientôt représentée dans une exposition qui couvrira trois siècles de peinture française jusqu'à nos jours ; la liste de la collection, qui n'est pas encore fixée, comprendra des œuvres choisies dans le but de montrer les étapes principales et les œuvres les plus représentatives de l'évolution de l'histoire de la peinture française des trois derniers siècles :

— le XVIII^e siècle serait évoqué par des peintures de Largillière, Watteau, Nattier, Pater, Chardin, Greuze, Fragonard et Lépicié ;

— avec Doncre, Prud'hon, Vien et Boilly s'ouvrirait le XIX^e siècle, qu'illustreraient Ingres, Delacroix, Daumier, Courbet, Boudin puis Pissaro, Manet et Degas ; enfin viendraient Cézanne, Redon, Signac, tandis que Bonnard et Vuillard figureraient parmi les peintres les plus modernes de cette collection, qui s'achèverait avec une œuvre de Picasso datée de 1905.

D'autre part, le Département aidera sur le plan administratif et accordera son patronage à une importante exposition réalisée par le Musée de Los Angeles sur ce thème, qui montrera au public américain les richesses méconnues à l'étranger de nos musées de province.

En U. R. S. S. est prévue une grande exposition d'art français dont le thème doit être déterminé avec les autorités soviétiques.

Enfin, à Rome, est prévue, à la Villa Medici, une exposition qui commémorera le centenaire de la mort d'Ingres et qui sera sans nul doute appelée à un grand retentissement.

3° *En France* même, le Département étudie la réalisation d'un certain nombre d'expositions, parmi lesquelles il convient de citer :

— « l'exposition d'Art gothique et son rayonnement européen ». Cette exposition est placée sous l'égide du Conseil de l'Europe, qui confie tous les deux ans, à tour de rôle, à chacun de ses pays membres, le soin de réaliser une exposition prestigieuse. En 1966, ce soin incombait à la Suède, qui réalisa l'exposition « Christine, Reine de Suède ». En 1968, c'est à la France que revient cette responsabilité. Cette exposition est prévue au Pavillon de Flore rénové, au printemps ;

— une exposition de peinture canadienne ; cette exposition, qui répond à un vœu de la Commission mixte franco-canadienne, doit avoir lieu en principe au début de 1968 au Musée national d'Art moderne. La collection comprendra une centaine de tableaux. Environ vingt peintres canadiens seront représentés ; une place sera réservée aux artistes québécois (Riopelle, Borduas, etc.) ;

— une exposition d'art israélien : des temps bibliques jusqu'à nos jours, cette exposition retracera l'histoire de cette contrée à travers son patrimoine artistique. Elle aura lieu au printemps 1968 au Petits-Palais.

Certains projets sont encore à l'étude, parmi lesquels une exposition qui montrera les richesses des églises médiévales de Fin-

lande, une exposition consacrée à l'œuvre gravée de l'artiste norvégien Edvard Munch, une exposition sur l'architecture roumaine.

D'autre part, des négociations sont en cours pour que l'exposition « L'Art russe des Scythes à nos jours, Trésor des Musées soviétiques », qui s'est ouverte le 20 octobre au Grand-Palais, soit présentée au début de 1968 à Bordeaux.

4° Enfin, le département accordera son *patronage* et aidera sur le plan administratif un certain nombre de manifestations telles que :

— l'exposition de peinture française contemporaine qui sera présentée par l'International Exhibition Foundation, à la National Gallery de Washington, à l'Art Institute de Chicago et dans une troisième ville qui sera peut-être New York ;

— l'exposition « Dunoyer de Segonzac », qui sera réalisée par cette même institution ;

— les expositions consacrées à Delacroix, à l'Ecole de Barbizon et à Dufy, qui auront lieu au Japon.

La Direction générale des Relations culturelles, dans le domaine de la *Musique*, ne limite pas son effort à l'organisation de manifestations musicales à l'étranger. Elle s'efforce de faire pénétrer dans les milieux professionnels une influence française. Enfin, elle s'attache à mieux faire connaître la musique française contemporaine de plus en plus appréciée à l'étranger.

En 1968, outre les tournées de virtuoses et de chefs d'orchestre, où il s'agit d'aider les jeunes virtuoses à se faire connaître à l'étranger et nos grands interprètes à se rendre dans les pays où les conditions d'engagement sont insuffisantes, il convient de souligner les aspects suivants :

— l'intensification des voyages d'orchestres : un effort considérable avait été fait dans ce domaine en 1967. Cet effort sera maintenu : il est prévu en effet deux grandes tournées du nouvel Orchestre de Paris, créé sous l'impulsion du Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles et dont la direction a été confiée à M. Charles Munch et M. Serge Baudo. Cet orchestre se rendra, d'une part, en U. R. S. S. où il donnera 13 concerts à Moscou, Leningrad, Riga et Minsk ; d'autre part, il donnera au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique 26 concerts.

De son côté, l'Orchestre du Domaine musical (direction : Gilbert Amy), le Groupe de Recherches de l'O. R. T. F. (M. Olivier Messiaen et Mme Yvonne Loriod) participeront à une « Semaine de Musique française contemporaine » à Vienne ;

— le succès des tournées et ensembles de musique de chambre qui ont été organisées en Amérique du Sud : Orchestre de Chambre de Versailles (direction : M. Bernard Wahl) en 1966, l'Orchestre de Chambre Paul Kuentz en 1967, laisse bien augurer de la tournée d'un ensemble de musique de chambre qui est prévue en 1968 sur ce continent. De son côté, l'Orchestre de Chambre Jean-François Paillard doit donner une dizaine de concerts au Japon.

— l'art lyrique français, qui naguère encore était méconnu, est à présent, grâce aux efforts du département, de plus en plus apprécié à l'étranger. En 1968, trois importantes manifestations sont prévues :

a) A Rio de Janeiro où à l'occasion de la Saison lyrique française doivent être représentés « La Damnation de Faust » de Berlioz, « Werther » de Massenet et « Le Fou » de Marcel Landowski, dans une mise en scène d'Henri Doublier et sous la direction de Jacques Pernoo ;

b) A Lisbonne où doit avoir lieu également une Saison lyrique française au cours de laquelle Jean Fournet dirigera « Les Troyens » de Berlioz et « Les Pêcheurs de perles » de Bizet ;

c) A Varsovie où en avril prochain doivent être données des représentations du « Fou » et des « Adieux » de Marcel Landowski.

— comme les années précédentes, un appui sera accordé aux Jeunesses musicales de France dont l'action à l'étranger s'est révélée particulièrement efficace : en Algérie, en Tunisie, au Maroc, cette association organisera des tournées de concerts de virtuoses ou de petits ensembles, tandis qu'elle doit procéder à des échanges d'interprètes avec l'U. R. S. S. et le Canada ;

— l'influence française dans les milieux professionnels sera renforcée :

a) Par l'envoi d'une participation française lors des rencontres internationales (ainsi : la Section française de la Société internationale pour la Musique contemporaine enverra une délégation au festival annuel de cette société qui doit se tenir à Varsovie) ;

b) Par la diffusion de la musique française au moyen de prêt de matériel d'orchestre et de dons de partitions ;

c) Par l'envoi pour de longues périodes de professeurs de musique dans les conservatoires étrangers ;

— le nombre de jeunes solistes français qui participeront à des concours internationaux de musique sera accru grâce à une meilleure information et à l'augmentation du nombre des bourses de voyage mises à leur disposition ;

— enfin, l'effort poursuivi par le Département en faveur de la musique contemporaine et grâce auquel les musiciens tels que Varèse, Messiaen, Jolivet, Philippot, Boulez, Xenakis, Jean-Claudé Bloy et Gilbert Amy sont maintenant mieux connus à l'étranger, sera poursuivi.

Dans cet esprit, parmi les manifestations qui, tel le Festival d'Aix-en-Provence ou le Mai musical de Bordeaux reçoivent une aide, en raison du retentissement de leurs manifestations, figurera comme en 1967 le Festival de Royan qui a magnifiquement servi la cause de la musique française contemporaine devant un sévère public international.

Plusieurs manifestations de première importance accueilleront une participation française ; parmi elles, il convient de citer celles qui se dérouleront dans le cadre des Jeux olympiques de Mexico.

Quatre projets sont à l'étude :

- la Compagnie Jacques Mauclair jouera trois pièces de Ionesco dans cette ville ;
- un groupe d'étoiles et de solistes de l'Opéra de Paris donnera huit représentations ;
- deux chefs-d'œuvre français seront envoyés pour participer à une exposition internationale d'art plastique ;
- l'Orchestre de Paris donnera quatre concerts sous la direction de MM. Charles Munch et Serge Baudo.

C'est le succès de la participation française à l'Exposition universelle de Montréal (où notre pays a présenté un extraordinaire éventail de sa vitalité artistique), qui a amené le Département à se préoccuper de plus en plus de montrer l'art français dans tous les domaines dans les grandes manifestations internationales où s'affrontent pacifiquement les cultures de tous les pays.

*

* *

Le Ministère des Affaires étrangères oriente ses efforts selon les lignes directrices que lui indique le second Plan quinquennal d'Expansion culturelle : il s'agit de prolonger et de consolider l'action de la Direction générale des Relations culturelles en faveur de la langue française :

— grâce au théâtre auprès des publics connaissant notre langue ;

— grâce à la musique et aux arts plastiques qui amènent à notre culture le public qui ne connaît pas le français.

C'est dans cet esprit qu'en 1968 sera accompli :

a) Un effort en faveur du Québec qui viendra relayer celui qui a été fourni lors de l'Exposition universelle de Montréal. Sont actuellement prévues les manifestations suivantes :

— représentations du Théâtre de la Cité de Villeurbanne (Direction : Roger Planchon) ;

— représentations des étoiles du Ballet de l'Opéra de Paris ;

— représentations de la Comédie de Bourges (Direction : Gabriel Monnet), Centre dramatique national ;

— concerts de l'Orchestre de Paris.

b) Un effort dirigé vers les pays de l'Est et les pays d'Amérique latine.

D'autre part, le rythme des manifestations qui ont lieu dans les pays d'Europe occidentale et dans les pays francophones sera maintenu.

Ainsi, le Ministère des Affaires étrangères s'efforcera, comme les années précédentes, d'assurer partout dans le monde la présence de l'art français.

2. Les échanges culturels et scientifiques.

Les crédits affectés aux échanges culturels et scientifiques sont en augmentation de 3.333.000 F (12.810.000 F contre 9.477.000 F), soit une augmentation de plus de 35 %. Ils sont répartis entre trois paragraphes :

1° Dans le paragraphe a sont inscrits les crédits réservés à l'accueil des personnalités étrangères reçues en France dans le cadre de nos échanges culturels.

En 1967, ces crédits ont été de 3.323.000 F contre 2.380.000 F en 1966 ; ils seraient portés à 4.847.000 F en 1968.

En 1966, la D. G. R. C. avait accueilli en France un peu plus de 2.000 personnes, dont elle avait pris en charge les frais de séjour et de déplacement dans notre pays.

L'évolution la plus rapide a trait aux pays de l'Est. Depuis la conclusion d'une série d'accords culturels et d'accords de coopération scientifique et technique entre la France et les Etats socialistes au cours des trois dernières années, le bureau d'accueil de la D. G. R. C. a organisé le séjour d'un nombre de plus en plus élevé de personnalités du monde littéraire, artistique soviétique ou en provenance des pays de l'Est. Les Soviétiques ont été les plus nombreux parmi eux ; à la fin de 1967, au seul titre des programmes d'échanges, nous avons reçu environ 85 missions scientifiques d'une durée moyenne d'un mois et une quarantaine de missions culturelles d'une durée moyenne de deux semaines ;

2° Dans le paragraphe b sont regroupés les crédits destinés au financement de missions individuelles ou collectives de personnalités françaises envoyées à l'étranger. Doté de 3.979.000 F pour l'année en cours, il bénéficierait d'un crédit de 5.563.000 F pour 1968.

Ces missions ont touché un très grand nombre de pays, non seulement en Europe occidentale et en Amérique, mais dans le reste du monde, notamment au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine ; elles ont été particulièrement fréquentes au Canada à l'occasion de l'exposition de Montréal et se sont multipliées aussi en direction des pays de l'Est.

Les missions de caractère scientifique ou technique ont été très nombreuses au cours des dix premiers mois de 1967.

La Commission des Affaires culturelles approuve l'effort particulier accompli par la Direction générale des Relations culturelles en ce qui concerne ces missions. En Europe orientale, le nombre de nos missions a augmenté comme celui du nombre des missions des pays de l'Est en France et près d'un cinquième des crédits du paragraphe b leur a été affecté ; en application de l'accord franco-soviétique de coopération du 30 juin 1966, une quarantaine de missions françaises groupant en moyenne huit personnes se seront rendues à la fin de 1967 en U. R. S. S. aux frais de la D. G. R. C. ;

3° Le paragraphe c permet de verser des subventions aux associations culturelles s'intéressant aux échanges internationaux et de soutenir diverses activités dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation populaire à la demande de nos postes à l'étranger.

En 1967, 2.175.000 F ont été accordés au paragraphe c contre 1.304.000 F un an plus tôt. L'augmentation pour 1968 est de 225.000 F, le crédit sera donc de 2.400.000 F.

Les crédits de 1967 ont été utilisés dans la proportion de 35 % pour la subvention des associations et dans celle de 65 % pour des échanges extra-universitaires suscités par nos postes.

D'une façon générale, les échanges culturels et scientifiques répondent parfaitement aux fins de la coopération culturelle telles que nous les avons définies. Ils doivent permettre une constante communication entre les pays de haute culture et fortement industrialisés ; il semble qu'ils se développent très favorablement et dans des directions où ils sont le plus utiles. Dans ces conditions, votre Commission se félicite de l'augmentation de crédits sollicitée, et souhaite vivement un très fort accroissement de ces échanges.

C. — L'ACTION PAR LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉVISION

Les crédits sont inscrits, avec ceux du cinéma et des disques, à l'article 3 (§ c). Le montant global des crédits de ce paragraphe est de 47.138.950 F contre 44.575.950 F en 1967 ; à lui seul, ce poste absorbe plus de la moitié des crédits d'action culturelle.

Votre Commission des Affaires culturelles a souligné l'importance de l'enseignement du français par les méthodes traditionnelles et aussi la nécessité d'accroître la diffusion du livre français, mais elle sait aussi que la diffusion de la culture française, et d'abord l'enseignement de la langue, trouvent dans la radiodiffusion et la télévision des moyens très puissants d'expansion.

Les moyens sont de trois ordres :

- vente des programmes français de radiodiffusion et de télévision ;
- offres de programme à titre gratuit ;
- achat à des stations de radiodiffusion et de télévision du secteur commercial d'heures d'émission.

De la première forme d'action précitée, le département n'a pas la responsabilité ; le problème se pose un peu de la même façon que pour le livre sous la réserve que l'O. R. T. F. est un établissement public.

La deuxième action est menée par l'intermédiaire de nos postes diplomatiques et consulaires et des bureaux de l'O. R. T. F. à l'étranger, la coordination dans chaque pays appartenant généralement au conseiller culturel de notre ambassade.

Nos programmes sont particulièrement reçus dans les pays où les rapports avec la France sur le plan de la langue et de la culture sont particulièrement intenses : Maghreb, Egypte, Moyen-Orient, Amérique latine, Canada, Grèce, île Maurice, Indochine. Dans le reste du monde, l'action du département s'exerce grâce aux magazines périodiques de télévision, aux courts métrages culturels, aux programmes enregistrés de musique, aux émissions de télévision scolaire et aux cours de français par la radio et la télévision.

La troisième méthode n'est pas utilisée pour des raisons budgétaires. Le département, en effet, n'a pas de crédits affectés au paiement d'heures d'émission à des stations de radiodiffusion étrangère. Ne faut-il pas, dans certains cas au moins, le regretter, notamment quand il s'agit d'émissions de cours de français ? Si la demande de programmes de radiodiffusion et de télévision est très grande et si, d'autre part, la qualité des émissions françaises doit, d'une façon générale, s'imposer par elle seule, il n'en reste pas moins que dans certaines régions du monde où notre implantation linguistique est très faible, il serait nécessaire de disposer d'un moyen d'action financier pour mener, par la radiodiffusion et la télévision, une action de démarrage.

*
* *

L'analyse à laquelle nous nous sommes livrés nous a conduit à noter, sur de nombreux points très importants la conformité de vues de votre Commission des Affaires culturelles et celles du Département, tant en ce qui concerne l'expansion linguistique et les bourses que les échanges culturels et artistiques.

D'une façon générale, votre Commission approuve les efforts sincères et très efficaces de la Direction générale des Relations culturelles. Au cours des missions que plusieurs de ses membres ont accomplies dans différentes parties du monde, elle a pu constater que l'action menée par cette Direction, grâce à un personnel le plus souvent de très haute qualité, était plus sans doute que le soutien de notre diplomatie : le meilleur de cette diplomatie. Si des observations peuvent être légitimement faites à propos de tel ou tel aspect de la politique de relations et de coopération culturelle du Département, votre Commission des Affaires culturelles apprécie hautement l'action de la D. G. R. C. et elle émet un avis très favorable à la demande de crédits qui vous est présentée.

DEUXIEME PARTIE

LA COOPERATION TECHNIQUE

I. — Les fins de la coopération technique.

S'interroger sur les fins de la coopération technique c'est se poser les questions de la valeur de la technique et du sens de la coopération.

Analysée avec rigueur la notion de sous-développement se résout en celle de cerveau en friche, ignorant des techniques qui permettent à l'homme de dominer la nature et de l'asservir à ses fins.

La coopération technique est donc la plus efficace de toutes même si ses effets ne se font pas sentir à court terme.

Les aides financières ont, à coup sûr, leur utilité mais elles ne sauraient assurer un développement autonome des pays dits « en voie de développement ». Il arrive même que ces aides financières soient nuisibles en certains cas, en ce qu'elles donnent une impression de facilité et peuvent accroître la consommation.

L'idée même de coopération est liée à la connaissance que nous avons des lois de développement des sociétés et, en particulier, à la conviction que la progression des plus industrialisées ne saurait se poursuivre si l'écart devait se creuser entre elles et celles que l'ont dit « sous-développées ».

Obtenir un équilibre mondial plus satisfaisant entre les nations qui ont atteint des degrés de développement différents paraît devoir être la fin de toute politique étrangère clairvoyante.

Ainsi devrait être résolu le conflit entre la coopération technique dite « intéressée » et la coopération dite « désintéressée ».

La coopération technique, quelle qu'en soit la forme, doit être avant tout aide au développement par la formation des hommes, c'est-à-dire par l'amélioration de l'élément qualitatif du facteur

humain. Chez nombre d'esprits, elle est la chauve-souris de la fable : « je suis oiseau, voyez mes ailes... je suis souris, vive les rats » et présente deux visages bien différents à « l'idéaliste » et au « réaliste ».

Essentiellement aide au développement en vue d'un résultat obtenu à très long terme, la coopération technique ne saurait se proposer d'autres fins que lui imposerait une politique de puissance ou de violence. Il est cependant clair qu'en accroissant le capital d'estime et d'amitié dont jouit déjà la France, elle ne peut que faciliter notre politique étrangère.

Parce qu'elle est aide au développement, elle devrait cesser de privilégier certains pays au préjudice, nécessairement, d'autres pays. Elle devrait être distribuée pour tenir compte surtout de l'état de développement et de la situation particulière de chacun des pays en cause. A cet égard, votre Commission constate avec plaisir qu'un effort de meilleure répartition de notre aide dans le monde s'est accompli en 1967 et doit continuer de se poursuivre en 1968. Le risque d'une telle politique peut assurément être l'inefficacité. S'il convient, en effet, d'accorder notre aide à des pays qui, jusqu'à présent, en étaient privés, il ne faudrait pas arriver au point qu'elle se dilue et qu'au lieu d'une *pénétration*, nous n'ayons, dans les différentes parties du monde, qu'une *présence*. A cet égard, votre Commission estime qu'une préférence marquée doit être donnée aux projets qui donnent lieu à des *opérations intégrées* contenant les diverses formes d'intervention de la coopération technique : envoi d'experts, accueil de boursiers, études d'investissements, réalisations industrielles, apports de matériel et les associant souvent à des programmes de coopération culturelle ou de coopération économique.

II. — L'effort d'aide économique et technique accompli par la France.

L'effort accompli par la France pour les pays en voie de développement est très important puisqu'il vient en valeur absolue, en termes financiers, immédiatement derrière les Etats-Unis, bien avant l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne. En 1966, les contributions bilatérales du secteur public (coopération technique et activités connexes) ont atteint 362,2 millions pour la France, 535 millions pour les Etats-Unis, 105,7 millions pour l'Allemagne fédérale et 87,2 millions pour la Grande-Bretagne.

L'aide française donnée par le canal des organisations multilatérales a été de 246.666.141 F pour les contributions obligatoires aux organismes internationaux (1967 : 283.149.141 F) et de 34.443.957 F pour les contributions bénévoles (1967 : 36.043.451 F).

Il faut également tenir compte des experts français envoyés en mission par les organismes internationaux. Leur nombre s'élevait en 1966 à 1.350 dont 1.031 pour l'O. N. U., 183 pour le Fonds européen de développement et 98 pour l'O. C. D. E. En outre, la France accueille des boursiers envoyés par les organisations internationales.

Le tableau suivant donne les montants globaux des crédits consacrés aux pays en voie de développement pour les années 1965, 1966, 1967, 1968.

ZONES GEOGRAPHIQUES bénéficiaires.	1965	1966	1967	1968 (prévisions).
<i>I. — Afrique noire d'expression française et Madagascar.</i>				
Budget Coopération.....	948 »	1.009,50	1.113,40	1.116,10
Budget d'autres départements ministériels	169,73	164,34	172,91	184,63
Total I.....	1.117,73	1.173,84	1.286,31	1.300,73
Contributions aux organismes internationaux (P. N. U. D., A. I. D., F. E. D.).....	123,60	179,60	259,70	263,40
Aides aux autres Etats.....	1.136,28	918,54	865,76	787,17
Total général des crédits budgétaires consacrés à l'aide aux pays en voie de développement	2.377,61	2.271,98	2.411,77	2.351,30

Si l'on compare l'effort accompli par les différents pays à leur produit national brut, on doit reconnaître que la France consent le sacrifice le plus grand puisqu'on estime à 0,96 % de son P. N. B. pour 1966 le total des contributions du secteur public, contre 0,60 % pour le Royaume-Uni et les U. S. A.

III. — Les deux catégories de l'aide : coopération bilatérale et multilatérale.

Le problème de l'assistance technique aux pays sous-développés est d'une telle ampleur qu'il pouvait paraître normal, s'agissant du devoir et de l'intérêt de tous les pays industrialisés, de s'entendre pour que cette aide soit distribuée rationnellement par l'intermédiaire des organismes internationaux et spécialement de l'O. N. U. En fait, on s'aperçoit que les contributions de chacun des grands pays industrialisés aux organismes internationaux en vue d'aider les pays sous-développés est extrêmement faible par rapport à l'aide bilatérale : Allemagne, 0,03 % du P. N. B. contre 0,51 % pour l'aide bilatérale ; Belgique, 0,11 % contre 0,53 % ; Royaume-Uni, 0,06 % contre 0,54 % ; U. S. A., 0,03 % contre 0,57 %. Pour deux pays, les Pays-Bas et l'Italie, les contributions aux organismes internationaux sont de peu inférieures aux aides bilatérales (Italie, 0,10 % contre 0,14 % ; Pays-Bas, 0,19 % contre 0,20 %).

La France est le pays le plus rebelle à l'aide internationale puisqu'elle n'y consacre que 0,03 % de son P. N. B., contre 0,92 % pour les aides bilatérales. Ceci est vraisemblablement le fait d'une politique délibérée qui accepte une coordination sur place des efforts des organismes internationaux avec ses propres efforts, par exemple en Iran l'école d'enseignement professionnel de Behabani, mais qui entend rester indépendante de l'action des organismes internationaux.

On peut discuter l'opportunité de cette politique dont on voit bien les motivations profondes, mais on doit reconnaître que, dans la mesure où la coopération technique se lie étroitement à notre action culturelle, il est préférable de développer la coopération bilatérale. Il n'en reste pas moins que, très souvent, les besoins sont tels et les actions à entreprendre sont de si grande ampleur que la France ne peut à elle seule y pourvoir et que, par conséquent, elle a intérêt et les nations aidées ont intérêt à ce qu'elle s'associe à d'autres pays européens, notamment à l'Allemagne, pour mener à bien cette coopération. Aussi, la Commission se félicite-t-elle de l'accord conclu avec l'Allemagne pour la création d'un centre de formation professionnelle franco-germano-chilien à Santiago du Chili.

IV. — Structures politiques et administratives.

A. — GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION CENTRALE

On doit rappeler ici que la coopération technique relève de deux ministères : le Ministère des Affaires étrangères, en premier lieu, et celui de l'Economie et des Finances. On doit également rappeler qu'un Secrétariat d'Etat spécial est chargé de la coopération dans les Républiques africaines d'expression française et à Madagascar.

Entre la Direction de la Coopération technique du Ministère des Affaires étrangères et le Service de la Coopération technique du Secrétariat d'Etat à la Coopération, la répartition des compétences est de caractère géographique ; le Service de la Coopération technique du Secrétariat d'Etat a compétence pour les quatorze Républiques africaines et malgache, pour les trois autres Etats africains d'expression française : Congo - Kinshasa, Rwanda et Burundi, la compétence est partagée.

Entre la Direction de la Coopération technique du Ministère des Affaires étrangères et le Service de la Coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction des Relations économiques extérieures) la répartition est fonctionnelle. Le décret du 21 octobre 1966 donne compétence à la Direction de la Coopération technique pour la « préparation et (l') application des accords et des programmes de coopération technique avec les pays étrangers » ; la compétence du Ministère de l'Economie et des Finances est limitative, elle s'occupe des actions de coopération technique susceptibles d'être prolongées par des échanges commerciaux, c'est-à-dire de la coopération technique à caractère industriel et commercial.

Rappelons les déclarations du Ministre des Affaires étrangères faites à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1966 (*Journal officiel*, page 4193) :

« Ma première observation sera que depuis la présente année 1966, c'est-à-dire depuis la reconstitution du Gouvernement qui a suivi l'élection présidentielle, tout ce qui concerne nos rapports avec les pays étrangers, quelle que soit leur origine, est de la compétence du Ministère des Affaires étrangères.

« Depuis nombre d'années déjà, nos relations politiques avec les nouveaux Etats de l'ancienne Afrique noire française relevaient de ce département, tandis que le Ministère de la Coopération continuait à traiter l'ensemble des questions afférentes à l'aide dans tous les domaines. Le Secrétariat d'Etat qui a remplacé ce ministère est maintenant rattaché au quai d'Orsay. Vous en avez adopté le budget il y a quelques jours. Il sera, l'année suivante, formellement inclus dans le budget des Affaires étrangères lui-même, tandis que l'organisation de ses services sera adaptée en vue de leur intégration progressive dans une administration dont ils font désormais partie ».

La répartition encore maintenue des responsabilités politiques et administratives n'est pas faite pour simplifier les choses et pour faciliter l'exécution de notre politique. La situation actuelle ne devrait être considérée que comme une étape sur la voie d'une unification plus complète. Si l'Algérie a été, et à très juste titre, placée sous la compétence d'une part de la Direction générale des Relations culturelles, d'autre part de la Direction de la Coopération technique, on ne voit pas exactement pourquoi il ne pourrait pas en être de même des Républiques d'Afrique d'expression française et de Madagascar. Il est souhaitable que les services de coopération culturelle et de coopération technique du Secrétariat d'Etat à la Coopération soient, dans un délai à définir, groupés avec leurs homologues de la D. G. R. C. et de la D. C. T.

La coopération forme un tout et les divisions par zones géographiques ne semblent pas répondre à sa nature. Au reste, la situation actuelle ne se conçoit pas sans l'existence de procédures de coordination, coordination qui s'effectue grâce en particulier au Comité de gestion de coopération technique réunissant tous les mois les directeurs et chefs des services intéressés.

B. — POSTES DIPLOMATIQUES

Le problème des structures se retrouve au niveau des postes diplomatiques, mais il s'agit alors de la coordination entre relations culturelles et coopération technique. Nos postes sont pourvus de conseillers culturels et, pour certains d'entre eux, de conseillers et d'attachés de coopération technique. Il existe actuellement dix-huit postes de ce type dont cinq en Amérique latine, un dans chacun des pays de l'ancienne Indochine et d'Afrique du Nord, un au Québec et six dans divers autres pays.

Dans les pays où des postes de conseillers techniques n'existent pas, le conseiller culturel est à la fois conseiller culturel et de coopération technique ; dans ceux où il existe un poste d'attaché de coopération technique, le fonctionnaire qui l'occupe est, soit indépendant, soit placé sous l'autorité du conseiller culturel ; en tout état de cause, les uns et les autres accomplissent leur mission sous l'autorité de l'ambassadeur.

Votre Commission considère comme bénéfique la création de postes de conseillers ou d'attachés de coopération technique, les fonctions de conseiller culturel étant déjà très lourdes et les orientations de pensée et les préoccupations étant malgré tout assez différentes.

V. — Besoins. — Personnel nécessaire pour les satisfaire.

Pour apprécier la valeur de la coopération technique bilatérale et multilatérale, il ne suffit pas de se référer aux crédits accordés par le budget de l'exercice précédent, il faudrait définir, d'une façon aussi exacte que possible, les besoins ; mais ceux-ci ne sont-ils pas pratiquement illimités ? Les demandes exprimées par les gouvernements ne les mesurent pas exactement puisque, comme l'on sait, les pays bénéficiaires participent de plus en plus aux charges de la coopération technique et que, par conséquent, ces demandes sont limitées par les possibilités financières locales. En 1964-1965, un groupe de travail chargé par le Commissariat au Plan d'étudier les besoins à long terme en matière d'experts, a établi les prévisions suivantes (Algérie non comprise) :

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Experts de la coopération technique française	3.500	3.400	3.500	3.650	3.750	4.000
Experts français recrutés par les organisations internationales.....	1.250	1.350	1.450	1.550	1.650	1.750

Le nombre des experts effectivement employés en 1965 et en 1966 a été le suivant :

	1965	1966
Experts de la coopération technique française.....	3.614	4.124
Experts français recrutés par les organisations internationales....	1.375	1.350

Le groupe de travail avait également procédé à une estimation de la répartition des experts de coopération technique par spécialités :

	Administration publique.	Planification, statistiques, études générales.	Agriculture.	Médecine, santé publique.	Enseignement supérieur et technique, formation professionnelle.	Industrie, travaux publics, transports.	TOTAL
1966							
Maroc-Tunisie	630	270	280	450	50	320	2.000
Reste du monde	190	50	255	190	375	340	1.400
Total	820	320	535	640	425	660	3.400
1967							
Maroc-Tunisie	580	230	250	400	40	250	1.750
Reste du monde	275	60	335	235	445	400	1.750
Total	855	290	585	635	485	650	3.500
1968							
Maroc-Tunisie	530	200	200	350	30	190	1.500
Reste du monde	350	75	420	295	555	455	2.150
Total	880	275	620	645	585	645	3.650
1969							
Maroc-Tunisie	460	160	150	300	30	150	1.250
Reste du monde	400	90	490	325	675	520	2.500
Total	860	250	640	625	705	670	3.750
1970							
Maroc-Tunisie	440	150	150	280	30	150	1.200
Reste du monde	450	95	550	350	770	585	2.800
Total	890	245	700	630	800	735	4.000

En 1966, la répartition par spécialité des experts de coopération technique a été effectivement la suivante :

Maroc-Tunisie	233	293	336	690	135	613	2.300
Reste du monde	155	202	271	222	643	331	1.824
Total	388	495	607	912	778	944	(1) 4.124

(1) Non compris l'Algérie (3.124).

On constate que :

1° L'effectif total des experts bilatéraux a marqué une très forte progression en 1966 par rapport à 1965. Leur nombre excède de plus d'un cinquième (21,3 %) celui qui avait été prévu ;

2° L'augmentation du nombre des experts en mission dans les pays de l'étranger traditionnel a été en effet beaucoup plus forte que prévu. La diminution des effectifs servant au Maroc et en Tunisie s'est poursuivie, mais sur un rythme très ralenti.

Maroc-Tunisie :

	1965	1966
	—	—
Prévision	2.250	2.000
Effectifs	2.343	2.300
Reste du monde :		
Prévision	1.250	1.400
Effectifs	1.271	1.824
Total :		
Prévision	3.500	3.400
Effectifs	3.614	4.124

3° Les effectifs des experts ont dépassé, en 1966, les estimations dans tous les secteurs, sauf celui de l'administration publique, où ils ont été plus de deux fois moins nombreux qu'il n'avait été prévu. Cette différence résulte principalement d'une modification de la structure de notre coopération avec les pays de l'Afrique du Nord, où les experts chargés de tâches de gestion administrative ont été remplacés par des personnels d'un niveau moyen plus élevé exerçant des fonctions de conseil et de formation ;

4° La plus forte augmentation concerne les missions intéressant la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'enseignement technique.

*

* *

Cependant, comment apprécier même approximativement les besoins en matière de coopération technique tel est grand le retard pris par de très nombreux pays dans le processus du développement ? En réalité, les besoins sont illimités tant qu'un plafond des crédits ne vient pas imposer de restriction extrinsèque. La difficulté consiste plutôt à trouver en nombre suffisant les experts capables de contribuer au développement technique et économique des pays assistés.

VI. — Le cadre de pensée et d'action.

Méthodes et cadre juridique. — Plan pluriannuel.

Accords de coopération technique.

Répondant à des demandes de nature très diverses présentées par les gouvernements de pays parvenus à des stades très différents de développement, soumis aussi à des impératifs politiques, notre coopération technique peut difficilement être cernée dans ses contours et faire l'objet d'un plan. Elle se distingue, à cet égard, assez nettement de notre expansion culturelle qui, bien qu'elle soit soumise elle aussi à quelques sujétions, a fait l'objet d'un plan de développement. Est-il souhaitable d'établir un plan pluriannuel de coopération technique sur la base, en particulier, des travaux du groupe de travail sur l'aide aux pays sous-développés dont il a été fait mention plus haut ? C'est une question qui peut être discutée mais le souci de trouver une référence pour juger un budget ne doit pas aller jusqu'au point de prendre pour critère un plan qui nécessairement ne devrait pas être rigide puisque nombre de paramètres en cause ne dépendent absolument pas de la France. Le Gouvernement est, en ce domaine de l'assistance technique, obligatoirement conduit à une politique empirique ; il doit cependant chercher à y inclure le plus de rationalité possible en se référant au plan de développement de chacun des pays aidés et aux connaissances que nous avons, et qui évoluent sans cesse, des lois du développement économique, culturel et social.

L'action de coopération technique s'accomplit dans le cadre des accords de coopération. Ces accords de coopération posent, en particulier, le principe de la participation financière de nos partenaires mais n'en fixent ni le montant, ni les modalités, le Gouvernement français veillant à ce qu'elle atteigne le niveau le plus élevé possible tout en restant compatible avec le développement de notre coopération.

Les accords portant exclusivement sur la coopération technique sont relativement rares. Le plus souvent, en effet, la France passe avec les pays en voie de développement des accords de coopération culturelle et technique, comportant des dispositions communes aux

deux domaines. Telle est, par exemple, toujours la situation en Afrique. Les exceptions portent généralement sur des cas où il a paru opportun de compléter des accords culturels plus ou moins anciens qui ignoraient une forme de coopération dont le développement est récent.

Compte non tenu des pays de l'Est, les accords en vigueur traitant de la seule *coopération technique* intéressent les pays suivants :

- Chili (14 septembre 1962) ;
- Colombie (18 septembre 1963) ;
- Equateur (13 avril 1959) ;
- Grèce (25 juillet 1960) ;
- Guinée (22 mai 1962) ;
- Mexique (22 avril 1965).

Un accord a en outre été signé avec le Brésil le 16 janvier 1967. Il n'a pas encore été ratifié par le Congrès de Brasilia et n'a donc été ni publié ni mis en vigueur.

De même que les précédents, ce texte représente un cadre juridique de portée générale, comportant essentiellement des déclarations d'intention, assorties de dispositions assez précises sur les conditions de travail de nos experts et notamment les privilèges douaniers et fiscaux dont ils pourront bénéficier. La coopération prévue porte sur l'envoi d'experts, la participation à des programmes de recherche, l'organisation de stages, auxquels la participation est facilitée par l'octroi de bourses, etc. Nos partenaires s'engagent non seulement à mettre les moyens de travail nécessaires à la disposition des spécialistes français qui leur apportent leur concours, mais encore à désigner des techniciens qui participeront à leur action, afin que cette dernière soit véritablement une œuvre commune. Une clause spéciale prévoit enfin la franchise de droits de douane et de licence préalable pour l'importation et la réexportation du matériel envoyé de France dans le pays bénéficiaire.

Les programmes concrets de coopération résultent soit d'arrangements complémentaires dont l'éventualité est en général prévue dans le texte des accords, soit de la réponse positive donnée par le Ministère des Affaires étrangères, dans la limite des crédits dont il dispose, aux requêtes présentées à nos Ambassades par les autorités étrangères.

VII. — Les moyens financiers.

A. — DÉPENSES EN CAPITAL

1. — *Investissements.*

La Direction de la Coopération technique gère la plus grande partie du chapitre 68-80 où s'inscrivent pour 1968 33.427.000 F en autorisations de programme contre 38 millions en 1967 ; il s'agit donc d'une chute importante.

Une analyse plus exacte permet d'atténuer la première impression. La coopération technique du Ministère des Affaires étrangères reste inchangée (32 millions), la diminution portant sur la coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances : 1.427.000 F au lieu de 6 millions.

En ce qui concerne la coopération technique gérée par le Ministère des Affaires étrangères et qui se voit attribuer la même somme que l'année dernière, soit 32 millions, on constate une diminution importante des dotations pour la Tunisie, le Maroc, le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam qui, de 23,5 millions passe à 16,5 millions (51,5 % du total contre 79 %). Par contre, la part réservée à l'Amérique latine passe de 2.400.000 F à 5.300.000 F, 1.500.000 F étant accordé au Québec ; celle d'Afrique centrale passe de 1.800.000 F à 4.200.000 F et celle des autres pays de 2.500.000 F à 4.500.000 F. On peut estimer que la tendance ainsi manifestée à une nouvelle répartition des dépenses en capital devrait être poursuivie. On peut estimer aussi que les sommes prévues au budget sont insuffisantes et qu'elles auraient dû être augmentées.

Les investissements intéressent la formation des cadres techniques supérieurs, la recherche agronomique, l'organisation de stations d'expérimentation, la création et le fonctionnement de centres de modernisation rurale, l'aide aux organismes chiliens participant à la réforme agraire et à l'éducation du paysannat, les études de développement, les fournitures de matériel technique spécialisé. La coopération technique du Quai Branly, qui ne disposera cette année que de 1.427.000 F en autorisations de programme, portera sur la création et l'équipement de centres de documentation technique dont 7 existent actuellement, la création, l'équipement ou le fonctionnement de centres de formation profession-

nelle dont 34 sont en service et parmi ceux-ci 25 en Amérique latine, des actions de développement ou d'organisation dans les domaines industriels, des télécommunications, des charbonnages et, enfin, les études de mise en valeur régionale.

Les crédits de paiement affectés à la coopération technique sont en diminution : 12.500.000 F contre 15.370.000 F en 1967. Ici, encore, on doit estimer que cette évolution est extrêmement fâcheuse.

2. — Crédits de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, des remarques analogues peuvent être faites. L'Afrique du Nord et l'ancienne Indochine conservent le même montant de crédits, soit 87,5 millions. Les crédits pour l'ensemble du monde étant un peu supérieurs (20 millions), la proportion des sommes affectées à ces zones privilégiées faiblit de 63,3 % en 1967, à 55,4 % pour 1968. Ici encore, la Commission des Affaires culturelles se félicite de cette redistribution et elle espère que dans les prochaines années une nouvelle augmentation des sommes affectées aux zones non privilégiées leur permettra d'avoir dans l'ensemble une part plus considérable et, en tout cas, bien supérieure à 50 %. Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte des évolutions décrites :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES EN CAPITAL (Chapitre 68-80.) (Autorisations de programme affectées.)	
	1967 (estimation).	1968 (prévisions).	1967 (estimation).	1968 (prévisions).
	(En millions de francs.)			
Algérie	43,8	44	6	3,8
Tunisie	11	10,8		
Maroc	15,8	15,7	10	6,5
Cambodge, Laos, Viet-Nam	16,950	17		
Amérique	50,7	70,7	9,3	6,2
Afrique centrale et orientale			2,4	6,8
Autres pays			1,8	4,2
			2,5	4,5
Total	138,250	158,2	32	32
Relations culturelles....	»	»	6	3
Affaires économiques...	42,2	42,840	6	1,427

Les mesures nouvelles du titre III concernent essentiellement les effectifs de la Direction générale des Relations culturelles et de la Direction de la Coopération technique pour tenir compte de l'accroissement des tâches exercées par le Ministère des Affaires étrangères dans les domaines des relations culturelles et de la coopération technique. Trente-huit emplois sont créés dont huit au titre du développement des échanges franco-québécois (mesure nouvelle 01.1.02) pour une somme de 632.393 F.

Les mesures nouvelles du titre III inscrites au chapitre 42-24 atteignent un montant de 20.560.000 F.

Ce sont les mesures 03.6.41 (recherche scientifique et technique), 03.6.42 (accord franco-hellénique du 14 décembre 1965), 03.6.43 (augmentation des rémunérations de la fonction publique, élévation du niveau indiciaire moyen, incidence des mesures générales concernant les appelés du service national, transformation de bourses d'études en bourses de stage, accroissement du contingent des bourses, dépenses de fonctionnement des missions de coopération technique, des subventions de documentation et de réceptions entrant dans le cadre des actions de coopération technique).

Pour apprécier l'importance réelle de ces mesures nouvelles, spécialement de la plus importante (03.6.43 + 18.820.000 F) il faudrait savoir exactement ce qui, des sommes prévues, sera employé à l'augmentation des rémunérations et, d'une façon générale, dépendra de l'augmentation du coût de la vie.

Dans l'ensemble, l'effort financier accompli par l'Etat ne sera pas en augmentation sensible et il ne semble pas douteux que les différents services de gestion et d'exécution auront de sérieuses difficultés pour maintenir à notre action l'efficacité nécessaire.

L'emploi des militaires du contingent et la participation financière de plus en plus grande des pays bénéficiaires de notre aide ne pourront permettre, compte tenu de l'augmentation de la qualification des experts et donc du coût de la coopération, de satisfaire les demandes qui se présenteront. C'est là une situation regrettable car *tout en définitive, et en particulier notre expansion culturelle dans les classes sociales dont l'importance croît avec le développement économique, dépend de notre coopération technique.* Le monde qui se construit peu à peu est essentiellement attaché au progrès technique, il parlera la langue de ceux qui lui apporteront ce progrès technique.

B. — PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PAYS AIDÉS

Sur le problème de la participation financière des pays aidés, il faut également dire que si elle est souhaitable, ne serait-ce que du point de vue des finances françaises, elle ne devrait jamais être une condition de notre aide puisque, précisément, l'aide la plus forte doit être apportée aux pays les plus défavorisés.

Si l'ensemble des pays industrialisés ne devaient apporter leur aide que sous condition d'une participation importante des pays bénéficiaires, il est bien clair que l'écart ne pourrait que se creuser davantage encore entre les pays pauvres et les pays riches. La valeur de notre coopération ne doit pas s'apprécier au nombre d'experts prêtés aux pays assistés mais vraiment selon l'efficacité, c'est-à-dire l'élévation du produit national brut de ces pays.

VIII. — Les moyens en personnel.

A. — RECRUTEMENT DIRECT

Le personnel de la coopération technique recruté directement, non compris bien entendu les agents de nos postes diplomatiques dont il a déjà été parlé, peuvent être rangés dans trois catégories :

- 1° Fonctionnaires détachés ;
- 2° Particuliers recrutés individuellement sous contrat temporaire ;
- 3° Jeunes gens appelés du service national.

— *Personnel de la coopération appartenant aux deux premières catégories :*

Rappelons que le nombre des experts effectivement employés en 1965 et en 1966 a été le suivant :

	1965	1966
Experts de la coopération technique française	3.614	4.124 (1)
Experts français recrutés par les organisations internationales.....	1.375	1.350

(1) Non compris l'Algérie (3.124). En fait, après nouvel examen statistique, le chiffre définitif est de 4.152.

— *Les appelés du service national :*

Le tableau suivant montre quelle est la répartition des appelés du service national en coopération technique en fonctions au 1^{er} octobre 1967 :

Total des appelés en fonctions au 1^{er} octobre 1967 :

Algérie	851
Maroc	213
Tunisie	376
Canada	129
Amérique latine	222
Afrique	19
Moyen-Orient	21
Asie	42
Europe	2
	<hr/>
	1.875

Le chiffre le plus élevé est celui de l'Algérie (851) ; l'Afrique du Nord, à elle seule, absorbe plus des trois quarts des effectifs ; le Maroc atteint presque le chiffre de l'Amérique latine. C'est une situation qui s'explique sans doute mais on voudrait pouvoir espérer que la répartition, en 1968, ne se fera plus d'une façon aussi nette en faveur de l'Afrique du Nord et que les autres pays, notamment l'Amérique latine, pourront bénéficier d'un plus grand nombre d'experts du service national.

B. — BUREAUX D'ÉTUDES

Il arrive que la D. G. R. C. s'adresse à des bureaux d'études, soit en priorité, pour des actions importantes et exceptionnelles mettant en œuvre des techniques nouvelles ou exigeant le concours de chercheurs très spécialisés que les diverses administrations techniques ne possèdent pas, soit exceptionnellement pour pourvoir à certains postes de haute qualification présentant un grand intérêt sur le plan de notre politique de coopération technique lorsque les divers ministères auxquels s'est d'abord adressé le département ne se sont pas déclarés en mesure de détacher les fonctionnaires des cadres.

Le problème des bureaux d'études pose celui de la formation des coopérants. Dans quelle mesure un Etat qui veut avoir, et très légitimement, une politique de coopération technique peut-il éviter de les former lui-même et d'une façon très particulière à leur tâche ? Jusqu'à présent, le rôle du Ministère des Affaires étrangères était, d'une part, de détecter les besoins, d'élaborer une politique et de l'appliquer en prélevant dans l'administration française, grâce aux différents services de coopération des ministères, ou dans le secteur privé, des personnels qualifiés. Cette politique devra certainement être complétée par des actions de formation des experts. Il est assez anormal que l'Etat qui dispose de grandes écoles, d'universités, soit obligé de s'adresser à des bureaux d'études pour avoir des experts de haute qualification ou des chercheurs très spécialisés. Il ne manque certainement pas des moyens nécessaires à la formation de tels hommes ; c'est une question de volonté, d'imagination et peut-être aussi de statut. Il faudrait, en effet, que les coopérants aient un statut qui leur permette de pouvoir compter soit sur une carrière d'assez longue durée si ce sont des particuliers recrutés individuellement sous contrat, soit un avancement convenable dans leur administration d'origine s'ils sont fonctionnaires. Dans une certaine mesure, et quelle que soit la valeur incontestable du système, le recours aux appelés du contingent du service national n'est qu'un palliatif. La Commission espère que des actions très sérieuses seront entreprises dans le domaine de la formation des coopérants de haute qualification.

IX. — Les modalités de la coopération technique.

Les modalités de la coopération technique sont très nombreuses. Il ne peut en être autrement en raison de la diversité des besoins et de la multiplicité des aspects de la formation humaine. Citons d'abord l'enseignement technique.

Enseignement technique. — L'assistance accordée à l'enseignement technique dans les pays en voie de développement est placée sous la responsabilité de la *Direction de la Coopération technique* du Ministère des Affaires étrangères ou confiée, lorsqu'il s'agit de formation professionnelle spécialisée au niveau des *cadres moyens ou subalternes*, au Service de Coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances.

Nos interventions dans ce domaine sont caractérisées par leur diversité et par l'importance croissante qu'elles occupent dans l'ensemble de notre coopération. Elles ne tendent pas à créer à l'étranger un prolongement de l'enseignement technique français, mais à *soutenir les établissements assistés en y détachant des professeurs*, en leur fournissant des bibliothèques et du matériel pédagogique, en complétant en France la formation de leurs meilleurs moniteurs.

En 1966, près de 6 % des experts de coopération technique envoyés à l'étranger par le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Economie et des Finances se sont consacrés à l'enseignement technique ou à la formation professionnelle spécialisée des cadres moyens. La proportion des crédits de coopération technique consacrés à ces actions, qui comportent fréquemment des dons de matériel, est sensiblement supérieure.

L'accord du 22 mai 1967 relatif à la création d'un centre de formation professionnelle franco-germano-chilien a été conclu dans le cadre de la coopération franco-allemande pour l'aide aux pays en voie de développement prévue par le traité de l'Elysée du 22 janvier 1963. La France assume la charge de la spécialité « électricité », l'Allemagne celle de la spécialité « mécanique ». La Commission est très favorable à des actions conjointes de deux grandes puissances industrielles ; d'une part, les moyens financiers s'additionnent et la coopération peut être plus facilement acceptée que si elle était bilatérale ; d'autre part, une répartition des tâches entre pays européens est extrêmement souhaitable. La Commission est très favorable aux actions de formation professionnelle, l'insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée dans les pays du tiers-monde étant une des causes principales du sous-développement. En 1966, 386 (1) experts spécialisés dans la formation professionnelle et technique, sur un total de 7.248 (2) ont été envoyés au titre de la coopération ; on mesure le chemin parcouru depuis 1962 quand on sait qu'il n'y en avait à l'époque que 55. En 1967, nous atteindrons vraisemblablement le chiffre de 400.

(1) Le chiffre de 386 experts ne comprend ni celui des experts de la formation professionnelle agricole, ni celui des experts chargés d'une mission de formation dans le domaine de la santé publique (écoles d'infirmières) ou l'administration, ni, enfin, de missions organisées dans le domaine de l'enseignement technique au-delà du niveau du baccalauréat.

Le nombre des experts contribuant à la formation technique est, en fait, plus élevé car, dans les secteurs de coopération autres que celui de la formation professionnelle et technique, l'action entreprise par eux concourt directement ou indirectement à cette formation.

(2) Dont 3.124 pour l'Algérie. Le nombre total des experts ne sera vraisemblablement pas augmenté en 1968.

La Commission porte une appréciation extrêmement favorable sur la *formation des cadres techniques supérieurs*. Citons en particulier le Centre national d'enseignement technique et industrie et l'Institut polytechnique de Mexico.

Une troisième forme d'intervention consiste à créer des *centres de documentation et de diffusion scientifique et technique*.

**Centres
de documentation.**

Les centres français de documentation sont gérés, pour le compte du Service de Coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances, par l'*Association pour l'Organisation des Missions de Coopération technique*. Ils exercent leur activité en liaison avec les conseillers culturels et attachés de coopération technique. Sept de ces centres existent actuellement, dont le centre de Montréal inauguré en 1967.

De plus, dans les pays bénéficiant d'un programme d'assistance technique, l'envoi de livres et de revues scientifiques et techniques est assuré sur l'initiative de la D. C. T. par l'Association pour la Diffusion de la Pensée française, qui effectue, sous le contrôle du bureau du livre de la D. G. R. C., l'ensemble de la diffusion de la documentation scientifique et technique du Ministère des Affaires étrangères. L'A. D. P. F. a reçu à cette fin, au cours de l'année 1967, une subvention de 200.000 F, imputée sur les dotations du chapitre 42-24.

**Envoi de livres
et revues.**

On trouvera ci-joint le tableau de la répartition par pays et par discipline des *bourses accordées en 1966 au titre de la Coopération technique*.

**Bourses
de coopération
technique.**

Il n'est évidemment pas possible, alors que la rentrée universitaire est à peine achevée pour les *étudiants* et que, pour les *stagiaires*, l'exercice budgétaire est encore en cours, de dresser ce bilan pour 1967.

Il est cependant possible d'affirmer que la répartition actuelle des bourses par pays et par discipline est vraisemblablement très voisine de ce qui a été constaté l'an passé.

Grâce à une exigence de plus en plus poussée sur le niveau des élèves et au fait qu'un certain nombre de boursiers des années précédentes, particulièrement brillants, ont été autorisés à poursuivre leurs études en France, la proportion d'étudiants du 3^e cycle continue à augmenter.

Cette tendance est notamment caractéristique dans les pays qui possèdent une université à encadrement français important. C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'Algérie, la proportion des boursiers de 3^e cycle en France est de l'ordre de 25 %.

Pour les étudiants, la durée normale du séjour est de 10 mois, dont 6 mois sur un exercice budgétaire donné.

La proportion des renouvellements accordés est de l'ordre des deux tiers, la durée moyenne des études entreprises étant de 3 ans.

En ce qui concerne les stagiaires, la durée moyenne du séjour est de 5 à 6 mois selon les pays d'origine. (On s'efforce évidemment, lorsqu'il s'agit de pays lointains, d'éliminer les stages de trop courte durée sur lesquels l'amortissement du prix du voyage pèserait trop lourdement. En effet, tous les voyages retour sont pris en charge par le Département.)

Pour quelques pays où le niveau économique est faible, les voyages aller sont également pris en charge soit en totalité, soit dans la proportion de 25 %.

Enfin, et d'une façon systématique, la Direction de la Coopération technique cherche à implanter les boursiers étrangers en province plutôt qu'à Paris ; cette tendance est d'ailleurs contrariée par l'augmentation progressive du niveau, certains enseignements supérieurs n'étant dispensés que dans la région parisienne.

Dans ces conditions, on peut estimer *grosso modo* que la moitié des boursiers se trouve dans la région parisienne et l'autre moitié dans les facultés de province.

*Répartition par pays des bourses de coopération technique
accordées en 1966.*

Iran, Asie, Océanie.....	830
dont : ex-Indochine.....	409
Iran.....	181
Europe méridionale.....	198
dont : Espagne.....	62
Grèce.....	62
Turquie.....	51
Europe orientale.....	105
dont : Pologne.....	33
Yougoslavie.....	27
Amérique.....	740
dont : Amérique latine.....	666
dont : Brésil.....	210
Mexique.....	80
Argentine.....	59
Canada.....	72
Afrique méditerranéenne et Proche-Orient.....	2.602
dont : Maghreb.....	2.359
Liban.....	137
Afrique au sud du Sahara.....	907
dont : Congo Kinshasa.....	535
Burundi.....	80
Rwanda.....	50
Ethiopie.....	85
Total.....	7.382

Le choix entre les diverses disciplines est avant tout fonction des demandes formulées par les pays assistés. La possibilité que nous avons, plus ou moins grande selon les secteurs, de distraire des enseignants ou des formateurs pour des tâches de coopération technique ainsi que l'appréciation que nous nous devons de porter sur la rentabilité des opérations qui nous sont demandées, constituent également des éléments importants de notre décision.

L'administration publique, l'agronomie, l'économie rurale, la médecine et la santé publique, sont actuellement et pour longtemps les domaines privilégiés de notre effort. Mais le développement de *l'enseignement des sciences exactes* dans un grand nombre des pays d'Amérique latine et d'Asie requiert également de notre part un soutien accru.

En 1966, la répartition des stagiaires et des étudiants étrangers, *boursiers de coopération technique du Ministère des Affaires étrangères*, a été la suivante :

Administration, planification, statistiques	754
Agriculture, économie rurale, médecine vétérinaire.	426
Médecine et santé publique	869
Droit, économie et sciences humaines	583
Sciences exactes, sciences appliquées, technologie.	1.630
Travaux publics, énergie, transport, communi- cations	324
Industrie et Mines	472
Formation professionnelle	199
Divers (urbanisme, tourisme, etc.)	125

5.382

**Coopération
scientifique
et technique.**

Une forme de coopération à laquelle la Commission attache beaucoup d'importance est la *coopération scientifique et technique*.

Le développement prodigieux de la recherche scientifique et technique en ce milieu du xx^e siècle fait oublier parfois que tout le développement économique de l'Europe n'a été que la conséquence du progrès scientifique et technique. Les pays du tiers du monde bénéficient sans doute de l'acquis scientifique qui peut leur être communiqué grâce à la coopération culturelle et technique des pays industrialisés, mais il est certain qu'ils ne se développeront jamais de façon autonome s'ils ne forment chez eux des équipes de chercheurs qui, non seulement adaptent aux conditions très souvent spéciales de leur économie les connaissances scientifiques et techniques acquises dans les pays développés, en général pays tempérés, mais aussi prennent une part personnelle de plus en plus grande à la création scientifique, à la recherche technique et à la recherche-développement.

Le plus grand service que l'on puisse rendre à ces pays est donc de créer sur place des pôles d'attraction culturelle qui devien-

ment peu à peu autonomes et retiennent dans leur pays d'origine savants et chercheurs autochtones.

Votre Commission des Affaires culturelles félicite à cet égard le département d'avoir compris ce problème et accordé une part de plus en plus grande à la recherche scientifique dans les activités de la Direction de la Coopération technique. 10,7 % des missions organisées en 1966 par cette Direction dans l'ensemble du monde (1) ressortissaient à ces catégories, et il y a lieu de prévoir que cette proportion qui atteint d'ailleurs déjà 39 % pour l'Amérique latine et le Canada, ne manquera pas de croître sensiblement dans l'avenir.

Le montant global des crédits consacrés à des opérations de coopération scientifique a été d'environ 25 millions de francs en 1966, dont la répartition géographique a été la suivante :

Algérie	4.000.000
Afrique du Nord et Proche-Orient.....	7.440.000
Dont :	
Maroc	5.250.000
Tunisie	920.000
Asie	9.700.000
Dont :	
Cambodge	2.197.800
Laos	2.000.000
Viet-Nam	2.060.000
Iran	1.203.000
Afghanistan	1.570.000
Amérique	3.091.000
Dont :	
Chili	1.140.000
Brésil	765.000
Afrique au Sud du Sahara.....	630.000
Europe (2).....	100.000
Total	<u>24.961.000</u>

(1) Non compris l'Algérie, où les experts affectés à l'enseignement supérieur sont gérés par la coopération culturelle.

(2) La proposition des actions de coopération scientifique menées en faveur des pays européens est sensiblement plus élevée que les chiffres ne le suggèrent. D'une part, en effet, les pays européens prennent à leur charge une part très importante des missions dont ils bénéficient. C'est également le cas des pays d'Afrique du Nord. D'autre part, ils fournissent une proportion très élevée des boursiers qui effectuent en France des études scientifiques.

Ces opérations comprennent :

1° L'ensemble des missions de longue et de courte durée qui ont le caractère d'une assistance à la recherche scientifique fondamentale et appliquée ;

2° Les missions d'enseignement supérieur dans le domaine de l'agronomie et des sciences naturelles, des sciences exactes, de la médecine, de la biologie, des sciences de l'homme ;

3° La fourniture de matériel de laboratoire, de bibliothèques ou de documentation scientifique ;

4° Les bourses accordées dans le cadre de ces actions de coopération.

En 1966 la France a envoyé 459 missions, dont :

136 pour l'agronomie ;

11 pour la géologie ;

117 pour la médecine et la pharmacie ;

53 pour la recherche scientifique ;

142 pour l'enseignement supérieur scientifique et technique.

Dans le même ordre d'idées, la Commission des Affaires culturelles doit marquer sa satisfaction de l'*accord franco-chilien de coopération nucléaire* signé avec ce pays en 1967 ; il précise les domaines possibles de coopération et définit secteur par secteur non seulement un programme de travail pluriannuel mais, dans chaque cas, les experts responsables, de part et d'autre, qui seront appelés à travailler ensemble. Il doit servir ainsi de modèle aux accords qui seraient conclus ultérieurement ; pour une première étape, les domaines de coopération suivants ont été retenus avec le Chili :

— enseignement nucléaire ;

— formation de spécialistes des recherches minières ;

— préparation des radioéléments et leurs applications à l'agriculture, la médecine, l'hydrologie et à l'industrie ;

— protection sanitaire ;

— analyse par activation.

Les études constituent la dernière forme mentionnée ici de coopération technique.

Etudes.
Opérations
intégrées.

Votre Rapporteur a, dès les premiers mots de son travail, insisté sur le caractère « désintéressé » de la coopération technique. Cette prise de position ne doit être comprise ni comme une indifférence à l'égard des suites que la coopération technique peut avoir sur le développement des exportations françaises, ni comme l'affirmation qu'elle peut être conduite d'une façon en quelque sorte « pointilliste ». Il a d'ailleurs, à ce sujet, souligné la préférence de la Commission pour les opérations intégrées. Dans ces conditions, il paraît évident que les études de mise en valeur ou d'aménagement faites par des experts français sur les fonds de la coopération bilatérale française et qui ne devraient pas donner lieu à des réalisations françaises soit au titre de la coopération, soit sur le plan commercial pur, devraient être abandonnées ; ce qui reste et ce qui compte dans un pays ce sont les équipements, les ouvrages d'art, les usines, les canaux, etc., les études seront oubliées quand on n'oubliera pas les constructeurs et les fournisseurs des gros équipements. Sur ce point, votre Commission invite le Gouvernement à n'entreprendre des études que dans le cadre d'opérations intégrées.

X. — Les résultats.

Moins encore qu'en aucune autre matière il n'est possible d'apprécier les résultats de l'effort accompli. D'abord parce que le développement d'un pays est une aventure, un processus extrêmement complexe dans lequel de très nombreux facteurs interviennent, ensuite parce que quelle qu'en soit l'importance globale dans la plupart des pays, notre apport est relativement faible eu égard à l'immensité des besoins, enfin parce que dans de nombreux domaines, en particulier celui des relations humaines et politiques, celui de notre « prestige » ou du moins de l'estime et de l'amitié que l'on porte à notre pays, ce ne sont point choses fongibles. Néanmoins, votre Commission qui a envoyé plusieurs délégations dans des pays en voie de développement est tout à fait convaincue de l'importance de notre action de coopération technique comme elle l'est de celle de nos relations culturelles. Les contrats que, dans ces missions, ses membres ont pu avoir non seulement avec les représentants de la France mais avec les autorités des pays visités l'ont convaincue que,

dans l'ensemble, elle était menée avec beaucoup de pertinence, de dévouement et d'efficacité ; qu'elle était hautement appréciée et qu'elle contribuait à soutenir très efficacement notre politique étrangère. Il en sera ainsi de plus en plus, à condition toutefois, qu'elle continue de s'améliorer et qu'aussi en aucun cas elle ne paraisse et ne soit commandée par des impératifs politiques. Ce serait en effet la perdre que de lui assigner d'autres fins que ses fins propres.

*
* *

Concluons en quelques mots : les crédits d'équipement sont très insuffisants, les actions sont bien conduites selon des principes justes et par des fonctionnaires de qualité.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent et qui concernent, d'une part, la Direction générale des relations culturelles et, d'autre part, la Direction de la coopération technique du Ministère des Affaires étrangères, votre Commission des Affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du budget des Affaires étrangères (dispositions concernant les relations culturelles et la coopération technique).